

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 17/06/2024 - 9562 - 1970 B 00270 - 542 097 522 - CA CONSUMER FINANCE

CACF

BILAN au 31/12/2023

(Comptes Individuels en euros)

ACTIF	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<u>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</u>		33 187 435 670,81	21 195 270 087,94
Caisse, banque centrale		4 047 368 999,00	122 157 133,34
Effets publics et valeurs assimilées	4, 4.1 et 4.2		0,00
Créances sur les établissements de crédit	2	29 140 066 671,81	21 073 112 954,60
<u>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</u>	3 et 3.1	9 651 095 757,65	8 328 012 091,38
<u>OPERATIONS SUR TITRES</u>		3 260 527 966,45	4 051 511 445,14
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 et 4.1	3 260 526 466,45	4 051 509 945,14
Actions et autres titres à revenu variable	4, 4.1 et 4.2	1 500,00	1 500,00
<u>VALEURS IMMOBILISEES</u>		7 051 876 691,56	5 129 130 529,44
Participations et autres titres détenus à long terme	7	477 482 965,20	1 425 540 804,75
Parts dans les entreprises liées	5 et 7	4 692 576 675,51	2 232 069 565,33
Opérations de crédit-bail & assimilés	3, 3.1, 3.2 et 3.3	1 659 035 558,74	1 233 486 795,49
Immobilisations corporelles	6 et 7	23 243 773,17	25 365 124,78
Immobilisations incorporelles	6 et 7	199 537 718,93	212 668 239,09
<u>COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</u>	8	481 554 329,78	575 448 890,91
Autres actifs		260 606 516,54	311 383 270,34
Comptes de régularisation		220 947 813,24	264 065 620,57
TOTAL		53 632 490 416,25	39 279 373 044,81

BILAN au 31/12/2023

(Comptes Individuels en euros)

PASSIF	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<u>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</u>		29 361 532 735,55	23 114 494 554,72
Banques centrales		0,00	0,00
Dettes envers les établissements de crédit	10	29 361 532 735,55	23 114 494 554,72
<u>COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</u>	11 et 11.1	8 773 429 467,59	2 728 244 073,06
<u>DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE</u>	12 et 12.1	6 162 913 457,15	4 897 545 844,52
<u>COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</u>	13	803 024 787,75	923 398 154,80
Autres passifs		600 880 394,24	826 448 207,35
Comptes de régularisation		202 144 393,51	96 949 947,45
<u>PROVISIONS & DETTES SUBORDONNEES</u>		3 060 679 117,47	2 669 525 261,13
Provisions	14	193 063 277,47	192 202 944,89
Dettes subordonnées	15	2 867 615 840,00	2 477 322 316,24
<u>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</u>		49 033 574,00	49 033 574,00
<u>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</u>	16	5 421 877 276,76	4 897 131 582,59
Capital souscrit		554 482 422,00	554 482 422,00
Prime d'émission		3 376 278 285,75	3 376 278 285,75
Réserves		67 141 152,79	67 120 552,79
Provisions réglementées		702 422,64	1 172 097,14
Report à nouveau		648 824 884,98	130 513 109,81
Résultat de l'exercice		774 448 108,60	767 565 115,10
TOTAL		53 632 490 416,27	39 279 373 044,82

HORS BILAN au 31/12/2023

(Comptes Individuels en euros)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	21	5 756 579 146,98	6 023 474 772,67
Engagements de financement		3 910 315 092,87	3 961 899 772,66
. En faveur d'établissements de crédit		290 687 334,00	392 260 223,54
. En faveur de la clientèle		3 619 627 758,87	3 569 639 549,12
Engagements de garantie		1 846 264 054,11	2 061 575 000,01
. D'ordre d'établissement de crédit		1 707 451 440,66	2 061 345 000,01
. D'ordre de la clientèle		138 812 613,45	230 000,00
Engagements sur titres			0,00
. Autres engagements donnés			0,00
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	22	1 170 926 085,01	2 542 542 554,57
Engagements de financement			0,00
. Reçus d'établissements de crédit			0,00
. Reçus de la clientèle			0,00
Engagements de garantie		1 170 926 085,01	2 542 542 554,57
. Reçus d'établissement de crédit		732 588 857,76	2 051 978 708,31
. Reçus de la clientèle		438 337 227,25	490 563 846,26
Engagements sur titres			
. Autres engagements reçus			

Hors bilan : autres informations

Opérations sur instruments financiers à terme : notes 22 et 22.1

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

(Comptes Individuels en euros)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	24	227 691 077,24	262 829 689,23
Intérêts et produits assimilés		2 023 133 886,19	760 285 624,17
Intérêts et charges assimilés		-1 844 170 935,84	-508 954 065,27
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées		772 132 253,99	604 791 855,75
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées		-723 404 127,10	-593 293 725,42
Revenus des titres à revenu variable	25	821 085 469,10	868 406 352,18
Produits nets des commissions	26 et 27	-1 512 942,59	-6 913 898,43
Commissions (Produits)		23 597 553,40	24 971 125,07
Commissions (Charges)		-25 110 495,99	-31 885 023,50
Produits nets sur opérations financières		-29 926 633,59	-13 829 775,44
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	28	-30 488 707,02	-13 829 775,44
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assi	29	562 073,43	0,00
Autres produits nets d'exploitation bancaire	30	566 612 919,21	250 984 695,41
Autres produits d'exploitation bancaire		571 405 814,36	263 705 600,52
Autres charges d'exploitation bancaire		-4 792 895,15	-12 720 905,11
PRODUIT NET BANCAIRE		1 583 949 889,37	1 361 477 062,95
Charges générales d'exploitation		-534 526 374,05	-511 541 642,64
Frais de personnel	31	-270 406 356,38	-244 494 524,24
Autres frais administratifs	33	-264 120 017,67	-267 047 118,40
Dot. aux amort. & dep. / immobilisations corporelles et incorporelles		-44 850 089,32	-31 541 485,96
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 004 573 426,00	818 393 934,35
Coût du risque	34	-198 619 571,56	-134 981 482,11
RESULTAT D'EXPLOITATION		805 953 854,44	683 412 452,24
Résultat net sur actifs immobilisés	35	-28 931 597,63	67 871 027,44
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		777 022 256,81	751 283 479,68
Coûts liés au rapprochement	36		0,00
Résultat exceptionnel			0,00
Impôt sur les bénéfices	37	-3 043 822,71	16 553 752,62
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		469 674,50	-272 117,20
RESULTAT NET		774 448 108,60	767 565 115,10

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

En euros

Présentation juridique :

CA Consumer Finance est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de Commerce.

CA Consumer Finance est un établissement de crédit, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour les opérations de banque, soumis aux dispositions du Code Monétaire et Financier.

Elle est soumise aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

L'adresse du siège social est : Rue Victor Basch 91068 MASSY – France.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro : 542 097 522 Société Anonyme au capital de 554 482 422 euros.

Faits marquants de l'exercice :

Au cours de l'exercice 2023, CA Consumer Finance a réalisé les principales opérations suivantes :

- **Prises de participation et participation aux augmentations de capital**
 - Prise de contrôle de l'entité Crédit Agricole Auto Bank (Ex FCA Bank)

En avril 2023, Crédit Agricole Consumer Finance a acquis 50% des titres résiduels de FCA Bank détenus par Stellantis. À l'issue de l'opération, FCA Bank est détenue à 100% par Crédit Agricole Consumer Finance et devient Crédit Agricole Auto Bank.

Cette opération capitalistique ainsi que la réorganisation des activités Mobilité du Groupe CA Consumer Finance a impacté de façon exceptionnelle les comptes de 2023 avec notamment la perception d'indemnités.

- Prise de participation dans Freecars

Le 27 juillet 2023, Crédit Agricole Consumer Finance a acquis 76,98 % de Freecars SAS pour un montant de 27 826 K€.

- Augmentation de capital Crédit Plus

Le 14 décembre 2023, CA Consumer Finance a participé à une augmentation de capital de Crédit Plus pour un montant de 50 000 K€.

- Augmentation de capital CA Mobility

Le 30 novembre 2023, CA Consumer Finance a participé à l'augmentation de capital de CA Mobility pour un montant de 5 250 K€.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

- Augmentation de capital GAC SOFINCO

Le 18 décembre 2023, CA Consumer Finance a participé à l'augmentation de capital de GAC SOFINCO pour un montant de 70 737 K€.

- Augmentations de capital CACF Spain

Le 21 mars 2023, CA Consumer Finance a souscrit à l'augmentation de capital de CACF Spain pour un montant de 29 001 K€.

Le 12 juillet 2023, CA Consumer Finance a souscrit à l'augmentation de capital de CACF Spain pour un montant de 12 001 K€.

Le 8 novembre 2023, CA Consumer Finance a souscrit à l'augmentation de capital de CACF Spain pour un montant de 19 999 K€.

- Fusion simplifiée de l'entité CREALFI

Le 1er juillet 2023, CA Consumer Finance a procédé au rachat des parts détenus par Kingsfisher Investissements dans l'entité CREALFI. À l'issue de l'opération, CREALFI est détenue à 100% par Crédit Agricole Consumer Finance.

La valeur totale des actifs apportés par CREALFI à CA Consumer Finance s'élève à 118 643 K€ et la valeur des passifs de CREALFI supportés par CA Consumer Finance s'élève à 97 840 K€, de sorte que l'actif net apporté s'établit à 20 803 K€.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (soit 20 803 K€) et la valeur nette comptable dans les livres de CA Consumer Finance des 1 042 770 actions de CREALFI, soit 18 555 K€ constitue un boni de fusion d'un montant de 2 248 K€

- **Cession de créances**

En septembre 2023, CA Consumer Finance a cédé 53 342 créances amorties pour une valeur brute faciale de 175 445 K€. L'impact net de cette cession au compte de résultat de 2023 est un produit de 10 800 L€

En décembre 2023, CA Consumer Finance a cédé 21 933 créances actives pour une valeur brute faciale de 101 254 K€. L'impact net de cette cession au compte de résultat de 2023 est une charge de 500 K€

- **Crédit d'Impôt Recherche**

CA Consumer Finance a constitué en 2023 un dossier de demande de Crédit Impôt Recherche (CIR) portant sur les dépenses engagées en 2023. Ces produits d'impôt ont fait l'objet d'une créance d'impôt dans les comptes 2023 à hauteur de 6 622 K€ net des honoraires et net de provision pour risques au titre de 2023.

Événements postérieurs au 31 décembre 2023

Aucun événement postérieur au 31 décembre 2023

Note 1 : principes et méthodes appliqués

Elaboration des comptes annuels

La présentation des comptes individuels annuels de CA Consumer Finance sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Changement de méthode comptable

Néant

Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

La rubrique clientèle inclut les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle).

Les créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale y compris les intérêts courus non échus.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le traitement comptable du risque de crédit est défini ci-après.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes permet d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours sains et douteux.

Créances sur la clientèle : créances saines et dégradées

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées ; elles demeurent dans leur poste d'origine.

- Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

CA Consumer Finance constate, au titre des expositions de crédits (bilan et hors-bilan), des provisions au passif de son bilan pour couvrir les pertes de crédit attendues sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- Notion de perte de crédit attendue « Expected Credit Loss » ou « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

La direction des risques du Groupe CACF est en charge de définir et maintenir la méthodologie de dépréciation pour se conformer aux normes et à leur évolution, d'approuver les écarts et les modifications des modèles locaux proposés par les entités, de valider les backtestings.

Elle pilote la mise en œuvre de la méthodologie de provisionnement et la coordination fonctionnelle entre les entités et le Groupe.

L'estimation des ECL intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Son appréciation s'appuie largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de détermination de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE (Taux d'Intérêt Effectif) déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que CA Consumer Finance ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. La prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
 - Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. CA Consumer Finance applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.
- Dégradation significative du risque de crédit

CA Consumer Finance apprécie, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
 - un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).
-

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit au titre du premier niveau défini ci-dessus pour les encours avec un modèle de notation repose sur les deux critères suivants :

1. Critère relatif

Pour apprécier le caractère significatif de la dégradation relative du risque de crédit, des seuils sont calibrés régulièrement en fonction des probabilités de défaut à maturité qui incluent l'information prospective en date de clôture et en date de comptabilisation initiale.

Ainsi, un instrument financier est classé en stage 2, si le ratio entre la probabilité de défaut de l'instrument en date de clôture d'une part et celle en date de comptabilisation initiale d'autre part est supérieur au seuil multiplicatif défini par le Groupe.

Ces seuils sont déterminés par portefeuille homogène d'instruments financiers en s'appuyant sur la segmentation du dispositif prudentiel de gestion des risques.

A titre d'exemple, le seuil multiplicatif sur les crédits à la consommation varie en fonction du portefeuille entre 2,23 et 4,33.

Ce critère en variation relative est complété par un critère en variation absolue de la probabilité de défaut de +30bp. Lorsque la probabilité de défaut à un an est inférieure 0,3%, le risque de crédit est considéré « non significatif ».

2. Critère absolu

Compte tenu des pratiques de gestion du risque de crédit du groupe Crédit Agricole, quand la probabilité de défaut à 1 an en date de clôture est supérieure à 15 % pour la clientèle de détail et 12% pour la grande clientèle, la dégradation du risque est considérée comme significative et l'instrument financier classé en stage 2.

Le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil de dégradation significative et de classement en stage 2

L'instrument financier est classé en stage 2 en cas de restructuration en raison de difficultés financières.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (stage 1).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financiers pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie ;
- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur es encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- Un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- L'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- La probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- La disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- L'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse.

Parmi les encours douteux, CA Consumer Finance distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

- Créances douteuses non compromises : les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.
- Créances douteuses compromises : ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné, et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par CA Consumer Finance par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les créances retail, le montant est établi à partir d'une estimation statistique qui, fondée sur les données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes, détermine les flux futurs attendus de ces créances. La provision est calculée en valeur actualisée au taux d'origine du contrat ou au dernier taux en vigueur en cas de taux révisable, conformément à l'article 2231-2 du règlement ANC 2014-07.

Pour certains crédits, principalement crédits aux contreparties corporate, les dépréciations sont déterminées créance par créance.

L'ensemble des dépréciations vient en déduction des encours douteux non compromis ou douteux compromis inscrits à l'actif. Les intérêts et accessoires échus impayés des encours douteux avant échéance du terme sont dépréciés à 100 %.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque. L'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps (désactualisation) est inscrite dans la marge d'intérêt en Produit Net Bancaire.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, CA Consumer Finance le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité ou des difficultés financières. Les créances renégociées sont décomptabilisées. La fraction restant à étaler des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction est enregistrée dans le compte de résultat à la date de cette renégociation, dans la mesure où il est considéré qu'un nouvel encours a pris naissance.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en déduction de l'actif et dotée en coût du risque.

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période d'observation a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

➤ Restructurations ordinaires

Qualification en douteux non compromis :

- des créances recevables à une (nouvelle) procédure de surendettement,
- du 1^{er} au 3^{ème} impayé,
- des créances douteuses par contagion

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

Depuis le passage à la nouvelle définition du défaut de l'EBA, ces créances sont produites en douteux, même sans impayé, sous période de surveillance d'un an.

➤ Moratoires

Qualification en douteux des créances ayant un délai de report supérieur ou égal à 12 mois ou, si le délai est inférieur à 12 mois, en l'absence de plan de remboursement prédéterminé.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux s'élève à 212 125 108,78 euros au 31 décembre 2023 contre 191 046 810 euros au 31 décembre 2022. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

Opérations de crédit-bail

Les opérations de crédit-bail sont classées en opérations de crédit-bail et assimilées. Les revenus de ces opérations sont inclus dans les produits bancaires sous déduction des amortissements calculés sur une durée de deux à cinq ans.

Le mode de paiement des échéances est à échoir.

➤ Réserve Latente :

La réserve latente est constituée par la différence entre l'encours comptable et l'encours financier des contrats sains.

Elle fait l'objet d'une provision lorsqu'elle est négative.

➤ Immobilisations temporairement non louées (I.T.N.L.)

Les I.T.N.L. sont maintenues dans les immobilisations et continuent d'être amorties comptablement.

➤ Principes d'enregistrement des créances douteuses :

Avant la résiliation du contrat, les créances sont classées en encours douteux après 90 jours d'impayé ou en cas de contagion.

Lors de la résiliation du contrat, on constate en comptabilité dès qu'elles sont acquises les indemnités de résiliation qui font l'objet de dépréciations en fonction de la perte estimée probable.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations contentieuses sont intégralement dépréciées.

Portefeuilles Titres

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Cette rubrique contient les titres des tranches de notation A, B, C et D des fonds communs de créances.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenus variables ».

Les revenus des organismes de placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

Cette rubrique contient les parts résiduelles non notées des fonds communs de créance.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels CA Consumer Finance dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est ; enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement ANC 2014-07.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans les entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Si, un titre est acquis avec une clause de révision de prix en fonction des résultats futurs de l'entité concernée, il est procédé à une estimation annuelle pour une comptabilisation de la dette afférente.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

➤ Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, CA Consumer Finance détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence.

Le cas échéant, CA Consumer Finance utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

➤ Dates d'enregistrement

CA Consumer Finance enregistre les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

CA Consumer Finance n'a pas opéré, en **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

Immobilisations

CA Consumer Finance applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Le mali technique de fusion est comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté, en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par CA Consumer Finance, à la suite de l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

- constructions : 20 à 50 ans
- matériels informatiques : 2 à 5 ans
- autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans
- logiciels informatiques : 1 à 5 ans

Les immobilisations comprennent également des immobilisations incorporelles non amorties :

- Le fonds de commerce, issu de la fusion entre CA Consumer Finance et Finalion inscrit pour un montant net de dépréciation
 - Le fonds de commerce inscrit initialement dans les livres de Finaref est amorti sur 20 ans
 - Les droits au bail
-

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dette à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

Les commissions de services financiers versées sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Opérations en devises

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, CA Consumer Finance a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme utilisés à des fins de couverture et figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et les produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Impôt sur les bénéfices

CA Consumer Finance a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale le 1^{er} janvier 2002. Aux termes des accords conclus, CA Consumer Finance constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

CA Consumer Finance est soumise au taux normal de l'impôt sur les bénéfices qui est de 25 %, sauf pour les plus-values nettes à long terme qui sont imposées à taux zéro.

En 2023, le taux d'impôt sur les sociétés applicable à CA Consumer Finance est de 25,83 %. Ce taux tient compte de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Plans de retraite, indemnités de départ en retraite et médailles du travail

➤ Régimes à prestations définies :

CA Consumer Finance a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel
- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation

En application de ce règlement, CA Consumer Finance provisionne ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Depuis 2021, CA Consumer Finance applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19).

CA Consumer Finance a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits et pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

CA Consumer Finance a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

➤ Régimes à cotisations définies :

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, CA Consumer Finance n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

Autres provisions

CA Consumer Finance applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions sont constituées des provisions pour risque d'exécution d'engagement sur signature, pour litiges et autres charges bancaires.

Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G)

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par CA Consumer Finance à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Produits des opérations bancaires avec la clientèle

Les intérêts et agios sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis.

Les commissions et produits assimilés sur opérations bancaires avec la clientèle sont enregistrés en résultat l'année de leur perception.

Opérations en participation

Les produits et les charges relatifs aux opérations de crédit faites dans le cadre de société en participation sont enregistrés de façon détaillée dès lors qu'une part d'encours est inscrite dans le bilan de CA Consumer Finance. Sinon, ils sont enregistrés pour leur quote-part de résultat faite en commun dans le compte de résultat, au niveau du PNB.

Les sociétés en participation créées en commun avec les partenaires suivants (Intermarché, Oney et Allianz) ont été dissoutes au 1^{er} octobre 2023. CA Consumer finance a racheté les encours pour un montant net de 6 096 K€.

Opérations en commun

Les quotes-parts de résultats faites en commun des GIEs sont enregistrées en charges d'exploitation dans les autres frais administratifs.

Frais de dossiers, commissions aux apporteurs, surcommissions, frais de commercialisation

Les frais de dossiers perçus auprès des clients ainsi que les commissions et surcommissions attribuées aux intermédiaires agréés qui transmettent les demandes de la clientèle, les frais de commercialisation sont classés en intérêts et produits assimilés.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Opérations de refinancement et instruments dérivés

Les opérations de refinancement cash et hors bilan (swap) sont comptabilisées en coupons courus.

Autres produits nets d'exploitation bancaire

Ils comprennent :

- Les résultats liés à la distribution de produits d'assurance ; soit la participation bénéficiaire, les commissions et produits sur sinistres,
- Les quotes-parts de résultat des sociétés en participation (activité de partenariats)
- Les facturations au titre de l'activité pour compte de tiers.

Coût du risque

Le coût du risque comprend :

- Les dotations et reprises liées à la dépréciation des créances
 - Les dotations et reprises de provision des créances saines et dégradées
 - Les pertes sur créances douteuses
 - Les récupérations sur créances amorties
 - Le retraitement sur accessoires douteux
 - La dotation à la décote
-

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

Les pertes sur créances douteuses sont comptabilisées après constatation de l'irrécouvrabilité par les unités en charge du contentieux, ou sur décision de commission de surendettement.

Information relative aux honoraires des commissaires aux comptes

L'information est présentée dans les comptes consolidés de CA Consumer Finance.

Information relative à la rémunération des organes d'administration

Depuis 2018, CA Consumer Finance a décidé d'accorder des jetons de présence aux membres du Conseil d'administration, étant entendu que les 4 administrateurs désignés par Crédit Agricole S.A. ont renoncé à leurs jetons de présence.

Au titre de l'exercice 2023 et compte tenu des modalités de répartition décidées lors du Conseil d'Administration du 2 février 2023, le montant des jetons de présence versé courant février 2023 s'élève à 269 K€.

Au titre de l'exercice 2023, un montant de jetons de présence à verser aux administrateurs a été provisionné à hauteur de 200 K€.

Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

CA Consumer Finance ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code Général des impôts.

Hors-bilan

La société n'a pas conclu, au cours de l'exercice 2023 de contrat de garantie financière assorti d'un droit de réutilisation. Aussi n'a-t-elle pas eu à appliquer l'article 1124-38 du règlement ANC 2014-07 relatif à la comptabilisation des actifs donnés en garantie dans le cadre de ces contrats.

Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle :

Le disponible non utilisé des réserves de crédit revolving et lignes de crédit aux contreparties corporate est classé en engagements donnés à la clientèle.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour CA Consumer Finance.

Instruments financiers :

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

➤ Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de CA Consumer Finance (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

➤ Opérations de marché :

Elles ne concernent que les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
 - En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
 - Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.
-

II - NOTES SUR LE BILAN ACTIF
(notes 2 à 9 en euros)

NOTE 2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Comptes et prêts :								
- à vue	229 839 286,53				229 839 286,53	245 662,50	230 084 949,03	1 105 018 133,74
Créances	5 098 493 337,90	7 809 283 387,81	13 330 598 927,97		27 041 875 655,68	149 366 711,36	27 191 242 365,04	15 542 701 845,44
Valeurs reçues en pension				803 500 000,00				
Titres reçus en pension livrée	106 440 709,91	45 000 000,00	291 000 000,00	60 000 000,00	502 440 709,91	3 194 360,20	505 633 070,11	3 251 935 268,76
Prêts subordonnés	60 000 000,00		449 300 000,00	730 400 000,00	1 239 700 000,00	3 404 287,63	1 243 104 287,63	1 203 457 706,66
Total	5 494 773 334,34	7 854 283 387,81	14 070 898 927,97	1 593 900 000,00	29 013 855 650,12	156 211 021,69	29 170 066 671,81	21 103 112 954,60
Dépréciations (Note 9)							-30 000 000,00	-30 000 000,00
Valeurs nettes au bilan							29 140 066 671,81	21 073 112 954,60

NOTE 3 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ET CREDIT BAIL - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	créances rattachées	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Opérations avec la clientèle								
Créances commerciales	117 593 621,76	267 100 463,10			384 694 084,86	3 370 302,65	388 264 387,51	248 286 575,63
Autres concours à la clientèle	2 473 448 785,84	1 401 291 391,01	3 659 190 799,18	2 066 103 803,75	9 580 034 779,78	59 919 687,80	9 639 954 467,58	8 400 569 025,70
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	9 033 123,17				9 033 123,17	31 605,80	9 064 728,97	18 370 224,45
Sous total							10 037 283 584,06	
Dépréciations (Note 9)					-373 525 859,90	-12 661 966,51	-386 187 826,41	-339 213 734,40
Valeurs nettes au bilan					9 600 236 127,91	50 859 629,74	9 651 095 757,65	8 338 012 091,38
Opérations de crédit-bail								
Credit-bail et location avec option d'achat	1 335 374 407,85	8 381 213,04	42 874 990,66	205 357,50	1 386 835 969,05	6 296 797,13	1 393 132 766,18	1 009 002 405,86
Location simple	289 164 539,87	49 151,56	33 910,41		289 247 601,84	1 561 334,03	290 808 935,87	243 910 268,52
Sous total					1 676 083 570,89	7 858 131,16	1 683 941 702,05	1 252 912 674,38
Dépréciations (Note 9)					-24 887 539,98	-18 604,33	-24 906 143,31	-19 425 878,89
Valeurs nettes au bilan					1 651 196 030,91	7 839 526,83	1 659 035 558,74	1 233 486 795,49
Total					11 251 432 159,82	58 699 156,57	11 310 131 316,39	9 561 498 886,87

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève en milliers d'euros :
Elles conservent la qualification de "créances restructurées" jusqu'à la fin de leur vie.

261 107

milliers d'euros au 31/12/2022.

NOTE 3.1 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ET CREDIT BAIL - ANALYSE PAR AGENTS ECONOMIQUES

(en euros)	Créances rattachées			Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
	Particuliers	Entreprises	Autres		
Créances saines	7 268 101 798,50	3 512 328 765,60		10 837 936 088,69	9 233 857 286,72
Dont créances restructurées				48 993 746,98	45 313 339,71
Créances non compromises	421 272 116,61	91 520 729,03		518 256 653,89	353 709 850,76
Valeur brute	-181 987 769,26	-3 900 221,12		-190 215 641,54	-157 756 559,97
Dépréciations				37%	45%
Taux de couverture					
Créances compromises	300 449 974,86	56 172 174,10	0,00	365 032 543,53	332 571 362,68
Valeur brute	-184 524 741,03	-28 000 667,47		-220 878 328,18	-200 883 053,32
Dépréciations				61%	60%
Taux de couverture					
Valeur nette au bilan				11 310 131 316,39	9 561 498 886,87

NOTE 3.2 - OPERATIONS DE CREDIT BAIL - RESERVES LATENTES PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	31/12/2023				Total	Total
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans		31/12/2022
Credit bail mobilier, LOA et opérations assimilées	16 382 948,22	43 953 642,27	201 869 685,42	1 436 490,89	263 642 766,80	222 929 947,89
Total	16 382 948,22	43 953 642,27	201 869 685,42	1 436 490,89	263 642 766,80	222 929 947,89

NOTE 3.3 - OPERATIONS DE CREDIT BAIL, LOA ET LOCATION SIMPLE

(en euros)	Valeur au 31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Valeur au 31/12/2023
Immobilisations brutes				
Immobilisations brutes	2 094 405 175,79	1 129 298 529,19	-478 555 541,92	2 745 148 163,06
Cotis de transaction	45 735 359,52			54 257 113,62
Créances non compromises et compromises	37 966 799,30			52 802 961,12
Créances rattachées	6 497 654,26			7 858 131,16
Total	2 184 604 988,87			2 860 066 368,96

(en euros)	Amortissements et dépréciations	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2023
Amortissements	-931 692 314,49	-596 054 885,50	351 622 531,08	-1 176 124 666,91
Dépréciations	-49 425 878,89	-25 801 456,55	20 321 192,13	-24 906 143,31
Total	-981 118 193,38	-621 856 340,05	371 943 723,21	-1 230 030 810,22

(en euros)	Valeur brute au 31/12/2023	Amorts au 31/12/2023	Valeur nette au 31/12/2023
	2 860 066 368,96	-1 201 020 810,22	1 659 035 558,74
Total			

NOTE 4 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(en euros)	Transaction	Placement	31/12/2023		Total	Total
			Titres de l'activité de portefeuille	Investissement		31/12/2022
Effets publics et valeurs assimilées (Note 4.2) :						
- dont surcote restant à amortir					0,00	
- dont décote restant à amortir					0,00	
Créances rattachées						
Dépréciations						
Valeurs nettes au bilan	0,00	0,00		0,00	0,00	
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 4.2) :						
Emis par organismes publics		2 798 902 850,60		450 588 082,06	3 249 590 932,66	4 048 365 646,84
Autres émetteurs					0,00	
- dont surcote restant à amortir					0,00	
- dont décote restant à amortir		11 729 208,79		206 325,00	11 935 533,79	3 144 298,30
Créances rattachées						
Dépréciations	0,00	2 809 732 059,39		450 794 407,06	3 260 526 466,45	4 051 509 945,14
Valeurs nettes au bilan					1 500,00	1 500,00
Actions et autres titres à revenu variable :		1 500,00				
Créances rattachées						
Dépréciations						
Valeurs nettes au bilan	0,00	1 500,00			1 500,00	1 500,00
Totaux	0,00	2 809 733 559,39	0,00	450 794 407,06	3 260 527 966,45	4 051 511 445,14

NOTE 4.1 - VENTILATION DES TITRES COTES ET NON COTES A REVENU FINE OU VARIABLE

(en euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
Titres cotés	0,00		0,00	0,00	4 047 698 262,90	
Titres non cotés	3 248 590 932,66		1 500,00	3 248 592 432,66	667 383,94	1 500,00
Créances rattachées	11 935 533,79	0,00	0,00	11 935 533,79	3 144 298,30	
Dépréciations				0,00		0,00
Valeurs nettes au bilan	3 260 526 466,45	0,00	1 500,00	3 262 527 966,45	4 051 509 945,14	1 500,00
						4 051 511 445,14

NOTE 4.2 - EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FINE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Total
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	588 082,06		2 612 213 464,35	635 789 386,25	3 248 500 932,66	3 260 526 466,45
Dépréciations						0,00
Valeurs nettes au bilan						3 260 526 466,45
						4 051 509 945,14

NOTE 5 - PARTICIPATIONS : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

Noms des sociétés	31/12/2023				Pourcentage de détention
	Forme	Activité	Nombre de titres	Valeur nette comptable	
ARGENCE DEVELOPPEMENT	SNC	ETS FINANCIER	90	405 000,00	98,00%
AGOS	SA	ETS FINANCIER	749 191	922 344 316,17	61,00%
CA AUTO BANK	SPA	ETS FINANCIER	700 000 000	2 355 868 492,42	100,00%
CREDIT AGRICOLE MOBILITY	SAS	ETS FINANCIER	1 154 150	9 163 089,00	50,00%
CACF NL	SA	HOLDING	7 234 791	85 879 000,00	100,00%
CACF SPAIN	SA	ETS FINANCIER	200 083	165 694 193,41	100,00%
CREDITPLUS	SA	ETS FINANCIER	36 000 001	95 669 961,72	100,00%
CREDITBOM	SA	ETS FINANCIER	24 800 000	223 035 740,01	100,00%
EDA	SAS	Courtier Assurances	19 400	896 552,65	78,00%
FRECCARS	SAS	ETS COMMERCIAL	57 693	27 826 205,79	76,98%
LEASYS SAS	SAS	ETS COMMERCIAL	600 000 500	600 000 500,00	50,00%
SEDEF	SNC	ETS FINANCIER	917 999	3 605 470,86	100,00%
SOFINCO PARTICIPATIONS	SAS	HOLDING	100 000	2 835 939,25	100,00%
UNIFTEL	SA	ETS FINANCIER	1	8,94	0,01%
Avances Consolidables				198 328 754,47	
Total				4 091 643 224,69	
Créances rattachées				933 450,82	
Valeurs nettes au bilan				4 092 576 675,51	

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Valeurs brutes	Amort. Dep.	Valeurs nettes	Valeurs nettes au 31/12/2022
Immobilisations corporelles :				
- d'exploitation	60 424 584,59	-37 180 811,42	23 243 773,17	25 365 124,78
- données en location simple				0,00
Immobilisations incorporelles	395 522 098,24	-195 984 379,31	199 537 718,93	212 668 239,09
Créances rattachées				0,00
Total	455 946 682,83	-233 165 190,73	222 781 492,10	238 033 363,87

NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

(en euros)	31/12/2022	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions) (Échecs)	Autres Mouvements	Amortissements Provisions	31/12/2023
Titres de participation et parts dans les entreprises liées						
Valeur brute	2 579 436 952,33	1 485 928 164,08	-15 941 604,72	102 199 310,00		5 071 416 611,69
Dépréciations (Note 9)	-347 367 387,00	-74 542 000,00	42 136 000,00			-379 773 387,00
Autres titres détenus à long terme :						
Valeur brute	1 428 988 804,74	73 666 490,86	-24 880,40	-1 021 993 100,00		480 637 315,20
Dépréciations (Note 9)	-3 448 000,00	-1 322 350,00	1 616 000,00			-3 154 350,00
Créances rattachées				933 450,82		933 450,82
Valeurs nettes au bilan	3 657 610 370,07	1 483 730 304,94	27 785 514,88	933 450,82		5 170 059 640,71
Immobilisations incorporelles	212 668 239,09	47 285 957,76	-20 449 805,73		-39 966 672,19	199 537 718,03
Immobilisations corporelles	25 365 124,78	2 972 533,20	-1 285 888,44		-3 807 996,37	23 243 773,17
Créances rattachées						0,00
Valeurs nettes au bilan	238 033 363,87	50 258 490,96	-21 735 694,17	0,00	-43 774 665,56	222 781 492,10

NOTE 8 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Autres actifs	200 006 516,54	311 383 270,34
Cession anticipative des titres Livret de développement durable		0,00
Comptes de règlement		0,00
Dépôt de garantie divers	165 743 639,04	160 733 757,49
Dépôt de garantie sur opération financière	94 862 877,50	150 659 512,85
Capital souscrit non versé		0,00
Actions propres		0,00
Comptes de régularisation	220 947 813,24	264 065 620,57
Comptes d'encaissement et de transfert	82 306 634,74	142 384 501,72
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	752 564,64	16 336 096,79
Produits à recevoir	134 728 536,81	103 429 247,44
Charges constatées d'avance	56 751,71	101 172,87
Gains latents et pertes à évaluer sur instruments financiers à terme		0,00
Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires	2 675,56	0,00
Autres comptes de régularisation	3 100 649,78	2 814 607,75
Valeurs nettes au bilan	481 554 329,78	575 448 890,91

NOTE 9 - DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en euros)	31/12/2022	Dotations	Reprises et Utilisations	Autres mouvements	31/12/2023
Sur interbancaire	-30 000 000,00				-30 000 000,00
Sur créances clientèle	-339 213 734,40	-489 214 715,07	448 624 149,22	-6 383 526,16	-386 187 826,41
Sur opérations de crédit-bail	-19 425 878,89	-25 801 456,55	20 321 192,13		-24 906 143,31
Sous-total clientèle	-388 639 613,29	-515 016 171,62	468 945 341,35	-6 383 526,16	-441 093 960,72
Sur portefeuilles titres (placement et investissement)					
Sur participations et TAP	-350 815 387,00	-75 864 350,00	43 752 000,00		-382 927 737,00
Autres	-2 352 234,62	-386 982,46	323 089,84		-2 416 127,24
Total des dépréciations d'actif	-741 807 234,91	-591 267 504,08	513 020 431,19	-6 383 526,16	-826 437 833,96

(notes 10 et 20 en euros)

NOTE 10 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	(en euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Dotés rattachés	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
		< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans				
Comptes et emprunts :									
- à terme		601 148 925,65				601 148 925,65	1 582 301,80	602 751 125,43	966 600 182,74
- à vue		3 516 660,00	1 564 000,00	16 255 000 000,00		27 335 660,00	101 277 371,41	27 436 277,31	215 818 273,96
Voir 1.3.5. en position									
Totaux décaissements en circulation									
Totaux décaissements en circulation livrés		42 026 200,00		1 272 292 079,88		1 314 288 279,88	8 235 958,83	1 322 592 238,71	630 207 038,02
Totaux au bilan							29 341 532 735,65	29 341 532 735,65	23 114 494 554,72

NOTE 11 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	(en euros)	DURÉE RESIDUELLE						Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
		< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans					31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs		227 479 455,20								227 817 386,46	295 221 459,12
Comptes d'épargne à régime spécial :											
- à vue											
- à terme											
Autres dettes envers la clientèle :											
- à vue	183 348 728,27							183 348 728,27		183 348 728,27	116 523 481,98
- à terme	1 216 410 878,74							8 247 069 547,89		8 362 263 526,46	2 116 699 131,96
Autres dettes en gestion livrée											
- à vue			3 557 261 850,54	3 144 688 882,83	328 707 935,76				115 193 804,97		
- à terme											
Totaux des provisions livrées											
Totaux au bilan										8 773 429 867,59	2 228 344 073,06

NOTE 11.1 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE - ANALYSE PAR AGENTS ECONOMIQUE

	(en euros)	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
Particulars		6 862 612 763,87	2 424 384 866,90
Entreprises		225 316 776,52	139 579 093,44
Autres agents économiques		1 569 098 190,97	157 045 710,41
Intérêts et divers		115 531 726,23	7 354 302,31
Valeurs au bilan		8 773 429 461,59	2 728 344 073,06

NOTE 12 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	(en euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Dotons rattachées	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
		< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans				
Titres de créances négociables :									
- émis en France		1 460 800 000,00	1 408 200 000,00	630 000 000,00		3 499 000 000,00	20 977 359,11	3 519 977 359,11	3 136 179 549,70
- émis à l'étranger			125 000 000,00	1 635 000 000,00		2 400 000 000,00	2 936 098,04	2 642 936 098,04	1 781 366 294,93
Autres titres négociables (N° 12.1)									
- Autres dettes négociables par un tiers				580 000 000,00			6 162 913 457,15	4 897 456 544,52	
Autres au bilan									

NOTE 12.1 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES

	(en euros)	Échéancier de loaneurs au 31/12/2023				Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
		< à 1 an	1 an à 5 ans		> 5 ans		
Euro							
- Tax fixe							
- Tax variable							
- Tax variable		125 000 000,00	1 615 000 000,00	880 000 800,00	2 640 000 000,00	1 760 000 000,00	
Données attachées					0,00	0,00	
					2 936 098,04	1 366 294,82	
Valeur au bilan					2 642 536 098,04	1 761 366 294,82	

NOTE 13 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en euros)	Total	Total
	31/12/2023	31/12/2022
Autres passifs	826 448 207,35	826 448 207,35
Autres passifs	600 808 933,24	600 808 933,24
Comptes de régularisation	203 144 393,51	96 949 847,45
Comptes de décaissement et de transfert	97 344 145,46	34 877 343,60
Produits constatés d'avance	47 165 147,29	39 430 905,83
Charges à payer	53 402 905,90	22 484 091,28
Charges de régularisation		
Valeurs au bilan	803 024 787,75	923 398 154,60

NOTE 14 - PROVISIONS

(en euros)	Total	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Total
	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2023
Lignes Personnel	779 000,00	2 159 000,00	-700 423,07		2 237 576,93
Charges bancaires	3 044 531,95	5 055 300,61	-715 680,19		7 381 152,37
Reserve litige négative	6 704 184,78	2 712 667,19	-2 760 376,81		6 656 475,16
Charges non bancaires - engagements sociaux	51 776 602,25	7 015 282,86	-1 859 602,00		56 932 283,11
Provision pour combaiement passif		0,00			
Risques fiscaux	7 578 092,92	708 509,92	-450 123,00		7 836 479,84
Concurrence du risque de crédit	123 323 572,99	82 298 508,38	-97 027 335,66	1 804 001,35	112 399 350,06
Autres provisions					
Valeurs au bilan	192 202 944,89	102 869 248,96	-103 913 546,73	1 804 001,35	193 062 277,47

NOTE 14.1 - PROVISIONS NON BANCAIRES, ENGAGEMENTS SOCIAUX

Tout actualisation retenue		
Dotée actualisée au 31/12/2022	51 087 133,00	31,77% croissant, 3,45% médiane
Coût des services rendus sur la période	2 855 508,00	
Coût financier	1 720 544,00	
Modification Relecture/Liquidation de rigueur	-63 900,00	Variation dette actualisée
Variation de périmètre	0,00	
Indemnités de cessation d'activité	4 526 652,00	
Provisions versées (obligatoires)	2 275 277,00	
Dotée actualisée au 31/12/2023	56 418 890,00	

Déclat de la charge comptabilisée en compte de résultat

Charges des services sociaux	2 855 508,00	
Coût financier	1 720 544,00	
Rendement attendu des actifs	-63 900,00	
Amortissement du coût des services passés		
Gains (pertes) actualisés nets	2 275 207,00	Charge/Produit comptabilisée
Provision des gains/pertes jouée par mes (révisions, réductions et l'impact des provisions sur le résultat)		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	6 788 890,00	

En cas de fonds externalisés : valorisation des actifs

Dotée valeur des actifs/dettes à combaiement au 31/12/2022	-2 333 634,00	
Rendement attendu des actifs	63 900,00	
Gains/Pertes actualisés	691 353,00	
Contribution payée par l'employeur	-1 859 602,00	
Contribution payée par l'employeur		
Contribution payée par l'employeur		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Provision payée par le fond	663 071,00	
Dotée valeur des actifs/dettes à combaiement au 31/12/2023	1 093 337,00	

Provisions / actifs au 31/12/2022

Provisions / actifs au 31/12/2022	53 897 329,00	
Provisions / actifs au 31/12/2023	-1 859 602,00	
Provisions / actifs au 31/12/2023	0,00	Provision / actifs
Provisions / actifs au 31/12/2023	6 788 350,00	
Provisions / actifs au 31/12/2023	66 418 890,00	

NOTE 15 - DETTES SUBORDONNÉES - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	DUREE RESIDUELLE				
	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes subordonnées à terme :					
- Emprunts			628 000 000,00	875 000 000,00	1 503 000 000,00
- Dettes subordonnées à durée indéterminée :					
- Titres				1 360 000 000,00	1 360 000 000,00
Titres et emprunts participatifs	0,00	0,00	628 000 000,00	2 235 000 000,00	2 863 000 000,00
Total en principal					4 332 316,24
Dettes minorées					4 615 840,00
Valeurs au bilan					2 867 615 840,00
					2 477 322 316,24

NOTE 16 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

CAPITAL SOCIAL :

Catégorie d'instruments	NOMBRE DE TITRES		VALEUR NOMINALE (en euros)	CAPITAL SOCIAL (en euros)
	Dettes d'exercice	Criés pendant l'exercice		
Outils financiers	14 217 498		350,00	554 482 422,00

(en euros)	Capitaux propres					
	Capital	Reserve Légale	Primes et réserves	Report à Nouveau	Provis. Règlement subv. évinc.	Resultat
Solde au 31/12/2021	554 482 422,00	67 120 552,79	3 376 278 285,75	166 024 044,54	899 979,94	405 184 553,16
Affectation du résultat social 2021				-36 410 934,72		-441 595 487,88
Variation de capital abaisseur						
Résultat de l'exercice 2022						
Autres variations						
Solde au 31/12/2022	554 482 422,00	67 120 552,79	3 376 278 285,75	130 513 109,82	1 172 097,14	767 565 115,10
Affectation du résultat social 2022		20 000,00		518 311 773,16		-249 232 739,94
Variation de capital abaisseur						
Report à nouveau abaisseur						
Résultat de l'exercice 2023						
Autres variations						
Solde au 31/12/2023	554 482 422,00	67 141 152,79	3 376 278 285,75	648 824 884,98	-469 674,50	774 448 108,60
						774 448 108,60
						5 421 877 276,76

NOTE 17 - COMPOSITION DES FONDIS PROPRES

(en euros)	Total	
	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres	5 421 877 276,76	4 897 131 582,59
Fonds pour risques bancaires généraux	49 033 574,00	49 033 574,00
Dettes subordonnées	2 867 615 840,00	2 477 322 316,24
Dépôts de garanties à caractère mutuel		
Total des fonds propres	8 338 526 690,76	7 423 487 472,83

NOTE 18 - OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(en euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Sur les entreprises liées et les participations	Autres	Sur les entreprises liées et les participations	Autres
CRANCES	32 325 752 386,65	15 432 341 067,00	22 570 662 716,79	12 237 616 203,16
Sur les établissements de crédit et institutions financières	29 103 533 885,39	4 083 901 775,42	21 056 608 344,47	138 661 743,47
Autres entreprises liées et participations	3 222 118 491,26	1 148 439 291,58	1 514 054 372,32	8 575 874 459,69
Obligations et autres titres à revenu fixe	889 159 906,45	2 374 175 960,00	230 444 744,54	3 821 065 200,60
DETTES	33 823 424 480,87	13 341 067 019,42	26 654 436 385,34	6 763 170 405,20
Sur les établissements de crédit et institutions financières	28 214 455 960,26	1 147 079 745,29	22 132 669 905,15	1 001 824 649,57
Autres entreprises liées et participations	5 608 968 520,61	1 148 658 273,13	4 516 769 071,19	5 763 049 755,63
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 519 555 938,04	3 519 977 359,11	4 238 688 611,06	3 156 179 546,70
ENGAGEMENTS DONNES	2 160 867 468,35	3 258 711 678,63	2 721 720 223,55	3 301 754 540,12
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	290 687 334,00	0,00	392 260 223,54	0,00
Engagements de financement en faveur de la clientèle	25 916 600,24	3 258 711 678,63	308 656 352,12	0,00
Engagements de financement en faveur d'autres entreprises liées et participations	1 709 454 144,00	0,00	2 027 200 000,00	40 115 000,00
Garantie données à la clientèle	138 812 613,45	0,00	230 000,00	0,00
Autres engagements donnés	0,00	0,00	0,00	0,00
ENGAGEMENTS RECUS	732 588 857,76	438 337 227,25	2 051 978 708,31	490 563 846,26
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	0,00	0,00	0,00	0,00
Engagements de financement en faveur de la clientèle	732 588 857,76	438 337 227,25	2 051 978 708,31	490 563 846,26
Garantie reçus de la clientèle	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres engagements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00

Une entreprise est considérée comme liée si elle est contrôlée de manière exclusive, et est incluse ou susceptible d'être incluse par intégration globale dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

NOTE 19 - OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

(en euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	53 516 896 255,43	52 827 127 748,45	38 770 311 036,45	37 680 554 537,66
Autres devises de l'Union Européenne				
Franc Suisse	124 713,76	0,00	257 042 572,28	257 042 572,28
Dollar américain	5 341,63	0,00	11 220,04	11 220,04
Yen	0,00	0,00	1 600,00	1 600,00
Autres devises	459 981 059,61	2 337 880,07	418 364 897,96	418 364 897,96
Valeur brute	53 977 008 570,43	53 829 465 628,52	39 445 731 388,81	38 355 974 890,02
Comptes de régularisation	483 154 329,78	803 024 787,75	575 448 800,91	923 398 154,80
Provisions	(483 154 329,78)	(803 024 787,75)	(575 448 800,91)	(923 398 154,80)
Total	53 632 400 416,25	53 632 400 416,27	39 279 533 844,81	39 279 533 844,82

NOTE 20 - OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

Garantie données à la clientèle	31/12/2023		31/12/2022	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	0,00	0,00	0,00	0,00
Euro				
Opérations de change à terme	1 162 114 054,13	1 162 114 054,13	479 102 585,24	473 080 889,17
Devises	21 862 167,30	1 140 251 886,63	479 102 585,24	468 995 984,34
Euro	1 183 976 221,43	1 183 976 221,43	479 102 585,24	468 995 984,34
Prêts et emprunts en devises	1 183 976 221,43	1 183 976 221,43	479 102 585,24	468 995 984,34
Total	2 315 915 285,50	1 183 125 790,56	944 880 021,96	477 200 830,59

III - NOTES SUR LE HORS BILAN

(notes 21 et 23 en euros)

NOTE 21 - HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES

	31/12/2023	31/12/2022
Ouvertures de crédits confirmés en faveur d'étab de crédit	290 687 334,00	392 260 223,54
Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle	3 282 627 758,87	3 261 639 549,12
Autres engagements en faveur de la clientèle	337 000 000,00	308 000 000,00
Cautions, avals et oblig. en faveur de la clientèle	138 812 613,45	230 000,00
Cautions, avals et oblig. en faveur d'établissements de crédit (1)	1 707 451 440,66	2 061 345 000,00
Engagements sur titres		
	5 756 579 146,98	6 023 474 772,67

(1) La majeure partie de ces engagements vient en garantie d'emprunts de filiales étrangères.

NOTE 22 - HORS BILAN - ENGAGEMENTS RECUS

	31/12/2023	31/12/2022
Accord de refinancement		
Engagement des établissements de crédit	732 588 857,76	2 051 978 708,31
Engagement de la clientèle	438 337 227,25	490 563 846,26
Engagement sur titres	1 170 926 085,01	2 542 542 554,57

NOTE 23 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en euros)	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
Opérations fermes				
Opérations de gré à gré				
-Swaps de taux d'intérêt	-11 571 275 494,40	0,00	-11 571 275 494,40	17 802 400 000,00
-FRA			0,00	0,00
-Swaps de devises	-1 023 250 016,25		-1 023 250 016,25	400 271 548,54
-Opérations de change à terme	-95 763 711,93		-95 763 711,93	68 384 019,39
Opérations conditionnelles				
Opérations de gré à gré				
-Instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels:				
*Caps, Floors, Collars			0	0
Total	-12 690 289 222,58	0,00	-12 690 289 222,58	18 271 055 567,93

Risque de contrepartie sur produits dérivés

Les opérations de refinancement cash et hors bilan (SWAP) sont comptabilisées en coupons courus. Il s'agit d'opérations de couverture (micro et macro).
La mesure du risque de contrepartie sur produits dérivés est mesurée sur la base d'une valorisation selon la méthode du "mark to market".
Le notional de l'ensemble des SWAP, d'ailleurs conclus presque exclusivement avec des établissements financiers de première catégorie (notés A et +), représente 11,571 Md€
Les opérations sur instruments financiers à terme s'inscrivent dans le cadre de la gestion du risque de taux de la banque. Il s'agit principalement d'opérations de macro couverture.
Le cumul des SWAP en position latente positive correspond à un notional de 8 417 Md€
et à une valorisation de 330,7M€
Le cumul des SWAP compensé par contrepartie en position latente positive correspond à un notional de 8 417 Md€ et à une valorisation de 330,7M€

Informations sur les encours de Hors Bilan

Durée Catégorie	<= 1 an	<= 5 ans	> 5 ans	Total
Micro couverture	-1 712 750 000,00	-1 778 800 000,00	2 130 274 505,60	-1 361 275 494,40
Prêteur		310 000 000,00	2 739 274 505,60	3 049 274 505,60
Emprunteur	-1 712 750 000,00	-2 088 800 000,00	-609 000 000,00	-4 410 550 000,00
Macro couverture	-3 085 000 000,00	-6 099 000 000,00	-1 026 000 000,00	-10 210 000 000,00
Prêteur	380 000 000,00	190 000 000,00		570 000 000,00
Emprunteur	-3 465 000 000,00	-6 289 000 000,00	-1 026 000 000,00	-10 780 000 000,00
Autres que couverture	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêteur			772 800 000,00	772 800 000,00
Emprunteur			-772 800 000,00	-772 800 000,00
Total	-4 797 750 000,00	-7 877 800 000,00	1 104 274 505,60	-11 571 275 494,40

ANNEXE HB

NOTE 23.1 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	REPARTITION PAR DUREE RESTANT A COURIR AU 31/12/2023					
	Total			dont opérations effectuées de gré à gré		
	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans
- Swaps de taux d'intérêt						
- FRA	-4 797 750 000,00	-7 877 800 000,00	1 104 274 505,60	-4 797 750 000,00	-7 877 800 000,00	1 104 274 505,60
- Caps, Floors, Collars	0,00	0,00	0,00			
Sous total	-4 797 750 000,00	-7 877 800 000,00	1 104 274 505,60	-4 797 750 000,00	-7 877 800 000,00	1 104 274 505,60
- Swaps de devises	-599 950 666,05	-423 299 350,20	0,00	-599 950 666,05	-423 299 350,20	
- Opérations de change à terme	-95 763 711,93	0,00	0,00	-95 763 711,93		
Total général	-5 493 464 377,98	-8 301 099 350,20	1 104 274 505,60	-5 493 464 377,98	-8 301 099 350,20	1 104 274 505,60

NOTE 23.1 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	REPARTITION PAR DUREE RESTANT A COURIR AU 31/12/2022					
	Total			dont opérations effectuées de gré à gré		
	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans
- Swaps de taux d'intérêt						
- FRA	-6 250 000 000,00	-7 834 100 000,00	1 559 064 562,60	-6 250 000 000,00	-7 834 100 000,00	1 559 064 562,60
- Caps, Floors, Collars	0,00	0,00	0,00			
Sous total	-6 250 000 000,00	-7 834 100 000,00	1 559 064 562,60	-6 250 000 000,00	-7 834 100 000,00	1 559 064 562,60
- Swaps de devises	- 327 011 475,30	- 73 260 073,24	-	327 011 475,30	- 73 260 073,24	
- Opérations de change à terme	- 60 127 427,23	-	-	60 127 427,23		
Total général	- 6 637 138 902,53	- 7 907 360 073,24	1 559 064 562,60	- 6 637 138 902,53	- 7 907 360 073,24	1 559 064 562,60

IV - NOTES sur le COMPTE de RESULTAT
(notes 24 à 37 en euros)

NOTE 24 - PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES			
	(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Sur opérations avec les établissements de crédit		1 128 515 641,48	244 576 002,71
Sur opérations avec la clientèle :		587 752 730,01	449 228 411,06
Dont produits		559 342 653,19	418 022 257,39
Dont amortissement de la décote		41 150 099,04	10 129 386,98
Dont reprise de la dépréciation liée au passage du		24 259 977,78	21 076 766,69
Produit net sur opérations de macro-couverture		187 819 128,24	608 583,56
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 25)		119 046 386,46	57 958 587,41
Autres intérêts et produits assimilés			7 914 039,43
Intérêts et produits assimilés		2 023 133 886,19	760 285 624,17
Sur opérations avec les établissements de crédit		-1 357 444 182,63	-278 186 995,72
Sur opérations avec la clientèle		-277 368 791,85	-207 261 189,87
Charge nette sur opérations de macro-couverture			5 847 708,39
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		-209 357 961,36	-29 353 588,07
Autres intérêts et charges assimilés			
Intérêts et charges assimilés		-1 844 170 935,84	-508 954 065,27
Produits sur opérations de crédit-bail et de location		772 132 253,99	604 791 855,75
Dont reprise de la dépréciation liée au passage du		786 713,54	526 576,69
Charges sur opérations de crédit-bail et de location		-723 404 127,10	-593 293 725,42
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés		227 691 077,24	262 829 689,23

NOTE 25 - REVENUS DES TITRES

(en euros)	Titres à revenu fixe		Titres à revenu variable	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme			767 427 271,15	809 277 173,86
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	112 528 077,96	57 958 587,41	53 658 197,95	59 129 178,32
Codevi				
Titres d'investissement	6 518 308,50			
Opérations diverses sur titres				
Revenus des titres	119 046 386,46	57 958 587,41	821 085 469,10	868 406 352,18

NOTE 26 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(en euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Produits	Charges	Net	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit		-811 449,80	-811 449,80	-12 901 177,20
Sur opérations avec la clientèle	105 357,90	-353 053,24	-247 695,34	-269 565,30
Sur opérations sur titres		-2 577 489,25	-2 577 489,25	-1 919 129,97
Sur opérations de change			0,00	0,00
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan			0,00	0,00
Sur prestations de services financiers (note 27)	23 492 195,50	-21 368 503,70	2 123 691,80	8 175 974,04
Total	23 597 553,40	-25 110 495,99	-1 512 942,59	-6 913 898,43

NOTE 27 - PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	10 714 844,05	12 012 196,46
Produits (Charges) nets sur moyens de paiement	-4 730 463,27	-998 354,59
Commissions d'assurance-vie		
Autres produits (charges) nets de services financiers	-3 860 688,98	-2 837 867,83
Total des prestations de services financiers	2 123 691,80	8 175 974,04

NOTE 28 - SOLDE DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Solde des opérations sur titres de transaction et sur instruments financiers à terme	26 136 293,30	6 186 595,68
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	-56 625 000,32	-20 016 371,12
Produits nets sur portefeuille de négociation	-30 488 707,02	-13 829 775,44

NOTE 29 - SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dotations sur dépréciations	-368 350,00	
Reprises sur dépréciations		
Dotation ou reprise nette sur dépréciations	-368 350,00	0,00
Plus-values de cession réalisées	930 423,43	
Moins -values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	930 423,43	0,00
Solde des opérations sur titres de placement	562 073,43	

NOTE 30 - AUTRES PRODUITS NETS D'EXPLOITATION BANCAIRE

	31/12/2023	31/12/2022
Sur opérations avec les établissements de crédit		
Participation résultat assurances	63 620 487,43	70 867 805,34
Quote part de résultat en commun	73 407 190,24	126 917 995,53
Autres produits	434 378 136,69	65 919 799,65
Total des produits	571 405 814,36	263 705 600,52
Quote part de résultat en commun	-484 466,74	
Autres Charges	-4 308 428,41	-12 720 905,11
Total des charges	-4 792 895,15	-12 720 905,11

NOTE 31 - FRAIS DE PERSONNEL

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements	-161 051 080,13	-136 169 903,69
Reddition charges de personnel		0,00
Charges sociales	-70 474 870,90	-64 305 954,48
Intéressement	-15 051 627,04	-18 974 781,00
Participation		0,00
Impôts et taxes sur rémunérations	-23 828 778,31	-25 043 885,07
Total des frais de personnel	-270 406 356,38	-244 494 524,24

NOTE 32 - EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	1 818	1 790
Agents de maîtrise		
Employés	878	936
Total	2 696	2 725

NOTE 32.1 - DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

	31/12/2022	Droits acquis	Consommation	31/12/2023
Nombre d'heures acquises par les collaborateurs				0,00

NOTE 33 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Impôts et taxes	-8 189 461,72	-734 133,99
Services extérieurs	-283 364 126,68	-293 390 790,36
Autres frais administratifs	27 433 570,73	27 077 805,95
Total des frais administratifs	-264 120 017,67	-267 047 118,40

NOTE 34 - COUT DU RISQUE

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dotations sur dépréciations et provisions	-586 259 040,34	-478 469 509,40
Dépréciations sur créances douteuses	-570 647 727,33	-469 306 644,71
Autres provisions	-15 611 313,01	-9 162 864,69
Reprises sur dépréciations et provisions	522 269 630,92	503 857 578,19
Reprises sur dépréciations sur créances douteuses	511 248 481,60	491 557 908,69
Autres reprises de provisions	11 021 149,32	12 299 669,50
Variation des dépréciations et provisions	-63 989 409,42	25 388 068,79
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	-21 638 914,18	-58 489 046,34
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	-188 209 981,14	-154 200 025,84
Décote	-4 552 975,49	366 630,93
Récupérations sur créances amorties	79 771 708,67	51 952 890,35
Coût du risque	-198 619 571,56	-134 981 482,11

NOTE 35 - RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations financières		
Dotations pour dépréciations	-75 496 000,00	-8 102 000,00
Reprises sur dépréciations	43 752 000,00	64 735 000,00
Dotation ou reprise nette pour dépréciations	-31 744 000,00	56 633 000,00
Plus-values de cession réalisées	2 247 870,06	11 963 572,01
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession	2 247 870,06	11 963 572,01
Solde (en perte) ou en bénéfice	-29 496 129,94	68 596 572,01
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Dotation ou reprise nette pour dépréciations		
Plus-values de cession	740 241,62	
Moins-values de cession	-175 709,31	-725 544,57
Solde (en perte) ou en bénéfice	564 532,31	-725 544,57
Résultat net sur immobilisations	-28 931 597,63	67 871 027,44

NOTE 36 - COUTS LIES AU RAPPROCHEMENT

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Charges de personnel		
Charges sur immobilisations		
Charges informatiques		
Mali de fusion		
Autres charges		
Total		

NOTE 37 - IMPOT SUR LES BENEFICES

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Impôts courants	-11 038 843,34	1 458 383,61
Crédit d'impôt recherche	8 703 530,55	16 046 892,93
Provision pour risque Impôt sur les sociétés	-708 509,92	-951 523,92
Impôts sur GIE et SNC		
Total	-3 043 822,71	16 553 752,62

(notes 38 à 40)

intégration globale

NOTE 40 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 23 MAI 2024

- Extrait de PROCES VERBAL -

.../...

SIXIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à la somme de 774 448 108,60 euros.

Constatation faite que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% du capital social et compte tenu du Report à Nouveau antérieur créditeur de 648 824 884,98 euros, l'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à la somme de 1 423 272 993,58 euros.

L'Assemblée générale, constatation faite que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% du capital social, décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

1- A titre de dividende aux actionnaires : 544 245 823,00 euros

(correspondant à un dividende de 38,28 euros par action)

2- Réserve Spéciale d'œuvres d'art : 20 600 euros

3- Au Report à nouveau : 879 006 570,58 euros

Le dividende est ainsi fixé à 38,28 euros par action pour chacune des 14 217 498 actions ouvrant droit au dividende. Il sera mis en paiement à compter du 30 mai 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents ont été les suivantes :

	2022	2021	2020
Dividende unitaire	17,53 €	31,06 €	26,29 €
Nombre d'actions ouvrant droit au dividende	14 217 498	14 217 498	14 217 498
Distribution totale	249,232 M€	441,595 M€	373,778 M€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...

Extrait Certifié conforme par Stéphane PRIAMI, Directeur général



Société Anonyme au capital de 554 482 422 €
Siège Social : 1 rue Victor Basch
CS 70001
91068 MASSY Cedex
542 097 522 - RCS EVRY

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2023

1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Après une année 2022 marquée par une reprise hétérogène de la croissance économique (+3,0%), 2023 a vu la croissance mondiale ralentir (+1,5%), avec une baisse d'autant plus marquée dans les pays avancés. Cette conjoncture dégradée s'explique par un faisceau de facteurs au premier rang desquels le tour de vis monétaire des principales banques centrales pour combattre l'inflation depuis l'été 2022 avec un taux directeur FED qui s'établit aujourd'hui à 5,25% et celui de la BCE à 4,5%. La guerre en Ukraine ainsi que le ralentissement de la croissance en Chine (~5% en 2023) ont également pesé sur l'économie mondiale.

Dans un contexte général toujours instable, la **zone euro** est parvenue à éviter la récession avec une faible croissance de +0,6% au cours de l'année 2023, un niveau divisé par deux comparativement à 2022. En effet, la persistance de l'inflation et la poursuite du resserrement monétaire ont contribué à faire baisser la consommation des ménages, principal soutien à la croissance. En conséquence, les principales économies occidentales ont enregistré des taux de croissance faibles voire négatifs.

Les principaux marchés de CA Consumer Finance enregistrent des niveaux de croissance faibles en Europe notamment en France (+0,9%), en Italie (~+0,7%) tandis que l'économie allemande est entrée en récession avec une croissance en repli de -0,3%. La contraction de l'économie dans la zone euro et la tendance inflationniste ont poussé les consommateurs à revoir leurs priorités d'investissements. Ceci a eu pour conséquence directe une baisse des prêts personnels, néanmoins compensée par l'activité automobile portée par les nouvelles offres locatives sur les principaux marchés de CA Consumer Finance. Le marché français, du fait de ses spécificités réglementaires (taux d'usure), enregistre ainsi la plus forte baisse du marché européen, en particulier sur les prêts personnels (-25% sur l'année 2023).

La croissance mondiale devrait s'améliorer en 2024, sous l'impulsion des banques centrales qui devraient commencer à revoir leur politique de taux, permettant une détente sur le front du crédit. Cependant, les résultats des élections européennes et américaine pourraient constituer une nouvelle menace pour les marchés de consommation et la croissance mondiale.

2. EVOLUTION DU PERIMETRE DU GROUPE

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe CA Consumer Finance a réalisé les principales opérations suivantes :

Finalisation de la création d'un leader européen de la LLD automobile avec la reprise à 100% de FCA Bank et de Drivalia par CA Consumer Finance.

Pour rappel, le 17 décembre 2021, CA Consumer Finance (CACF) et Stellantis avaient signé un protocole d'accord ayant pour ambition la création d'un leader paneuropéen de la location longue durée (LLD) à parts égales. La première étape de ce protocole a consisté en la création d'une nouvelle filiale commune entre CACF et Stellantis, puis à la cession par FCA Bank en date du 31 décembre 2022, de sa filiale Leasys, à cette nouvelle entité, pour constituer le Groupe Leasys.

Le 3 avril 2023, la deuxième étape du protocole d'accord a été mise en œuvre par la réalisation de 3 séries d'opérations.

Tout d'abord, CACF et Stellantis ont constitué un acteur de la location opérationnelle multi-marques par la consolidation des marques Leasys et Free2move Lease, afin de constituer le Groupe Leasys. Le Groupe Leasys, détenu à 50% par CACF, est intégré dans les comptes consolidés du Groupe CACF par mise en équivalence depuis le 30 juin 2023.

Par la suite, CACF a acquis 50% des titres résiduels de FCA Bank détenus par Stellantis. À l'issue de l'opération, FCA Bank est détenue à 100% par CACF et devient CA Auto Bank. CA Auto Bank (ex FCA Bank) est consolidée dans les comptes du Groupe CA Consumer Finance depuis le 30 juin 2023 selon la méthode de l'intégration globale (vs mise en équivalence au 31 mars 2023). La juste valeur de l'actif net en date d'acquisition s'élève à 2 740 M€.

Enfin, CA Auto Bank (ex FCA Bank) a cédé l'activité de captive financière du constructeur FCA aux autres captives de Stellantis.

L'ensemble de ces opérations ainsi que la réorganisation des activités Mobilité du Groupe CA Consumer Finance a impacté de façon exceptionnelle les comptes de 2023 sur l'ensemble des Soldes Intermédiaires de Gestion au titre des transferts de fonds de commerce, d'indemnités reçues et versées, du traitement comptable de l'intégration à 100% de CA Auto Bank (ex-FCA Bank), de la réorganisation de l'activité de financement automobile au sein du Groupe CA Consumer Finance (en particulier la revue des solutions applicatives).

Au total, ces éléments représentent un impact de +179 millions en résultat net part du Groupe au 31 décembre 2023.

Le 3 août 2023, Crédit Agricole Consumer Finance a annoncé l'acquisition des activités d'ALD en Irlande, en Norvège et au Portugal, ainsi que des activités de LeasePlan en République Tchèque, en Finlande et au Luxembourg.

L'acquisition donne lieu à un découpage du périmètre acquis entre d'une part, CA Auto Bank et Drivalia filiale de CA Auto Bank, qui accueillent les activités d'ALD en Irlande et en Norvège et de LeasePlan en République Tchèque et en Finlande ; et d'autre part, Leasys, qui accueille les activités d'ALD au Portugal et de LeasePlan au Luxembourg.

Cette opération permet d'accélérer le développement de CA Auto Bank et de Leasys.

Les entités rachetées ont ensuite changé de dénomination sociale (cf. Périmètre détaillé en annexe).

Développement des services autour de la mobilité.

Le 27 juillet 2023, CA Consumer Finance a acquis 76,98 % des titres de Freecars SAS auprès des différents actionnaires de l'entité (fondateurs et salariés restent actionnaires pour partie). Cette entité, spécialisée dans les services de livraison de véhicules avec la marque Hiflow, est présente principalement en France, mais également en Espagne et en Belgique.

Le 26 avril 2023, création de l'entité Agilauto Partage détenue à 60% par CA Mobility. L'activité de cette entité est la fourniture de services d'autopartage en milieu rural à proximité des zones ZFE. Un pilote a été lancé en partenariat avec la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et la Communauté de communes du Pays de Fayence. En raison des seuils de matérialité, cette entité n'est pas consolidée.

Autres évolutions

Le 1^{er} juillet 2023, KingFisher a cédé l'ensemble de ses parts dans Crealfi (soit 49%) au profit de CA Consumer Finance S.A. dans le cadre de la renégociation du partenariat qui se poursuit via un mécanisme de commissionnement.

Le 1er octobre 2023, Crealfi a fait l'objet d'une fusion simplifiée avec CA Consumer Finance.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan des comptes individuels.

Le périmètre de consolidation fait quant à lui partie des états financiers consolidés au 31/12/2023.

3. ACTIVITE DU GROUPE

3.1. Production du Groupe

L'évolution de l'activité, mesurée par la production de nouveaux financements, se décompose comme suit :

Production en M€	2023	2022	Variation 2023/2022
CA Consumer Finance France	14 709	15 679	-6,2%
CA Auto Bank	9 984	0	NA
AGOS	7 829	7 750	1,0%
Autres Filiales Internationales	5 794	5 554	4,3%
Partenariats Automobiles	12 069	18 804	-35,8%
<i>Dont FCA Bank</i>	<i>3 916</i>	<i>13 222</i>	
TOTAL	50 386	47 787	5,4%

Le Groupe CA Consumer Finance, malgré un contexte complexe, a signé une année commerciale solide en 2023 avec une production totale de 50,4 Md€ :

- La production gérée pour le compte des banques de détail du Crédit Agricole a atteint une production de 8,9 Md€, en baisse de -5% par rapport à 2022. Sur la même période, Sofinco est également en baisse, -591 M€ par rapport à 2022, souffrant particulièrement du contexte français.
- L'ensemble des entités internationales a enregistré de bons résultats avec des niveaux de production supérieurs en comparaison à ceux de 2022 (+2,4%) soit une production totale de 13,6Md€.
- La production de CA CONSUMER FINANCE a été portée par l'activité automobile qui enregistre d'excellents résultats en 2023 avec des indicateurs d'activité en forte

progression par rapport à 2022. En effet, CA Auto Bank atteint une production de 10 Md€ à fin 2023. Enfin, CA Consumer Finance, dans son ambition de devenir leader de la mobilité verte en Europe, a franchi la barre du million de véhicules financés en Europe en 2023.

L'activité d'assurance du Groupe CA Consumer Finance a enregistré de très bons résultats en 2023, notamment marqués par un niveau de revenus au plus haut historique, avec 628,5M€ (+21% vs 2022). Cette performance est principalement portée par CA Auto Bank, dont les primes représentent environ 40% du total du groupe.

Cette dynamique a été le fruit de diverses initiatives du Projet de Groupe :

- Opérationnalisation des accords avec Stellantis : création d'un leader européen de la location longue durée (LLD) automobile, et la reprise par CA Consumer Finance de 100 % du capital de FCA Bank et de Leasys Rent pour créer CA Auto Bank et Drivalia
- Renforcement du pivot stratégique de la mobilité grâce au rachat de six entités ALD et LeasePlan en Europe représentant une flotte totale de plus de 100 000 véhicules et un total d'encours d'environ 1,7 milliard d'euros, et au travers de la création d'un pôle de services avec ses partenariats avec Hiflow et Opteven : CA Mobility Services.
- Développement sur le marché français de nouvelles offres de mobilité, en particulier au service des clients des Caisses régionales du Crédit Agricole et LCL sous la marque AgilAuto
- Excellence relationnelle : Credibom a remporté le prix 5 étoiles dans la catégorie « Crédit à la consommation », Sofinco s'est positionné à la 1ère marche du podium de la mesure de l'IRC stratégique en France
- Optimisation des parcours digitaux : Sofinco, pour la 3^{ème} année consécutive, a été primé meilleur parcours digital dans la catégorie « *crédit conso* » par Google durant son événement « Finance UX Benchmark 2023 ».
- Projet Sociétal : Agilauto Partage, un service d'autopartage rural permettant un service de mobilité éco-responsable répondant aux enjeux des zones à faibles émissions dans les zones rurales

3.2. Production de Sofinco (Business Unit France)

En 2023, le contexte d'inflation forte, le niveau élevé des taux de refinancement et les contraintes liées à la lente remontée des taux d'usure ont amené Sofinco à prendre des mesures de préservation de la rentabilité : plus grande sélectivité et forte réduction de la prospection. Les marges s'améliorent nettement fin 2023 en lien avec la stabilisation du niveau de refinancement et la remontée des taux d'usure.

L'activité commerciale est en baisse par rapport à 2022 dans un contexte de baisse du marché du crédit à la consommation. Par activité, le financement de la Mobilité est en nette hausse, celui des grands partenaires en légère amélioration ; les activités directes et le courtage baissent nettement à la suite des mesures de sélectivité accrue dans un contexte de pincement de marge.

La part de marché Sofinco dans le marché ASF est en baisse par rapport à 2022 en lien avec les plans d'action mis en place de préservation de la rentabilité.

Les encours sont en croissance de 3% vs A-1 bénéficiant de la forte décrue des règlements anticipés dans le contexte de hausse de taux.

Le Coût du risque augmente au global de l'année 2023 vs 2022. La tendance est à l'amélioration au fil des trimestres grâce aux actions engagées visant à réduire le risque et la fraude.

3.3. Perspectives d'avenir

CA Consumer Finance continue de dérouler son plan stratégique « Go to the future », parfaitement aligné avec les objectifs du Plan Moyen Terme du groupe Crédit Agricole « Ambitions 2025 ». Si 2023 a été marqué par les pivots stratégiques nécessaires à la correcte exécution du plan, notamment dans les activités automobiles, 2024 sera l'année où CA Consumer Finance pourra tirer tous les bénéfices de ses mouvements stratégiques ainsi que d'un contexte plus favorable pour les activités « historiques » de crédit consommation.

La feuille de route 2024 s'articulera autour de quatre axes majeurs.

Tout d'abord, le développement du crédit à la consommation pour les banques du groupe Crédit Agricole en se positionnant désormais comme partenaire exclusif de l'ensemble des 39 Caisses Régionales du Crédit Agricole, ainsi que de LCL, qui bénéficient des parcours digitaux Digiconso.

Pour mener à bien son ambition de devenir leader de la mobilité verte en Europe, CA Consumer Finance se reposera sur : une offre complète de produits locatifs, une empreinte géographique paneuropéenne (19 pays) et un catalogue de services complet et innovant.

La priorité sera également donnée au développement organique au travers de nouvelles offres et le développement des assurances, en lien avec CAA.

Enfin, CA Consumer Finance poursuivra sa stratégie partenariale en Europe.

4. GESTION DES FACTEURS DE RISQUES

CA Consumer Finance met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques adaptés à ses activités. Ses moyens et son organisation sont adaptés et intégrés à son dispositif de Contrôle Interne.

Des limites et procédures précises sont ainsi définies pour encadrer, mesurer et maîtriser les risques. Le dispositif intègre des limites entité et groupe CA Consumer Finance calibrées et validées annuellement en coordination avec les différentes lignes métier du Corporate Center.

Ces lignes métiers supervisent le dispositif et le pilotage des risques mis en œuvre par chacune des entités du groupe pour en apprécier la qualité et la conformité aux normes et règles du groupe, alerter les organes de gouvernance, et suivre les actions correctrices.

4.1. Risque de crédit et de contrepartie

4.1.1. Politique et objectifs

La politique globale en matière de risque de crédit est mise en œuvre par les business units du Groupe CA Consumer Finance sous la supervision de la Direction du Crédit du Groupe dans le respect de la stratégie globale des risques (Stratégie risque et Appétence au risque) validée par les instances de gouvernance de CA Consumer Finance.

Les Directions des Risques et du Contrôle Permanent Groupe assurent entre autres le contrôle de second niveau du risque de crédit et sont responsables de la « filière risques » (« gestion des risques » au sens de l'arrêté du 25 février 2021 modifiant l'arrêté du 3 novembre 2014).

A ce titre, elles sont amenées à s'assurer du respect des principes édictés par le Groupe (avis et contrôles permanents).

4.1.2. Surveillance et maîtrise des risques

La stratégie risque et le dispositif d'appétence au risque permettent de définir le niveau et le type de risques que le Groupe CA Consumer Finance peut et souhaite assumer dans ses expositions et ses activités, compte tenu de ses objectifs opérationnels et de ses obligations.

La direction des Risques, du Contrôle Permanent de la Conformité et du Crédit (R3C) suit chaque mois les seuils et limites relatifs au risque de crédit pour la stratégie risques et le dispositif d'appétence. Ce suivi est présenté trimestriellement au Group Risk Committee de CA Consumer Finance.

Un dispositif graduel d'alerte le complète pour informer en cas de dépassement les organes de gouvernance de CA Consumer Finance et le cas échéant, Crédit Agricole S.A.

Un suivi mensuel est également réalisé sur les indicateurs opérationnels de crédit, le coût du risque et l'évolution des encours par catégorie de risque. Il est présenté en Group Executive Committee.

Des avis indépendants de la Direction R3C complètent ce dispositif sur les principaux dossiers d'octroi grande clientèle ainsi que sur les propositions d'évolutions du dispositif crédit soumises à l'approbation du Groupe en fonction des délégations en vigueur.

4.1.3. Résultats 2023

Le coût du risque consolidé cumulé de 2023 atteint **808,1 M€** (1,0% des encours). Il est en **hausse en montant et en amélioration en pourcentage par rapport à 2022** (480 M€ ; 1,2%).

Ces évolutions par rapport à 2022 sont principalement liées :

- À l'intégration de CAAB à 100% au mois d'avril 2023 (+162,8 M€)
- À la hausse au niveau des entités Agos (+90M€), Sofinco France (+31,3 M€), Credibom (+23 M€) et Creditplus (+21 M€).

Le coût du risque **reste maîtrisé** dans un contexte économique incertain après des années COVID au risque particulièrement bas.

Il est impacté par plusieurs éléments exceptionnels, principalement liés :

- À la provision inflation (- 51,9 M€) permettant de tenir compte du contexte macro-économique incertain
- Aux impacts **Package 2 /Package 3** (- 17,1 M€) et NPL stress update (- 13,1 M€)
- Aux provisions LOA et véhicule shortage principalement chez CAAB (-9 M€)

Pour rappel :

Les packages 2 et 3 sont des évolutions substantielles sur les modèles IRB pour répondre aux recommandations de la BCE, suite à la mission IMI 2021. Package 2 = obligation à 6 mois du plan de remédiation et Package 3 = obligation à 12 mois du plan de remédiation.

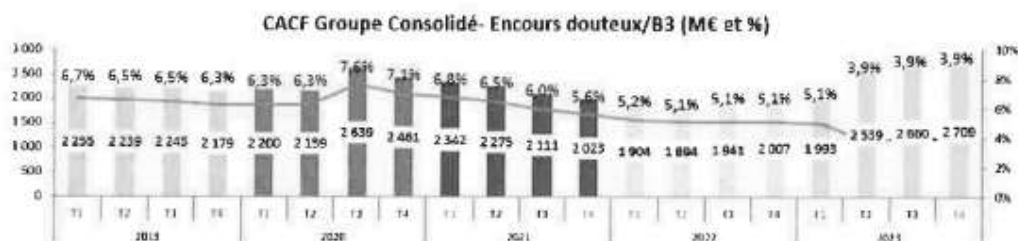
La provision LOA a été transférée en 2023 aux risques opérationnels.

La provision véhicule shortage a été mise en place avant 2023 pour couvrir les pertes probables sur pénuries de véhicules en raison des pénuries de matières premières (semi-conducteurs).

Retraité des éléments exceptionnels, le coût du risque 2023 s'élève à **824,3 M€ (1,2%)** en raison d'un contexte défavorable toujours fortement impacté par le fort taux d'inflation pesant sur le pouvoir d'achat des ménages et leur capacité de remboursement ainsi que la dégradation du bucket 3.

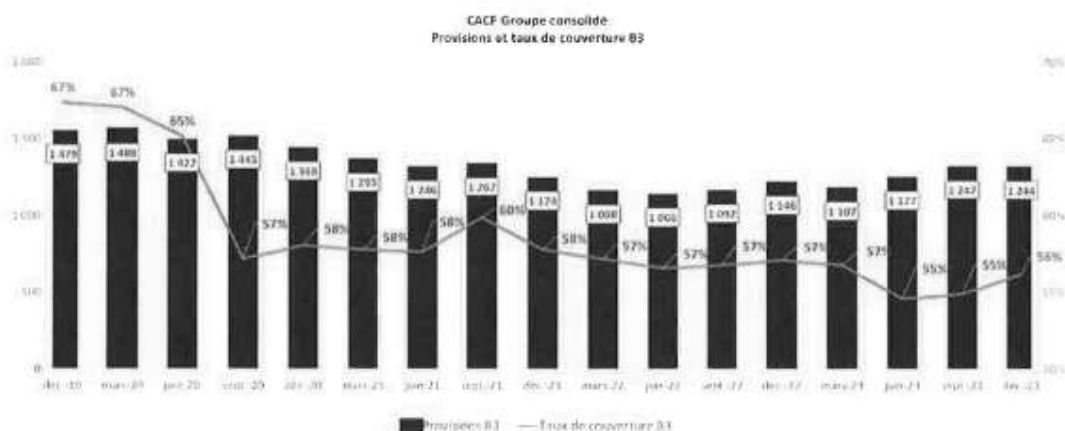
	Répartition par trimestre				Total annuel 2023
	T1 2023 publié	T2 2023 publié	T3 2023 publié	T4 2023 publié	
Total Coût du Risque (M€)					
Groupe CACF	146,7	200,4	206,0	169,7	722,9
AGOS	49,9	62,3	71,9	55,0	239,1
CACF SA	63,1	79,7	71,1	54,1	268,0
Credibom	9,6	2,3	8,4	12,5	32,9
Creditplus	19,5	26,8	21,5	21,4	89,2
CACF NL	-3,2	-4,4	-1,5	-3,7	-12,8
Sofinco ES	7,7	8,8	6,6	5,1	28,3
CA Auto Bank	0,0	24,8	28,1	25,3	78,2
Total Coût du Risque (%)					
Groupe CACF	1,5%	1,2%	1,2%	1,0%	1,0%
AGOS	1,3%	1,5%	1,7%	1,3%	1,4%
CACF SA	1,9%	2,4%	2,1%	1,6%	2,0%
Credibom	1,3%	0,3%	1,0%	1,5%	1,0%
Creditplus	1,4%	1,8%	1,4%	1,4%	1,5%
CACF NL	-1,3%	-2,2%	-0,8%	-2,2%	-1,9%
Sofinco ES	4,3%	3,9%	2,8%	1,9%	2,7%
CA Auto Bank		0,4%	0,4%	0,4%	0,3%

Le **taux de Bucket 3** (encours défaillant au sens de la nouvelle définition du défaut) sur le périmètre consolidé est en baisse de 5,1% à **3,9%** **principalement dû à un effet volume avec l'intégration de CAAB à 100% au mois d'avril 2023, à une stratégie de cession volontariste et à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle du recouvrement.** Pour rappel, le pic atteint en septembre 2020 (7,6%) était lié à la mise en place de la nouvelle définition du défaut.



Le **taux de couverture** consolidé des encours classés en bucket 3 est relativement stable depuis septembre 2020. Il s'élève à 56% en décembre 2023 vs 57% en décembre 2022 (effets méthodologiques). Pour rappel, la forte baisse entre juin et septembre 2020

s'explique par la mise en place du nouveau défaut, les contrats déclassés du Bucket 2 vers le Bucket 3 étant provisionnés plus faiblement que la moyenne du Bucket 3.



4.2. Risques financiers

La surveillance des risques financiers (risque de taux, de liquidité, de change, de marché, de contrepartie bancaire) est assurée par la Direction R3C et le Risk Management en particulier, dans le respect des limites fixées par la Stratégie Risques et le cadre d'appétence pour le risque. Il consiste notamment à réaliser :

- L'émission d'avis risques sur un périmètre élargi : dossier du Comité ALM, opération de refinancement, budgets, dispositifs RAF et Stratégie Risques (Groupe CA Consumer Finance et entités), back-testing des modèles ALM et stress tests, ainsi que les dossiers présentés en Comités NAP ;
- Le suivi des limites, l'émission des alertes, la réalisation des reporting risques présentés en Comités Risques Groupe trimestriels, et leur transmission à Crédit Agricole SA/DRG.

L'instance principale de gouvernance assurant le suivi de la maîtrise des risques financiers est le Comité ALM du Groupe CA Consumer Finance.

Les limites risques financiers sont définies par la ligne métier Finance du Groupe CA Consumer Finance (en local et en central) et font l'objet d'avis risques de la part de la ligne métier Risque et Contrôle Permanent.

Elles sont calibrées selon les normes du Groupe Crédit Agricole SA.

4.2.1. Activité de trésorerie et de placement

4.2.1.1. *Politique et objectifs*

Outre le refinancement de la distribution des crédits, qui constitue son activité principale, la politique générale d'intervention de CA Consumer Finance sur les marchés répond également à quatre objectifs :

- Constitution de réserves HQLA afin de constituer des réserves éligibles au ratio réglementaire LCR ;
- Ajustement significatif de trésorerie à court terme sous forme de prêts en blanc à Crédit Agricole S.A. ;
- Acquisition de collatéral en vue de sécuriser le fonctionnement des comptes en banque centrale de la filiale allemande Creditplus ;

- Acquisition ou constitution de collatéral en vue de constituer des réserves éligibles au TLTRO, à d'autres opérations de repos externes et à la constitution de réserves pour les stress de liquidité interne ;
- Refinancement des contraintes de liquidité telles que les positions de réserves stables et/ou la gestion du NSFR

CA Consumer Finance a par ailleurs poursuivi le développement de la diversification de son refinancement, avec un accroissement :

- Du refinancement sécurisé (opérations de titrisations et de repos) ;
- De l'activité de collecte via le passeport européen en Allemagne, depuis la France (CA Consumer Finance SA) et l'Italie (CAAB) et directement en Allemagne avec Creditplus et en Italie avec CAAB ;
- Des émissions de dettes (ECP et EMTN de CAAB, Bonds de Leasys et NEU CP / NEU MTN de CA Consumer Finance SA) tout en développant les refinancements bancaires en particulier bilatéraux et sous forme de placements syndiqués.

4.2.1.2. Surveillance et maîtrise des risques

Les nouvelles opérations de refinancement du Groupe CA Consumer Finance sont présentées en Comité de Financement du Groupe pour avis risque et validation. Dans le cadre de la Stratégie Risques, le dispositif de surveillance est complété par des limites et des seuils d'alertes encadrant l'empreinte de marché et le taux d'autofinancement.

Le risque de contreparties bancaires est suivi par la Direction R3C et fait l'objet d'un encadrement par des limites définies au sein du processus FIRCOM¹ sous la responsabilité de Crédit Agricole SA.

Le portefeuille de placement est présenté dans la Stratégie Risques du Groupe Crédit Agricole S.A. et du Groupe CA Consumer Finance.

Les positions de titres (hors Groupe CA) comptabilisées en juste valeur par capitaux propres et en coût amorti (JCR et CAM) du groupe CA Consumer Finance sont reportées mensuellement par la Direction R3C au Groupe Crédit Agricole S.A. (DRG) via le reporting Corfou².

4.2.2. Risques de taux et de base

4.2.2.1. Politique et objectifs

Au sein du groupe CA Consumer Finance et compte tenu de son activité, le risque de taux porte sur le risque de taux d'intérêt global (RTIG).

L'essentiel du bilan du Groupe est exposé à ce risque du fait de sa composition :

- Encours clientèle à taux fixe, révisable ou administré (crédit renouvelable) ;
- Refinancements et opérations dérivées constituant des ressources à taux fixe ou variable.

Le département ALM est en charge du suivi du risque de taux d'intérêt global et du risque de base et a pour missions principales :

- La mesure des risques au niveau de CA Consumer Finance SA, des filiales françaises et la consolidation au niveau du Groupe CA Consumer Finance ;

¹ Financial Institution Risk Committee

² Consolidation des Risques Financiers grOUp

- La gestion et la surveillance de ces risques selon des modèles appropriés ;
- La proposition de couverture appropriée de ces risques ;
- L'information des organes exécutifs et délibérants.

4.2.2.2. *Surveillance et maîtrise des risques*

Mesure du risque de taux

La méthodologie de mesure du RTIG s'appuie sur la mesure des expositions conformément aux normes du groupe Crédit Agricole S.A.

Pour les produits du Groupe CA Consumer Finance tels que vente à crédit, prêt bancaire, crédit-bail, crédit renouvelable dérogatoire ou classique, crédit Corporate, le risque est mesuré sous forme d'impasse projective mensuelle intégrant les événements comportementaux (remboursements anticipés, passages au contentieux...). Des conventions d'écoulement définissent le périmètre d'application et les règles d'amortissement.

Les indicateurs produits sont :

- Des gaps de taux fixe par bande de maturité,
- Des sensibilités appelées VAN correspondant aux impacts sur le PNB de chocs de taux de 200 (ou 300 sur certaines devises) points de base sur toutes les maturités du gap, en Valeur Actuelle Nette.

Le Groupe CA Consumer Finance a une gestion prudente du risque de taux d'intérêt global et n'a pas d'appétence pour ce risque.

Contrôle du risque de taux

Le contrôle de 1^{er} degré des indicateurs de RTIG est effectué mensuellement par le département ALM. Le Contrôle Permanent de la Direction Financière contrôle au degré 2.1. La Direction R3C contrôle au degré 2.2 et suit mensuellement les limites et seuils d'alerte.

Le Risk Management Group émet également un avis risque sur les documentations, balayage bilan et back-testing réalisés sur les modèles ALM du groupe CA Consumer Finance selon la méthodologie définie par la Finance Groupe.

Contrôle du risque de taux

Le contrôle de 1^{er} degré des indicateurs de RTIG est effectué mensuellement par le département ALM. Le Contrôle Permanent de la Direction Financière contrôle au degré 2.1. La Direction R3C contrôle au degré 2.2 et suit mensuellement les limites et seuils d'alerte.

Le Risk Management Group émet également un avis risque sur les documentations, balayage bilan et back-testing réalisés sur les modèles ALM du groupe CA Consumer Finance selon la méthodologie définie par la Finance Groupe.

4.2.3. Risques de liquidité et de financement

CA Consumer Finance, en tant qu'établissement de crédit, respecte les exigences minimales en matière de liquidité définies par les textes en vigueur (LCR, NSFR).

Le Groupe CA Consumer Finance s'inscrit dans le cadre de la gestion du risque de liquidité défini par le Groupe Crédit Agricole S.A. Le dispositif d'encadrement interne porte sur :

- La résistance aux stress de liquidité global (1 mois), idiosyncratique (3 mois) et systémique (1 an),

- Une limite sur l'endettement net court terme. La gestion du risque de liquidité dans le Groupe Crédit Agricole S.A. consiste à respecter une limite interne de refinancement à court terme (< à 1 an en durée de vie initiale),
- Des limites sur la concentration des échéances pour le refinancement long terme *secured* et *unsecured* ainsi que pour l'année à venir,
- Une position en ressources stables encadrée par un dispositif de suivi interne,
- Un déficit de crédit - collecte faisant également partie du dispositif interne.

4.2.4. Risque de change

Les contrats de change opérationnels (prêts en devises) font systématiquement l'objet d'une couverture quasi parfaite à leur mise en place. Les engagements de prêts en devises non porteurs de risque de change ne font pas l'objet de couverture.

Au sein de la Stratégie Risques, des limites encadrent le risque de change opérationnel au niveau groupe et entités et par devises.

Concernant le risque de change structurel (participations du Groupe CA Consumer Finance hors zone euro), des couvertures ou d'autres actions sur les positions de change structurel peuvent être mises en place dans le but d'immuniser le ratio CET1 contre les variations des cours de change.

4.2.5. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux

CA Consumer Finance a recours à des instruments financiers dérivés dans le cadre de :

- La gestion du risque de taux d'intérêt global ou unitaire, exposé ci-dessus via des swaps de macro et de micro-couverture en EUR uniquement (couverture en juste valeur),
- La couverture du risque de change lié à des opérations de prêts/emprunts réalisés en devises (couverture en flux de trésorerie).

4.2.6. Risque comptable

Organisation :

La Division Risque Opérationnel et Contrôle Permanent Groupe rattachée hiérarchiquement à la Direction R3C a pour mission de s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière. Le dispositif de contrôle comptable déployé dans l'ensemble des entités du groupe CA Consumer Finance se base sur les procédures et normes du groupe Crédit Agricole.

Dispositif de Contrôle Permanent Comptable

Conformément à la méthodologie du groupe Crédit Agricole, le dispositif de Contrôle Permanent déployé est composé de 3 lignes de défense :

- Première ligne de défense : contrôles opérationnels réalisés par les lignes métier (1^{er} degré, 2^{ème} degré - 1^{er} niveau),
- Deuxième ligne de défense : contrôles réalisés par les lignes métiers Risque et Conformité (2^{ème} degré - 2^{ème} niveau). Un dispositif de contrôles 2.2 Consolidés est défini au niveau du groupe Crédit Agricole et produit par les entités et le groupe CA Consumer Finance,
- Troisième ligne de défense : fonction d'Audit Interne en charge du contrôle périodique.

Le plan de contrôle comptable s'applique en fonction de critères objectifs (Production, Résultat Net Part du Groupe) avec un cadre minimal de suivi applicable aux entités dans le groupe CA Consumer Finance.

Le dispositif de contrôle est complété par :

- Une auto-évaluation des risques et des contrôles comptables (Cartographie) selon la méthodologie du groupe Crédit Agricole,
- Une évaluation qualitative du risque comptable dans le cadre du processus ICAAP,
- Un dispositif d'alerte comptable (>300 K€).

Les criticités détectées par le dispositif de contrôle interne sont remontées dans des comités idoines (comité FIG et RO&CP groupe, comités de Contrôle Interne de CA Consumer Finance).

4.3. Autres risques

4.3.1. Risques opérationnels

Le Risque Opérationnel (RO) du Groupe CA Consumer Finance est piloté par la Division Risque Opérationnel et Contrôle Permanent Groupe.

Son pilotage repose sur une cartographie des risques, des contrôles, une collecte des pertes et un jeu de scénarii, qui permet, pour les entités en méthode avancée, de calculer l'exigence en fonds propres.

La surveillance de ces risques est réalisée à partir d'un tableau de bord présenté en Comité de Contrôle Interne et en Comité Risques Groupe (limites de la Stratégie Risques et du RAF) présidés par la Direction Générale.

Sur le périmètre Groupe, le coût du risque opérationnel total cumulé (entités au prorata de l'actionnariat) est de 2,30% du PNB en 2023 contre 2,78 % en 2022.

Surveillance et maîtrise des risques

Une procédure d'alerte permet d'informer la Direction Générale et la Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. de tout incident avec un impact financier avéré ou potentiel supérieur à 300 K€ ou avec un impact majeur non financier. 6 alertes RO ont été émises en 2023 contre 6 en 2022.

S'agissant des incidents significatifs, le seuil de matérialité défini au niveau du Groupe CA Consumer Finance est de 12 M€ en 2023.

Par ailleurs, des seuils d'alerte de coût cumulé par trimestre du risque au niveau Groupe CA Consumer Finance ont été fixés dans le cadre de la Stratégie Risques pour 2023, à savoir : RO total/PNB (2,95%), Risque frontière/PNB (2,25%).

Enfin, le seuil Coût de la fraude/PNB, principale composante du RO, est suivi par la ligne métier Conformité.

Risque SI et Continuité d'activité

Les Risques du Système d'Information (SI) et le Plan de Continuité d'Activité (PCA) du Groupe CA Consumer Finance sont pilotés par la division Risque Opérationnel et Contrôle Permanent Groupe.

Les seuils d'alerte relatifs aux Risques des Systèmes d'Information et à la continuité d'activité au niveau des entités du Groupe sont fixés dans le cadre de la Stratégie Risques mais aussi dans le « Risk Appetite Framework ». Les indicateurs clé revus (Couverture de Test d'Intrusion et niveau de vulnérabilité des environnements exposés sur Internet, Réalisation d'Analyse de Risques SI sur les projets Majeurs, Campagne de sensibilisation au phishing, Tests des

solutions de continuité, Respect des politiques de sécurité, ...) permettent un pilotage rapproché du périmètre couvert et notamment le périmètre exposé aux risques Cyber dont l'ampleur n'a fait que croître ces dernières années.

Le dispositif de Gestion de Crise de niveau Groupe CA Consumer Finance est défini et déployé sur l'ensemble des entités du Groupe pour permettre sa gestion dans une logique Bottom Up ou Top Down, en fonction de la situation. Les tests et les crises permettent d'éprouver les dispositifs de gestion de crise, à la fois au niveau du Groupe CA Consumer Finance et des entités.

Enfin, le dispositif de contrôle est constitué d'une part du plan de contrôles Sécurité des Systèmes d'Information et d'autre part du plan de contrôles Système d'Information qui sont tous deux déployés.

4.3.2. Risques de fraude

Dans le cadre du pilotage des entités, les résultats des contrôles, la remontée des alertes et le suivi des plans d'action sont analysés et communiqués dans les instances de gouvernance.

La limite de l'indicateur (coût de la fraude/PNB) pour le groupe CA Consumer Finance en 2023 était fixée à 2,00%. Au 31 Décembre 2023, le taux de fraude cumulée s'élevait à 1,52%.

Dans le cadre de l'amélioration de la prévention et de la détection de la fraude, plusieurs outils ont été déployés afin de faire face aux nouveaux modes opératoires observés.

Le renforcement du pilotage et du suivi de la fraude mis en place en 2022 au niveau Groupe CA Consumer Finance sous l'égide des directions du Crédit et de la Conformité Groupe s'est poursuivi en 2023.

4.3.3. Risques juridiques et fiscaux

Les risques juridiques et fiscaux font l'objet d'analyses et d'évaluations par la Direction Juridique et la Direction Financière, puis sont communiqués dans les instances de gouvernance.

Au 31/12/2023, le montant total des provisions pour litiges et risques juridiques ou fiscaux du groupe CA Consumer Finance s'élevait à 152,4 millions d'euros, contre à 79,0 millions d'euros à fin 2022. Cette variation s'explique par l'entrée dans le périmètre de CA Auto Bank.

4.3.4. Risques de non-conformité

Le renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme s'est poursuivi en 2023 au sein de toutes les entités contrôlées (catégorie 1 du PSC). La classification des risques LCB/FT a été mise à jour. Le passage de CA Auto Bank de société joint-venture 50/50 (Catégorie 2 du PSC) à une société contrôlée (Catégorie 1 du PSC) nécessite une mise à niveau aux standards du groupe. Les premières actions ont été réalisées en 2023 et se poursuivent en 2024.

5. RESPONSABILITE SOCIETALE (CA CONSUMER FINANCE S.A.)

CA Consumer Finance poursuit sa stratégie RSE ambitieuse, répondant aux évolutions de la société, capitalisant sur les acquis et expertises de l'entreprise, et favorisant l'engagement de ses collaborateurs.

La stratégie RSE de CA Consumer Finance s'appuie sur le Projet sociétal du Groupe Crédit Agricole.

5.1. Nos engagements RSE

Au cours de l'année 2022, CA Consumer Finance s'est engagé dans une démarche **d'entreprise à engagements**. Cette transformation s'inspire du statut français d'entreprise à missions, créé en 2019 pour permettre aux organisations de faire état de leur contribution unique à la société.

Cette démarche inscrit l'action de CA Consumer Finance dans les enjeux d'universalité, d'accessibilité, de transitions sociales et énergétiques, d'innovation et d'accompagnement des collaborateurs.

Quatre engagements ont été formulés basés sur les forces de l'entreprise :

- **1^{er} engagement** : être un acteur universel et éthique au service des projets de ses clients. Autrement dit, accompagner tous nos clients dans chacun des moments de vie en toute transparence et éthique en respectant leurs choix.
- **2^e engagement** : être un acteur des évolutions de la société pour accélérer les transitions sociales et énergétiques en proposant des solutions à impact positif.
- **3^e engagement** : être un acteur innovant et moderne en proposant à chacun de nos clients et partenaires des solutions modernes, en innovant dans nos offres et nos outils et en restant à l'écoute de la société.
- **4^e engagement** : être un employeur de choix. Il s'agit de permettre à chacun de nos collaborateurs de se réaliser professionnellement au service des clients et de la société (en se responsabilisant et en se développant).

Ces quatre engagements constituent ensemble notre mission et notre boussole, et tracent la voie d'une transformation durable pour l'ensemble des entités de CA Consumer Finance.

Sur ce corpus commun, les ambitions et objectifs associés à ces derniers engagements seront précisés au cours de la démarche en respectant les distinctions locales de nos entités.

En parallèle, des démarches de labellisation sont en cours de mise en œuvre dans nos filiales. La stratégie RSE de CA Consumer Finance, qui se détaille selon les deux axes présentés ci-dessous, s'inscrit pleinement dans la démarche d'entreprise à engagements.

5.2. Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone

CA Consumer Finance poursuit son engagement de faciliter et d'accompagner tous ses clients dans la transition vers une économie bas Carbone.

5.2.1. Mobilité

Dans le cadre de son PMT 2025, CA Consumer Finance se fixe des objectifs forts en **visant 1 véhicule sur 2 neuf financé hybride ou électrique à horizon 2025** et la **réduction de 50% (vs 2020) des émissions CO2 liées à ses activités de financement auto à horizon 2030** dans le cadre de la Net Zero Banking Alliance. Pour accélérer plus encore cette transition vers une mobilité bas carbone, fin 2023 CA Consumer Finance se fixe l'objectif de financer un véhicule sur trois neuf en motorisation 100% électrique à horizon 2025.

En 2023, CA Consumer Finance a poursuivi sa stratégie de développement et la signature de partenariats avec des constructeurs 100% électrique et/ou hybride (tels que Tesla, MG, BYD, LUCID, etc.).

Dans le cadre du déploiement des zones à faibles émissions (ZFE), Sofinco a lancé en 2022 *You R Mobile*, plateforme web inédite d'accompagnement vers la mobilité verte via l'évaluation des impacts sur leur quotidien et la proposition de solutions de financement adaptées. La plateforme, répondant à un réel besoin du consommateur, a enregistré 62 726 visites sur l'année 2023.

Pour accompagner son ambition de devenir le leader de la mobilité verte en Europe, suite de la reprise à 100% de FCA Bank, CA Consumer Finance annonce la naissance de CA Auto Bank. L'objectif de CA Auto Bank, avec le soutien de CA Consumer Finance, est de devenir un leader paneuropéen du financement automobile multimarques et de la mobilité, indépendant de tout constructeur.

De plus, toujours dans l'optique d'appuyer son ambition d'être le leader Européen de la mobilité, CA Consumer Finance développe, sous la marque Crédit Agricole Mobility Services, une offre de service complète et ambitieuse. A horizon 2026 c'est plus de 20 services automobiles pourront être proposés à ses différents clients via toutes les entités européennes du groupe. Pour illustrer cette offre, en 2023 des accords ont notamment été conclus avec Opteven afin de distribuer à tous ses clients une offre européenne d'extension de garantie et de contrat de maintenance ou encore une prise de participation (majoritaire) au capital d'HiFlow, leader dans la livraison de véhicules à l'unité.

Au Portugal, Credibom crée une plateforme web dédiée à la mobilité durable (Pisca-Green) visant à accompagner les consommateurs Portugais dans leur transition vers une mobilité bas carbone, en proposant un large choix de véhicules d'occasion dont des voitures 100 % électriques et hybrides mais aussi d'accessoires et services liés à cette nouvelle.

Le 18 décembre 2023, CA Consumer Finance a franchit le cap de 1 million de véhicules financés en Europe depuis le début de l'année 2023. Une étape qui soutient l'ambition du Groupe de devenir leader de la mobilité en Europe d'ici 2025.

5.2.2. Rénovation énergétique

CA Consumer Finance s'est fixé l'ambition de financer 1 milliard d'euros d'ici 2025, dont 800 millions d'euros sur le marché français, pour accompagner ses clients dans leur transition énergétique. En 2023, plusieurs actions ont été réalisées en ce sens :

- En France, CA Consumer Finance a financé 369 millions d'euros de prêts affectés à la rénovation énergétique. Entre 2021 et 2023 c'est au total 1,028 milliard de production de prêt affectés à la rénovation énergétique ;
- Toujours en France, mise en place d'un partenariat de financement du reste à charge avec Vertigo depuis avril 2023 (via la mise à disposition d'une ligne de crédit stock de 5 M€)
- En Italie, Agos a maintenu le dispositif Green Bees (Building Energy Efficiency Simulator) permettant d'aider les consommateurs à améliorer la performance énergétique de leur logement en les guidant notamment dans leurs investissements travaux à réaliser et les aides pouvant être obtenues ;
- Au Maroc, Wafasalaf a lancé l'offre Salaf Chofo, dédiée au financement de l'achat de panneaux solaires ou photovoltaïques.

5.2.3. Empreinte carbone de fonctionnement

CA Consumer Finance a défini des objectifs ambitieux de réduction de son empreinte carbone de fonctionnement de -25% d'ici 2025 et -50% en 2030. En 2023 CA Consumer Finance a mesuré son empreinte carbone (exercice 2022) pour la quatrième année consécutive. A iso périmètre cette empreinte est en baisse de 11% par rapport à 2020 (année de référence).

Cette réduction est le fruit de la mise en place de plan d'action spécifique notamment :

- Amélioration de notre méthodologie de calcul de l'empreinte du poste achats en appliquant des facteurs d'émission spécifiques à nos fournisseurs (Agos),
- Le déploiement de plan de sobriété sur l'ensemble de ses entités,
- Une transition vers l'utilisation de sources d'énergie renouvelable (CA Consumer Finance France, AGOS, Credibom, Creditplus),
- L'optimisation de l'occupation des locaux (CA Consumer Finance France, AGOS),
- Migration du parc de véhicules de l'entreprise vers les véhicules électriques et/ou hybrides

Enfin, la formation des collaborateurs aux enjeux climatiques se poursuit, notamment via *La Fresque du Climat* déployée dans plusieurs entités, avec 408 collaborateurs sensibilisés en 2023.

5.3. Renforcer la cohésion et l'inclusion sociales

5.3.1. Être une banque inclusive

CA Consumer Finance offre des services adaptés aux besoins de l'ensemble de sa clientèle, avec une attention particulière aux clients les plus fragiles ou rencontrant des difficultés d'accès au crédit.

En Italie, AGOS continue d'améliorer son score permettant de mieux adresser les populations jeunes.

Pour permettre l'accessibilité à la mobilité verte au plus grand nombre, CA Consumer Finance via Sofinco Auto a lancé en octobre 2022 une nouvelle offre de LOA à loyers modérés à partir de 100€/mois. A fin 2023 c'est plus de 200 clients ont bénéficié de cette offre via le réseau de partenaires Sofinco Auto-Moto Loisirs.

En addition lancement d'une offre de leasing à 99€/mois lancée en juillet 2023 conjointement avec le constructeur MG Motors. A fin 2023, c'est au total 2000 ménages qui ont bénéficié de cette offre

5.3.2. Prévenir et accompagner nos clients les plus fragiles et sensibiliser à l'éducation budgétaire

Depuis plusieurs années, en tant qu'acteur majeur du crédit à la consommation en Europe, CA Consumer Finance s'engage dans l'accompagnement des populations fragilisées.

En France, le site [sofinco.fr](https://www.sofinco.fr/a-propos/gerer-son-budget.htm) propose un univers dédié à la gestion du budget, avec un accès direct à l'Agence d'accompagnement client (accessible sur ce site : <https://www.sofinco.fr/a-propos/gerer-son-budget.htm>). À fin décembre 2023, en France, 3 589 clients fragiles ont ainsi été accompagnés.

En Italie, le département dédié à l'identification et l'accompagnement des clients fragilisés créé par AGOS en juin 2021 continue son développement (via notamment la création de score dédié) à accompagner 13 523 clients (cumul 2023).

CA Consumer Finance poursuit le déploiement et l'homogénéisation de cette approche sur l'ensemble de ses filiales.

5.3.3. Être un acteur de référence de la solidarité sur nos territoires

CA Consumer Finance, continue de s'impliquer pour favoriser l'insertion professionnelle et la cohésion sociale en créant sa Direction de l'Engagement Citoyen ayant pour mission de

piloter notre stratégie d'engagement sociétal dans toutes les entités du groupe et de faire vivre l'engagement humain et financier du groupe via la création d'un fonds de dotation européen CA CF For Youth dont les ambitions sont :

- Développer une action coordonnée de mécénat au niveau du groupe avec des déclinaisons dans les entités
- D'accentuer les actions solidaires et citoyennes portées par les collaborateurs
- Construire des partenariats innovants en lien avec les métiers du groupe

Toujours dans le souhait de renforcer la cohésion sociale tout en permettant à chacun d'opérer sa transition en termes de mobilité durable, CA Consumer Finance, inaugure un premier pilote d'Agile Autopartage. Un service d'autopartage rural de véhicule 100% électrique, en partenariat avec Crédit Agricole Côte d'Azur et la Communauté de communes du Pays de Fayence.

5.3.4. Agir pour une entreprise plus inclusive, soucieuse de l'égalité des chances

La mixité, la diversité et l'inclusion sont des sujets essentiels pour le groupe et se traduisent par de nombreux programmes d'actions.

Ci-dessous quelques chiffres illustrant l'engagement du groupe pour l'égalité des chances.

- L'indice Egalité Homme / Femme de 93/100
- 32,8% de femmes dans l'instance dirigeantes et 19% femmes parmi la population des cadres dirigeants.
- Taux de travailleurs handicapés de 8.15% (donnée fin 2022)

En 2023, CA Consumer Finance a alloué une enveloppe spécifique de 150 000€ en faveur de l'égalité professionnelle.

En complément, pour promouvoir la mixité à tous les niveaux de l'organisation et dans tous ses métiers, CA Consumer Finance poursuit ses 2 programmes d'accompagnement des femmes :

- Leadership au féminin programme de mentoring lancé dès 2013 visant à favoriser la nomination des femmes à des postes à responsabilité. 18 femmes 18 femmes embarquées sur le programme en 2023.
- 90 collaboratrices accompagnées sur 2 ans via « Les ateliers d'évolution professionnelle » crée en 2021. Programme visant à accompagner toutes les femmes qui, sur la base du volontariat, souhaitent se mettre dans une dynamique de mobilité.

CA Consumer Finance œuvre pour le maintien de l'emploi des personnes en situation de handicap et la sensibilisation (renouvellement des DuoDay, formation e-campus, communication sur la Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées, etc.).

De plus, CA Consumer Finance poursuit son accompagnement des collaborateurs en situation de fragilité (dispositif dédié aux aidants, seniors, familles monoparentales, etc.).



5.4. La protection du client, une évidence au regard de nos métiers

La protection de la clientèle ainsi que des données personnelles continue de faire l'objet d'une attention particulière. Les entités du groupe CA Consumer Finance veillent à la qualité de l'information donnée aux clients et à ce que les produits et services soient adaptés à leurs besoins. Ainsi, l'ensemble des entités du groupe CA Consumer Finance a poursuivi ses actions de formation, d'animation et de sensibilisation des équipes à la transparence et à la protection des données personnelles.

En complément, nos engagements relatifs à la transparence et à la protection de la clientèle ont été renforcés par des plans d'actions qui ont permis d'enrichir le Code de conduite (diffusion en 2024).

6. INFORMATION FINANCIERE

6.1. Encours bruts gérés

Les encours bruts gérés sont les suivants :

Encours bruts gérés en M€	2023	2022	Variation 2023/2022
CA Consumer Finance France	36 184	34 927	3,6%
CA Auto Bank	27 531		NA
AGOS	16 846	15 552	8,3%
Autres Filiales Internationales	15 299	14 033	9,0%

Partenariats Automobiles	17 173	38 512	-55,4%
<i>Dont FCA Bank</i>		<i>24 085</i>	
TOTAL	113 032	103 023	9,7%

Sur l'année, les encours gérés ont progressé de plus de 10 Mds€, suite à l'acquisition de 50% complémentaires dans CA Auto Bank qui auparavant faisait partie des Partenariats Automobiles.

6.2. Les comptes de l'exercice

6.2.1. Comptes consolidés

6.2.1.1. Bilan

Le total du bilan atteint 90 972 M€.

A l'actif, les encours nets des crédits à la clientèle s'élèvent à 65 175 M€ (y compris 509 M€ des prêts de CA Consumer Finance aux sociétés commerciales du groupe Leasys) dont :

- 24 832 M€ pour CA Auto Bank (entrée de périmètre sur la période) ;
- 13 430 M€ pour le périmètre CA Consumer Finance France (21% du total et en baisse de -325 M€) ;
- 16 071 M€ pour Agos (25% du total et en hausse de +1 229 M€) ;
- 10 842 M€ pour le reste du périmètre international (17% du total et en hausse de +852 M€).

Le total du passif financier au coût amorti (dettes bancaires, dettes clientèle et dettes représentées par un titre) s'établit fin 2023 à 76 179 M€, en progression de 66%, qui s'explique par l'intégration de CA Auto Bank.

La politique de refinancement et de gestion actif/passif de l'ensemble de ces établissements est décrite dans la partie « Gestion des risques financiers et politique de couverture » du présent rapport.

6.2.1.2. Compte de résultat

Les tableaux ci-dessous présentent les soldes intermédiaires de gestion par périmètre. Les Partenariats Automobiles (Leasys et Gac-Sofinco) ainsi que Wafasalaf sont comptabilisés par mise en équivalence et leurs contributions sont reprises dans le Résultat Net Part du Groupe.

Produit Net Bancaire <i>en M€</i>	2023	2022	Variation 2023/2022
CA Consumer Finance France	990	845	17,1%
CA Auto Bank	640		NA
AGOS	829	850	-2,5%
Autres Filiales Internationales	421	427	-1,5%
Partenariats Automobiles	0	0	NA
TOTAL	2 879	2 122	35,7%

Le produit net bancaire ressort à 2 879 M€, contre 2 122 M€ l'exercice précédent.

Charges d'Exploitation	2023	2022	
------------------------	------	------	--

<i>en M€</i>			Variation 2023/2022
CA Consumer Finance France	-455	-496	-8,3%
CA Auto Bank	-193		NA
AGOS	-281	-272	3,2%
Autres Filiales Internationales	-209	-217	-3,6%
Partenariats Automobiles	0	0	NA
TOTAL	-1 137	-985	15,4%

Les charges d'exploitation du groupe CA Consumer Finance à fin 2023 sont en hausse par rapport à 2022 (+15,4%).

Coût du Risque <i>en M€</i>	2023	2022	Variation 2023/2022
CA Consumer Finance France	-269	-238	12,9%
CA Auto Bank	-163		NA
AGOS	-239	-150	59,4%
Autres Filiales Internationales	-137	-93	47,8%
Partenariats Automobiles	0		NA
TOTAL	-808	-480	68,4%

Sur l'ensemble du groupe, le coût du risque augmente de +68,4% par rapport à fin décembre 2022.

L'analyse du coût du risque est présentée au chapitre 4.1.3 de ce rapport.

Résultat Net PG <i>en M€</i>	2023	2022	Variation 2023/2022
CA Consumer Finance France	177,8	65,0	173,6%
CA Auto Bank	257,0		NA
AGOS	114,5	162,0	-29,3%
Autres Filiales Internationales	26,6	79,0	-66,3%
Partenariats Automobiles	119,8	278,0	-56,9%
<i>Dont FCA Bank</i>	37,0	225,3	
TOTAL	695,7	583,0	19,3%

Le Résultat Net Part Groupe au 31 décembre 2023 s'élève à 695,7 M€ (+112 M€ vs 2022).

6.2.2. Comptes sociaux

Le total du bilan atteint 53 632 M€ contre 39 279 M€ à la clôture du précédent exercice. Le résultat net de l'exercice ressort à 774,4 M€ contre 767,6 M€ d'euros au 31 décembre 2022.

6.3. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2023

Néant.

6.4. Filiales et participations

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan des comptes individuels.

Le périmètre de consolidation fait quant à lui partie des états financiers consolidés au 31/12/2023.

Les évolutions de périmètre ont été présentées au chapitre 2 de ce rapport.

6.5. Gestion du capital et ratios réglementaires

Le Règlement UE N° 575/2013 du 26 juin 2013 directement applicable en droit français et la Directive 2013/36/UE du 26 juin 2013 (Capital Requirement Directive) transposée en droit français par l'ordonnance N°2014-158 du 20 février 2014 et modifiées par le Règlement (UE) n°2019/876 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2019 (CRR2), définissent les exigences prudentielles de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ainsi que les modalités de calcul des différents ratios de solvabilité, de levier et de liquidité. Ces textes sont entrés en application à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Groupe CA Consumer Finance gère ses fonds propres conformément à ces dispositions et est soumis au respect du ratio de solvabilité, du ratio de levier et des ratios relatifs à la liquidité et la division des risques.

Les fonds propres sont répartis en deux catégories :

- les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) ces fonds propres se décomposent en :
 1. fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe minorés des immobilisations incorporelles et goodwill, des impôts différés dépendant de bénéfices futurs (déficit reportable), des montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées non couvertes par provisions, des actifs de fonds de pension à prestations définies et dans le cadre de la grande franchise les participations dans des établissements financiers ainsi que les actifs d'impôts différés sur différences temporaires et des engagements de paiements irrévocables au titre du Fonds de Résolution Unique et du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.
 2. fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1) principalement composés de dettes super-subordonnées.
- les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) sont composés principalement des dettes subordonnées.

Afin de renforcer sa structure financière et en concertation avec Crédit Agricole SA, le Groupe CA Consumer Finance, sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale, versera un dividende de 544 246 K€ au titre de 2023 et conservera 151 412 K€ dans ses fonds propres au 31 décembre 2023.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation (Pilier 2) :

(en K€)	31-12-2023
Fonds propres de base catégorie 1 (CET1)	5 004 341
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	1 140 000
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	6 144 341
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	1 566 058

Total des fonds propres prudentiels	7 710 399
-------------------------------------	-----------

Niveau des ratios de solvabilité calculés conformément à la réglementation (Pilier 2) :

	31-12-2023
Ratio CET1	9,11%
Ratio Tier 1	11,19%
Ratio Fonds Propres globaux	14,04%

Au 31/12/2023, le Groupe CA Consumer Finance répond aux exigences réglementaires. Des éléments complémentaires seront présentés dans le rapport Pilier 3 disponible sur le site web du Groupe CA Consumer Finance

6.6. Activités en matière de recherche et de développement

La recherche et le développement sont toujours au cœur des enjeux stratégiques de CA Consumer Finance. Cette mobilisation traduit notre volonté d'améliorer les produits et les services proposés à nos clients et de répondre aux exigences du marché. Nous consacrons une activité de recherche et développement intense axée sur notre transformation digitale et technologique pour faciliter et sécuriser les processus de demande de crédits, d'évaluation des risques et de gestion des comptes clients. Notre investissement, nos développements technologiques et structurels nous permettent de déposer des demandes de crédit d'impôt recherche depuis 2015, pour l'entité CA Consumer Finance SA.

6.7. Délais de règlement fournisseurs et clients

En application des dispositions de l'article L 441-14 al.1 du Code de commerce, nous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients, par date d'échéance.

Les informations présentées ci-dessous n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Factures émises et non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	55	5	5	32	97
Montant total des factures concernées (TTC)	1 702 008	224 307	39 850	90 135	2 056 301
Total des factures émises (TTC)					135 454 883
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année (TTC)	1,26%	0,17%	0,03%	0,07%	1,52%
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures TTC exclues					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours à compter de l'émission de la facture				

Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre factures	646	196	88	84	1017
Montant cumulé des factures concernées (TTC)	40 892 817	8 370 794	2 753 659	4 774 395	56 791 665
Total des factures émises (TTC)					135 454 883
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année (TTC)	30,19%	6,18%	2,03%	3,52%	41,93%
Nombre de factures exclues					-
Montant des factures exclues					-
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours à compter de l'émission de la facture				

Factures reçues et non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	45	16	13	67	141
Montant cumulé des factures concernées (HT)	530 927	464 585	35 755	1 416 419	2 447 686
Chiffre d'affaires (TTC)					276 919 879
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (HT)	0,20%	0,17%	0,01%	0,52%	0,90%
Nombre de factures exclues					-
Montant des factures exclues					-
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	60 jours à compter de l'émission de la facture				

6.8. Dépenses somptuaires et charges non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 prennent en charge un montant global de 1 516 563 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

L'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges s'élève à 391 652 euros.

7. PROJETS DE RESOLUTIONS

7.1. Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à la somme de 774 448 108,60 euros.

Constatation faite que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% du capital social et compte tenu du Report à Nouveau antérieur créditeur de 648 824 884,98 euros, l'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à la somme de 1 423 272 993,58 euros.

L'Assemblée générale, constatation faite que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% du capital social, décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

- 1- A titre de dividende aux actionnaires : 544 245 823,00 euros
(correspondant à un dividende de 38,28 euros par action)
- 2- Réserve Spéciale d'œuvres d'art : 20 600 euros
- 3- Au Report à nouveau : 879 006 570,58 euros

Le dividende est ainsi fixé à 38,28 euros par action pour chacune des 14 217 498 actions ouvrant droit au dividende. Il sera mis en paiement à compter du 30 mai 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents ont été les suivantes :

	2022	2021	2020
Dividende unitaire	17,53 €	31,06 €	26,29 €
Nombre d'actions ouvrant droit au dividende	14 217 498	14 217 498	14 217 498
Distribution totale	249,232 M€	441,595 M€	373,778 M€

Au présent rapport est joint en annexe, conformément aux dispositions de l'article R225-102, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

7.2. Autres projets de résolutions

7.2.1. Partie ordinaire

Il est proposé aux actionnaires de ratifier les 2 cooptations intervenues au cours de l'exercice 2023, à savoir celles de Mesdames Mouton et Tondenier en tant qu'administrateurs.

Le mandat d'administrateur de Madame Grenade, de Monsieur Oreckin et Guilaumé, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, il vous est proposé de les renouveler dans leurs fonctions pour trois ans pour Madame Grenade et Monsieur Oreckin et dans le cas de Monsieur Guilaumé, d'un an seulement en raison des dispositions statutaires.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de constater l'expiration de mandats des commissaires aux comptes titulaires et de les remplacer par 2 nouveaux Commissaires aux comptes : Mazars et Deloitte & Associés.

7.2.2. Partie extraordinaire

Il est proposé à l'Assemblée générale de déléguer au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à des augmentations de capital pour un montant maximum de 120 M€, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Il sera aussi proposé une délégation d'augmentation du capital social réservée aux salariés, étant précisé que le Conseil proposera à l'Assemblée générale de voter contre les résolutions afférentes à ce projet. Un rapport du Conseil d'administration sur cette augmentation de capital réservée aux salariés est annexé à ce rapport.

8. ACTIONNARIAT DE CA CONSUMER FINANCE

8.1. Capital social

Le capital social de la société au 31 décembre 2023 s'élevait à 554 482 422 € et il était divisé en 14 217 498 actions de 39 €, entièrement libérées.

A cette même date, Crédit Agricole S.A détenait directement et indirectement la totalité des actions composant le capital social. (Sigma 39 jouant le rôle de second actionnaire avec une action). En effet, les 773 actions qui était jusqu'alors détenues par des personnes physiques ont été rachetées par CA S.A. en octobre 2023.

8.2. Actions d'autocontrôle

Les sociétés contrôlées par CA Consumer Finance au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce ne détiennent aucune participation dans CA Consumer Finance.

8.3. Rachat par la société de ses propres actions

La société n'a procédé au rachat d'aucune de ses propres actions au cours de l'exercice 2023.

8.4. Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2023 aucun titre de la société n'est détenu par les salariés, soit directement soit par l'intermédiaire d'une structure de gestion collective.

9. AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions des articles L 225-35 et R 225-28 du Code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé, lors de sa réunion du 8 décembre 2022, le Directeur Général, Stéphane Priami, ainsi que la Directrice Générale Adjointe, Valérie Wanquet, et le directeur Financier Groupe David Drapeau à consentir des cautions, avals ou autres garanties dans la limite d'un plafond global de trois (3) milliards d'euros. Cette autorisation a été renouvelée pour une durée d'un an, à compter du 8 décembre 2023.

10. MONTANT DES PRETS A MOINS DE DEUX ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE, A TITRE ACCESSOIRE A SON ACTIVITE PRINCIPALE, A DES MICRO-ENTREPRISES, DES PME OU A DES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMEDIAIRE AVEC LESQUELLES ELLE ENTRETIENT DES LIENS ECONOMIQUES LE JUSTIFIANT

La Société n'a pas consenti de prêts à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

11. MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le commissariat aux comptes de CA Consumer Finance est confié à deux commissaires aux comptes :

- Le Cabinet Ernst & Young et Autres, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire représenté par Madame Claire ROCHAS, renouvelé en 2018 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023 ;
- Le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire représenté par Monsieur Pierre CLAVIE, renouvelé en 2018 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

Les mandats de ces commissaires aux comptes arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale sur les comptes de l'exercice 2023, et conformément à la réglementation en vigueur sur le commissariat aux comptes ne pourront être prolongés. Dans le cadre du groupe CA S.A., il sera proposé à l'Assemblée Générale de désigner deux nouveaux commissaires aux comptes

- MAZARS, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 8 320 000 euros dont le siège social est Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 824 153, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la société pour un mandat six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2029.
- Deloitte & Associés, société par actions simplifiée (S.A.S.) au capital de 2 188 160 € dont le siège social est 6 place de la Pyramide – 92908 Paris-La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 572 028 041, en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la société pour un mandat six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice

clos en 2029.

12. ANNEXES

- Informations relatives aux implantations
- Liste des succursales existantes (article L232-1, II du Code de commerce)
- Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
- Synthèse des missions autres que les « Services du Commissariat aux Comptes »

Ce rapport fait également l'objet de l'exposé prévu à l'article R.225-81, 3°, du Code de commerce.

Le Conseil d'administration.

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

1. Informations relatives aux implantations article L. 511-45 du code monétaire et financier

Conformément aux dispositions décret d'application n° 2014-1657 du 29 décembre 2014 pris pour l'application de l'article L. 511-45 du code monétaire et financier, les informations relatives aux implantations de CA Consumer Finance, requises par l'article 7 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 sur la séparation et la régulation des activités bancaires et par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 sont publiées de façon consolidée par CA s.a. Ces informations sont disponibles dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 de CA s.a, déposé auprès de l'AMF.

2. Liste des succursales existantes article L232-1, II du Code de commerce

CA Consumer Finance possède une succursale à Monaco (activités FNAC et financement avec ou sans option d'achat auprès des concessionnaires automobiles).

3. Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

	2019	2020	2021	2022	2023
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- A) Capital social (en euros)	554 482 422	554 482 422	554 482 422	554 482 422	554 482 422
- B) Nombre d'actions ordinaires existantes	14 217 498	14 217 498	14 217 498	14 217 498	14 217 498
- C) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
- D) Nombre maximal d'actions futures à créer - par levée des stocks options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- A) Chiffre d'affaires hors taxes	1 848 244	1 748 778	1 854 948	2 508 331	4 181 428
- B) Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements	389 339	87 224	422 826	782 825	821 872
- C) Impôt sur les bénéfices	17 672	2 062	14 262	16 554	-3 044
- D) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
- E) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements	376 227	58 330	405 185	767 565	774 448
- F) Résultat distribué *					
RESULTAT PAR ACTION (en euros)					
- A) Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements	28,57	6,09	30,78	56,21	57,63
- B) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	26,46	4,10	28,50	53,99	54,47
- C) Dividende attribué à chaque action *	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
- A) Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	3 363	3 286	3 182	3 165	3 171
- B) Montant de la masse salariale de l'exercice	172 609	171 763	173 897	171 103	172 717
- C) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	64 862	64 962	65 288	64 965	77 434

4. Synthèse des « Services Autres que le Commissariat aux Comptes » rendus par les Commissaires aux comptes et approuvés par le Comité d'Audit de CA Consumer Finance

CAC	Entité concernée	Description synthétique de la mission
EY	CA Consumer Finance	Due diligence Projet
PWC+EY	CA Consumer Finance	Attestation dépositaire
EY	Credibom	Assistance au Calcul du FRU
PWC+EY	CACF	Assistance au Calcul du FRU
EY	Creditplus	Assistance au Calcul du FRU
EY	Agos	Customer Management Review
PWC	Agos	Gap Analysis vis-à-vis de la réglementation DORA
PWC	CA AUTO BANK	Lettre de Confort pour l'émission d'EMTN
PWC	CA AUTO BANK	Vérification données réglementaires pilier 3
PWC	CA AUTO BANK	Vérification de la conformité au référentiel COSO des contrôles utilisés pour préparer les états financiers
PWC	CAAB Suisse	Revue de conformité avec la réglementation applicable en matière Lutte Anti-Blanchiment
PWC	Créalfi	Revue des comptes au 30/06/23
EY	CA CF NL	Audit du portefeuille prêts Kigoï 2013, dont le servicing est assuré par CACF NL
PWC	Drivalia Finland	Consultation fiscales
PWC	CA AUTO BANK	Revue pour les besoins de l'émission d'une lettre de confort dans le cadre de l'émission d'un EMTN
PWC	CA AUTO BANK	Revue du dispositif ICB-FT au regard des exigences réglementaires et d'émission d'un rapport de synthèse avec des recommandations
EY	CA AUTO BANK	Consultation sur les informations non financières
PWC	CA AUTO BANK	Formation Conseil sur l'ESG
PWC	CA AUTO BANK	Vérification des soldes TVA
PWC	CA AUTO BANK	Lettre confort emission EMTN
PWC	Agos	Assistance à structure de leasing
PWC	CA AUTO BANK	Revue d'informations publiques relatives au Pilier 3
Montant des honoraires des missions : cf. Note 4.8 des annexes consolidées des Etats financiers Groupe CA CF		

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE L'EXERCICE 2023

En complément du rapport de gestion, le présent rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise présenté en application de l'article L.225-37 du Code de commerce a pour objet de rendre compte aux actionnaires à la fois de l'activité du Conseil durant l'exercice passé, sa composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, mais aussi de la situation de CA Consumer Finance au regard de différentes informations règlementées prévues à l'article L. 225-37-4 relevant de la compétence du Conseil dont :

- La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- Les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- Les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général ;
- un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice

CA Consumer Finance n'est pas une société cotée et n'a pas de titres financiers admis sur un marché réglementé.

I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

I.1 Structure de gouvernance et conseil

1.1.1 Mode de direction choisi :

Le Conseil d'administration de CA Consumer Finance a décidé, lors de sa séance du 13 mai 2008, de séparer les fonctions de Président et de Directeur Général et a, depuis, toujours confirmé ce choix lors des changements de Président ou de Directeur Général.

En 2014, l'application de la directive européenne CRD4 en France a instauré comme règle cette séparation des fonctions (Article L511-58 du code Monétaire et Financier : *La présidence du conseil d'administration [...] d'un établissement de crédit ou d'une société de financement ne peut être exercée par le directeur général [...]*).

Le choix d'opter pour cette organisation duale est donc maintenant une obligation légale, pour laquelle toute dérogation devra être autorisée par l'ACPR. L'assemblée Générale du 20 mai 2016 a intégré dans les statuts de CA Consumer Finance la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, tel que stipulé par la loi.

Le Conseil d'Administration du 30 août 2022 a coopté Olivier GAVALDA comme administrateur à date d'effet du 2 septembre 2022 et l'a désigné comme Président du Conseil d'administration à cette même date d'effet. Cette cooptation a été ratifiée à l'occasion de l'assemblée générale du

25 mai 2023. Monsieur Olivier GAVALDA est Directeur Général Délégué et second dirigeant effectif de Crédit Agricole S.A.

Les missions confiées au Président du Conseil sont précisées dans les statuts de la Société ainsi que dans le règlement intérieur de son Conseil d'administration. Le Président

- Organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission ;
- Convoque le Conseil d'administration, détermine l'ordre du jour des réunions et veille à ce que les administrateurs reçoivent préalablement l'information nécessaire et suffisante pour délibérer en connaissance de cause ;
- Est consulté pour accord par le Directeur Général lorsque ce dernier doit prendre une décision conforme à l'intérêt de la Société dans des domaines pour lesquels le règlement intérieur du Conseil prévoit qu'il doit obtenir l'accord préalable du Conseil, et que l'urgence le requiert.

Lors de sa séance du 9 décembre 2019, le Conseil a nommé Monsieur Stéphane PRIAMI comme Directeur Général à date d'effet du 1^{er} janvier 2020 pour une durée illimitée.

Le Directeur Général assiste aux réunions du Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est habilité à désigner tous mandataires spéciaux, avec faculté de délégation. Toutefois, et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, Monsieur Stéphane PRIAMI doit requérir l'autorisation préalable du Conseil dans les cas énumérés à l'article 4 du règlement intérieur adopté par le Conseil, listés ci-dessous.

Ces limitations de pouvoir du Directeur Général portent sur :

- Création, acquisition ou cession de toutes filiales et participations (hors structures dédiées à la réalisation d'une ou plusieurs opérations de crédit, de prise de risque spécifique ou de portage) susceptible de se traduire par un investissement ou désinvestissement supérieur à 30 millions d'euros ;
- Création ou suppression de toute succursale à l'étranger ;
- Investissement ou prise de risque de toute nature d'un montant supérieur à 30 millions d'euros, ou portant le risque sur une même contrepartie à un montant supérieur à 30 millions d'euros, étant précisé que pour les engagements financiers sur les contreparties Corporate et sur les PME et professionnels, ce sont les délégations données par Crédit Agricole S.A., telles qu'elles résultent des différentes notes de procédures diffusées par cette dernière aux sociétés qu'elle contrôle, qui s'appliquent ;
- Acquisition, cession, échange ou apport de fonds de commerce ou d'éléments de fonds de commerce susceptible de se traduire par un investissement supérieur à 30 millions d'euros ;
- Achat ou de vente de biens ou droits immobiliers effectués au nom ou pour le compte de la Société, dès lors que les montants de ces opérations excèdent 3 Millions d'euros ;
- Mise en place de tout partenariat générant un encours attendu supérieur à 500 millions d'euros.

En complément de ses propres pouvoirs, le Directeur Général a reçu, le 8 décembre 2022, délégation du Conseil d'administration pour émettre des emprunts obligataires de toutes natures pour un montant de deux (2) milliards et pour fournir des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un montant global de trois (3) milliards d'euros. Cette seconde délégation relative aux cautions, avals et garanties est partagée avec le Directeur Général adjoint International, Assurance, Finance et Juridique Groupe et le Directeur Financier Groupe, chacun pouvant agir individuellement dans le cadre de la limite globale des 3 Milliards d'euros. Le Directeur Général doit rendre compte annuellement, à la fin de la période d'autorisation

donnée, au Conseil d'administration de l'utilisation faite de ces délégations. Cette délégation a été renouvelée le 7 décembre 2023 dans les mêmes conditions pour une durée d'un an.

Lors de la séance du 28 octobre 2020, le Conseil a aussi nommé le Directeur Général adjoint International, Assurance, Finance et Juridique Groupe comme second Dirigeant Effectif, au sens de l'article L511-13 du Code monétaire et financier, à compter du 28 octobre 2020. A cette occasion, le Conseil d'administration a donné à Madame Valérie WANQUET les pouvoirs nécessaires pour :

- *Prendre part à la détermination effective de l'orientation de l'activité de CA Consumer Finance ;*
- *Assurer l'information comptable et financière auprès de toute autorité ;*
- *S'assurer de l'existence de dispositifs de contrôle interne permettant de mesurer les risques et la rentabilité des activités de CA Consumer Finance ;*
- *Prendre, en matière de fonds propres, toute mesure de nature à garantir le suivi et le respect des normes de la réglementation bancaire et financière ;*
- *Tous autres pouvoirs nécessaires au respect de la réglementation applicable aux sociétés de financement.*

Elle dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général et participe aux réunions du Conseil d'Administration.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, Mme Valérie WANQUET conserve, sauf avis contraire du Conseil d'administration, la fonction de second Dirigeant Effectif et ses attributions, jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Les deux Dirigeants Effectifs de CA Consumer Finance, au sens de l'article L511-13 du Code monétaire et financier sont donc le Directeur Général et le Directeur Général adjoint International, Assurance, Finance et Juridique Groupe.

I.1.2 Composition du Conseil

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration était composé de douze administrateurs, dont onze désignés par l'Assemblée générale des actionnaires, et un élu par les salariés, ainsi que d'un censeur.

Président

- M. Olivier GAVALDA, Directeur Général Délégué de Crédit Agricole S.A., en charge de la Banque Universelle, administrateur depuis 2022, 59 ans

Administrateurs

- Mme Laure BELLUZZO, Directrice Générale de CA Technologies et Services, administratrice depuis 2017, 50 ans
- Mme Danielle TONDENIER, Directrice Finance, Achats, Affaires juridiques, Engagements & Recouvrement LCL, administratrice depuis 2023, 58 ans
- Mme Béatrice GRENADE, administratrice indépendante, administratrice depuis 2018, 54 ans
- M. Guy GUILAUME, Président CRCA Anjou Maine, administrateur depuis 2018, 65 ans
- Mme Cécile MOUTON, Directrice de la communication financière de Crédit Agricole S.A., administratrice depuis 2023, 45 ans
- M. Laurent MARTIN, Directeur Général CRCA Nord de France, administrateur depuis 2018, 60 ans
- M. Guillaume ORECKIN, Directeur Général et Second Dirigeant Effectif de PACIFICA, administrateur depuis 2022, 58 ans

- Mme Nicole GOURMELON, Directrice Générale de la CRCA Atlantique Vendée, administratrice depuis 2021, 60 ans
- M. Jean-Yves REMILLET, Président de la CRCA Champagne Bourgogne, administrateur depuis 2021, 61 ans
- M. Bruno TARDIEU, Président CRCA Centre Ouest, administrateur depuis 2015, 61 ans
- M. Michel OLIVE, administrateur élu par les salariés, administrateur depuis 2018, 59 ans

Censeur

- M. Franck BERTRAND, Directeur Général de la CRCA de Franche Comté, censeur depuis 2021, 62 ans

CA Consumer Finance étant une société non cotée, contrôlée à 100% par Crédit Agricole SA, ses administrateurs, salariés du groupe Crédit Agricole à l'exception de celui élu par les salariés, ont été choisis au regard de leurs compétences, de leur connaissance du Groupe Crédit Agricole et des fonctions ou mandats qu'ils y exercent. L'administratrice indépendante a été choisie en fonction de ses compétences.

Aucun n'est actionnaire.

Une charte de l'administrateur, annexée au règlement intérieur du conseil définit les principes que doivent respecter les administrateurs dans leur mission.

Bien que la réglementation prévoie une durée des mandats pouvant aller jusqu'à six ans, les statuts de CA Consumer Finance limitent cette durée à trois ans.

Changements intervenus au cours de l'année 2023 :

Conseil d'administration

Départs	Nominations	Renouvellements
Véronique GOUTELLE Clotilde L'ANGEVIN	Danielle TONDENIER Cécile MOUTON	Laure BELLUZZO Guy GUILAUME Clotilde L'ANGEVIN Jean-Yves REMILLET (AG du 25/05/2023)

Enfin, on compte 5 administrateurs femmes sur les 11 administrateurs élus par l'Assemblée Générale des actionnaires. CA Consumer Finance est donc en conformité avec les critères de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration tels que définis par l'article L225-18-1.

1.1.3 Rôle, missions et fonctionnement général du Conseil

Un règlement intérieur définit les modalités de fonctionnement du Conseil, l'organisation de ses travaux, les pouvoirs du Président et du Directeur Général et les décisions pour lesquelles ces derniers doivent obtenir l'accord préalable du Conseil. Ce règlement intérieur est complété par des règlements intérieurs propres au Comité d'audit, au Comité des Risques et au Comité des Nominations. Ces règlements ont été approuvés par tous les membres du Conseil d'administration et tous ont adhéré sans réserve aux dispositions de la charte de l'Administrateur annexée au règlement intérieur, qui définit notamment les règles à suivre en cas de conflits d'intérêts pouvant surgir dans l'exercice de leur mandat.

L'accord préalable du Conseil d'administration est demandé pour les opérations mentionnées plus haut comme limitations du pouvoir du directeur Général.

Le Directeur Général peut, en accord avec le Président et lorsque l'urgence le requiert, prendre, dans les domaines énumérés ci-dessus, toute décision conforme à l'intérêt de la Société. Il en rend compte au prochain Conseil auquel il justifie l'urgence.

1.1.4 Information sur les séances du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit au minimum cinq fois par an sur un ordre du jour précis et chaque administrateur reçoit, environ une semaine avant les dates des séances, un dossier complet, au format électronique, reprenant tous les points à l'ordre du jour. Chaque trimestre le Conseil examine la situation financière du Groupe et ses comptes consolidés. Chaque année, le Conseil examine le budget. En outre, le Directeur Général rend compte annuellement de l'utilisation qu'il a faite des délégations qu'il a reçues du Conseil, d'une part pour émettre des emprunts obligataires, d'autre part pour fournir des cautions, avals ou garanties. Les sujets sur lesquels le Conseil a demandé une présentation sont examinés au cours des conseils suivants.

Lors de ses réunions, le Conseil examine l'activité, les marges, le risque et les résultats financiers de la société et de ses filiales. Les points sont présentés par les Directeurs Généraux Adjointes en charge de ces domaines, permettant ainsi d'apporter en séance des réponses concrètes et précises aux questions posées. Le Conseil examine également une fois par an la politique financière, avec la gestion des différentes natures de risque, ainsi que le dispositif de contrôle des opérations et procédures et les systèmes de mesure des risques et des résultats.

Le Conseil échange également sur les sujets d'actualité impactant l'activité ou l'organisation de l'entreprise, ces sujets étant généralement présentés par les experts métiers.

En outre, des conseils sont convoqués chaque fois que des informations importantes le justifient, ou bien que des décisions relevant de sa compétence doivent être prises.

En 2023, le Conseil s'est réuni à 9 reprises : 4 séances du conseil essentiellement destinées notamment à l'examen trimestriel des résultats, 1 séance destinée à la validation du budget, 3 séances destinées à la validation préalable d'accords liés à des partenariats, et 1 séance consacrée à la validation de l'ILAAP-ICAAP et du RACI.

Sur ces 9 réunions, le taux de présence des administrateurs est de 95%.

Chaque point inscrit à l'ordre du jour fait l'objet d'un support écrit de présentation détaillé transmis quelques jours avant la tenue du conseil. Les séances régulières durent environ 3h30, permettant ainsi de consacrer du temps aux débats.

Les questions et sujets soulevés en cours de séance font l'objet d'inscription à des séances suivantes et les points non traités en cours d'année sont examinés lors du dernier Conseil de l'année.

En 2023, une évaluation du fonctionnement du Conseil a été réalisée par le Secrétariat Général et a été soumise à l'ensemble des membres du conseil d'administration. L'évaluation annuelle de la gouvernance est globalement très favorable, avec une note de 4,5 / 5 (5 étant la meilleure note)

Outre l'examen régulier de l'activité, des risques, des comptes de la société et des dispositifs de contrôle et de mesure des risques, le Conseil a examiné et autorisé les grandes décisions prises en termes de développement ou de réduction d'activité, d'investissement et de désinvestissement, tant en France qu'à l'International. Il a également examiné et débattu des projets stratégiques de l'entreprise, notamment de sa stratégie risque et de l'ICAAP.

1.2 Présentation de l'organisation et du fonctionnement des comités

Afin de permettre au Conseil d'Administration d'exercer pleinement ses missions de surveillance, le code Monétaire et Financier (*article L511-89 du code monétaire et financier*), en application de la directive européenne IV, rend obligatoire la création de 3 comités spécialisés du conseil d'administration dans les établissements de crédit d'une « importance significative » (i.e. supérieur 5 milliards d'euros de total de bilan social ou consolidé). Il s'agit du Comité des Rémunérations, du Comité des Nominations et du Comité des Risques.

Pour CA Consumer Finance, les fonctions du comité des Rémunérations sont dévolues au comité des Rémunérations de Crédit Agricole SA. Au-delà du Comité des Nominations et du Comité des Risques, CA Consumer Finance a également mis en place un Comité d'Audit et des Comptes, sur les travaux duquel le Conseil d'Administration peut également s'appuyer. Les présidents du Comité des Risques et du Comité d'Audit et des Comptes sont distincts depuis le 03/11/2017, pour donner suite à une demande formulée par la Banque Centrale Européenne.

1.2.1 Comité des rémunérations

Ce Comité doit analyser les politiques et pratiques de l'entreprise en matière de rémunérations et procéder à un examen annuel :

- Des principes de la politique de rémunération de l'entreprise ;
- Des rémunérations, indemnités et avantages de toute natures accordés aux mandataires sociaux de l'entreprise ;
- De la politique de rémunération des salariés, catégories de personnel, incluant les membres de leur organe exécutif, les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe.

Le Conseil d'administration, conformément aux possibilités prévues à l'article L511-91 du Code monétaire et financier, a choisi que les fonctions dévolues au Comité des rémunérations soient exercées par le Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A. En conséquence de cette dévolution de compétence, il n'a pas été créé de Comité des rémunérations propre à CA Consumer Finance.

Conformément à l'article L511-91 du Code Monétaire et Financier, le conseil d'administration de CA Consumer Finance a reçu communication lors de sa séance du 7 décembre 2023 des informations le concernant contenues dans l'examen annuel auquel il a été procédé par le comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A.

1.2.2 Comité des Nominations

Le comité des Nominations de CA Consumer Finance a été créé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 29 octobre 2015.

1.2.2.1 Attributions :

- L'identification et l'évaluation des candidats pour l'exercice de la fonction d'administrateur,
- L'évaluation de l'équilibre et la diversité des compétences et expériences au sein du conseil d'administration,
- L'évaluation régulière du fonctionnement du conseil et de ses membres.

Une restitution orale des travaux du conseil est présentée à l'occasion du Conseil le plus proche.

1.2.2.2 Composition à fin décembre 2023

Le comité est composé de 2 membres, administrateurs de CA Consumer Finance.

- M. Olivier GAVALDA, Directeur Général Délégué de Crédit Agricole S.A., en charge de la Banque Universelle,
- M. Bruno TARDIEU, Président de la CRCA Centre Ouest, nommé par le conseil du 04/05/2018

Il s'est réuni à 2 reprises en 2023.

1.2.2.3 Activité – ordres du jour

Thèmes abordés lors des Comités des nominations tenus en 2023

Le Comité des nominations a décidé des modalités d'évaluation des travaux du Conseil et présenté au conseil les résultats de cette évaluation, et a évalué les candidatures pour les nominations d'administrateur.

1.2.3 Comité des Risques

Le comité des Risques de CA Consumer Finance a été créé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 10 février 2015. Il est composé uniquement d'administrateurs. Les responsables du contrôle périodique, des Risques & contrôle permanent (représentant également la conformité), du crédit groupe, de la finance, et du secrétariat central, tout comme les Commissaires aux comptes, en sont les invités permanents.

1.2.3.1 Attributions

Il a pour missions principales de :

- Conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale et l'appétence en matière de risques
- L'assister dans son rôle de supervision de la Direction Générale et du responsable de la fonction gestion des risques
- Vérifier que le prix des produits et services proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie risques
- Examiner la compatibilité de la politique et des pratiques de rémunérations avec la situation économique et prudentielle
- Analyser la stratégie risques de la société avant que le Conseil d'Administration en soit saisi
- Suivre les risques de toutes natures (contrepartie, financiers, opérationnels, conformité...)
- Examiner les analyses et travaux réalisés, relatifs à la situation prudentielle de l'entreprise, à son adéquation avec la situation et la stratégie de l'entreprise en matière des risques
- Valider l'ICAAP, ainsi que tout document de même nature, avant, si nécessaire, examen par le conseil
- Examiner toute question relative aux risques qui lui est soumise par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général ou le responsable de la fonction gestion des risques
- Être informé sans délai sur les incidents significatifs de risques opérationnels
- Vérifier la compatibilité de la tarification des produits avec la stratégie risques
- Examiner le plan d'audit interne du Groupe ;

- S'assurer de l'adéquation de la politique de rémunération de l'entreprise avec les risques auxquels elle est exposée, ainsi qu'avec la situation économique et prudentielle de l'entreprise.

1.2.3.2 Composition à fin décembre 2023

Le Comité est composé de quatre membres, administrateurs de CA Consumer Finance :

- Monsieur Laurent MARTIN, Président du Comité, Directeur Général de la CRCA Nord de France, nommé par le Conseil du 31/10/2018
- Monsieur Guillaume ORECKIN, Directeur Général et Second Dirigeant Effectif de PACIFICA
- Madame Cécile MOUTON, Directrice de la Communication Financière de CA SA
- Madame Nicole GOURMELON, Directrice Générale de la CRCA Atlantique Vendée

Le choix des membres du Comité des Risques a été fait au regard de leurs compétences et expériences en matière financière et de pilotage des risques d'établissements de crédit.

A noter que le Comité s'est réuni à 6 reprises en 2023 :

- 4 réunions se sont tenues préalablement aux réunions de Conseil examinant les comptes trimestriels. Au cours de ces réunions, les membres du Comité ont entendu le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent, le Directeur Financier, le Directeur du Crédit et les Commissaires aux Comptes ;
- Une réunion a été consacrée à la validation de la mise à jour annuelle ICAAP/ILAAP
- Une réunion a été consacrée à la stratégie Risques et au dispositif d'appétence au risque, présentée par le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent

Comme pour le Conseil d'administration, chaque point inscrit à l'ordre du jour fait l'objet d'un support écrit de présentation détaillé transmis quelques jours avant la réunion du Comité. Une restitution des travaux de ce comité est présentée en séance du conseil d'administration.

1.2.4 Comité d'Audit et des Comptes

Le Comité d'audit et des Comptes, mis en place par le Conseil d'administration début 2009, est une émanation du Conseil. Il est composé d'administrateurs et d'un censeur. Les responsables du contrôle périodique, des Risques & contrôle permanent (représentant également la conformité), du crédit groupe, de la finance, et du secrétariat central, tout comme les Commissaires aux comptes, en sont les invités permanents.

1.2.4.1 Attributions

Le Comité d'audit et des comptes a son propre règlement intérieur, lequel définit outre sa composition, ses attributions et ses modalités de fonctionnement. Ainsi, sans préjudice des compétences du Conseil d'administration et de la Direction Générale, le Comité a pour mission de :

- Examiner les comptes sociaux et consolidés de la société avant que le Conseil d'Administration en soit saisi ;
- S'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du groupe ;
- Examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'Administration ou le Directeur Général, ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance ;

- Et de manière générale, s'assurer du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- Prendre connaissance des plans d'intervention des commissaires aux comptes, de leurs conclusions et de leurs recommandations, ainsi que des suites qui leur sont données. Il est informé de leurs rémunérations au titre de l'audit et des autres types de missions. Il émet un avis sur le non-renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes. Il s'assure de leur indépendance.
- Vérifier que sont définies les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci ;
- Vérifier l'adéquation des dispositifs et des procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus
- Examiner le RACI, avant qu'il ne passe au Conseil
- Analyser les problématiques liées à la Conformité et apprécier le caractère effectif des mesures correctrices remontées (présentation faite au moins 2 fois par an par le responsable du contrôle de la conformité)
- Examiner les résultats du Contrôle Permanent
- Prendre connaissance des résultats des missions menées par l'Audit Interne, par l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A., par les Régulateurs ;
- Recevoir régulièrement une information sur la mise en œuvre des recommandations de l'Audit ; Le responsable de l'audit interne l'informe de son propre chef en cas d'absence d'exécution dans des délais raisonnables des mesures correctrices décidées ;

Le Comité d'audit et des comptes entend au moins deux fois par an le Responsable du contrôle de la conformité et apprécie le caractère effectif des mesures correctrices initiées pour remédier aux faiblesses identifiées.

Le Comité d'audit et des comptes examine également l'adéquation des dispositifs et des procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus, au travers de l'examen du rapport annuel et de Lettre semestrielle de Contrôle interne établis en application du en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Ce rapport et cette lettre font ensuite l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

Le Comité d'audit et des comptes a connaissance des plans d'intervention des Commissaires aux comptes, de leurs conclusions et de leurs recommandations, ainsi que des suites qui leur sont données. Il est informé de leurs rémunérations au titre de l'audit et des autres types de missions. Il émet un avis sur le non-renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes. Il s'assure de leur indépendance et approuve les missions ne relevant pas du commissariat aux comptes.

1.2.4.2 Composition à fin décembre 2023

Le Comité est composé de trois administrateurs de CA Consumer Finance et d'un censeur :

- Madame Nicole GOURMELON, Directrice Générale de la CRCA Atlantique Vendée, nommée par le conseil du 9/11/2021 en tant que membre et président
- Monsieur Laurent MARTIN, Président, Directeur Général de la CRCA Nord de France, nommé par le Conseil du 31/10/2018
- Monsieur Guillaume ORECKIN, Directeur Général et Second Dirigeant Effectif de PACIFICA
- Monsieur Franck BERTRAND (censeur), Directeur Général de la CRCA de Franche Comté

Le choix des membres du Comité d'audit et des comptes a été fait au regard de leurs compétences et expériences en matière financière et de pilotage des risques d'établissements de crédit.

Le Comité s'est réuni à 6 reprises en 2023.

A noter que

- Quatre réunions se sont tenues préalablement aux réunions de Conseil examinant les comptes trimestriels. Au cours de ces réunions, les membres du Comité ont entendu le Responsable de la Comptabilité, le Directeur Financier, le Directeur du Crédit et les Commissaires aux Comptes ;
- Une réunion a été consacrée au Contrôle Interne, et notamment à l'examen de l'activité, des résultats et du plan de contrôle permanent. Au cours de cette réunion, les membres du Comité ont entendu le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, le Responsable de la Conformité, le Responsable du Contrôle Périodique et les Commissaires aux Comptes ;
- Une réunion a été consacrée à l'étude du budget 2024

Comme pour le Conseil d'administration, chaque point inscrit à l'ordre du jour fait l'objet d'un support écrit de présentation détaillé transmis quelques jours avant la réunion du Comité.

Une restitution des travaux de ce comité est présentée en séance du conseil d'administration.

II. Information sur la politique et les pratiques de rémunération

CA Consumer Finance faisant partie d'un groupe soumis à la surveillance de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation, son Conseil d'administration a décidé, conformément à l'article L511-41-1 A du Code monétaire et financier, que les fonctions normalement dévolues au comité des rémunérations de l'entreprise sont dévolues au comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A., société qui la contrôle.

II.1 Principes et règles arrêtées pour déterminer la rémunération des mandataires sociaux

CA Consumer Finance a pris la décision de rémunérer ses membres (administrateurs et censeurs) dans le cadre des règles en vigueur dans les entités du groupe Crédit Agricole à compter de l'exercice 2018 lors du conseil d'administration du 14 décembre 2017, sur proposition du Comité des Nominations, qui s'était réuni préalablement le 12 décembre 2017. Les modalités de répartition des jetons de présence à partir de l'exercice 2018 sont les suivantes, étant entendu que les administrateurs désignés par Crédit Agricole SA s'engagent à renoncer à leurs jetons de présence, comme l'imposent les règles du groupe Crédit Agricole SA. :

- 3 000 euros par séance pour les membres du conseil d'administration (et 500 euros pour les conseils exceptionnels définis ci après)
- Un forfait annuel de 10 000 euros pour les présidents du comité d'audit et du comité des risques
- Un forfait annuel de 3 000 euros pour le président du comité des nominations

Le 27 mars 2023, par souci de proportionnalité, les jetons de présence pour les *conseils exceptionnels caractérisés par les critères suivants* : ordre du jour limité, durée d'une heure max, et tenus à distance sont fixés à 500€ par séance.

Le versement des jetons de présence au titre de l'exercice 2023 et ses modalités ont été décidés en conseil d'administration du 2 février 2024.

Sur l'exercice 2023, outre les jetons de présence, aucun autre élément de rémunération n'est prévu.

Seuls leurs frais de déplacement et d'hébergement engagés à l'occasion des réunions du Conseil d'administration de CA Consumer Finance, de son comité d'audit ou ayant trait à sa gouvernance leurs sont remboursés sur présentation de justificatifs (*décision du Conseil d'administration du 02/11/2011*).

En 2023, Monsieur Olivier GAVALDA et Madame Nicole GOURMELON ont été mandataires sociaux communs de CA Consumer Finance et de la société cotée Crédit Agricole S.A, (respectivement Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A et administratrice). Les principes et montants relatifs à leur rémunération versée par le groupe Crédit Agricole S.A. sont publiés dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 de CA s.a, déposé auprès de l'AMF, et disponible à l'adresse www.credit-agricole.com - rubrique publications financières.

En outre, les principes retenus par Crédit Agricole S.A. en ce qui concerne l'organisation de la Direction Générale du groupe et, notamment, le renforcement du rôle des comités transverses de Crédit Agricole S.A., se traduisent par la suspension des contrats de travail existant éventuellement entre les mandataires sociaux des principales filiales, dont CA Consumer Finance, pour la durée de leur mandat, au profit d'un contrat de travail avec Crédit Agricole S.A. L'exercice du mandat de Directeur Général de CA Consumer Finance est ainsi une partie intégrante du contrat de travail qui lie M. PRIAMI avec Crédit Agricole S.A. En conséquence, le mandat social de Directeur Général confié par CA Consumer Finance à Monsieur PRIAMI est exercé à titre gratuit, sans contrepartie demandée à CA Consumer Finance (refacturation du montant versé ou contrepartie de toute autre nature). La rémunération de Monsieur PRIAMI venant de CA SA a néanmoins été présentée en séance du conseil du 27 mars 2023, à titre d'information

II.2 Population régulée et modalités de rémunérations

II.2.1 Principes de rémunération

113 collaborateurs du groupe CA Consumer Finance ont été identifiés comme collaborateurs preneurs de risques au titre de l'année 2023. Ces collaborateurs se sont vu attribuer en 2023 une rémunération fixe, définie en fonction des compétences et du niveau de responsabilité d'une part, et une rémunération variable liée à la performance individuelle et collective de l'année 2022 ainsi qu'à la maîtrise des risques, d'autre part.

Pour les collaborateurs preneurs de risques, dont la rémunération variable est supérieure à un seuil de matérialité défini par l'autorité bancaire européenne à 50 000€, le versement de la rémunération attribuée en 2023 au titre de la performance de 2022 s'effectue de la façon suivante :

- 30% versés en mars 2023
- 30% versés en septembre 2023 après un portage de 6 mois, sous forme d'actions ou d'instruments adossés à l'action.
- 40% différés par quarts ou cinquièmes sur une durée de 4 ans ou 5 ans dont la moitié de chaque part est versée sous conditions de performance et sous forme d'actions ou d'instruments adossés à l'action.

Ainsi en 2023, seule la part non différée de la rémunération attribuée au titre de 2022 a été perçue par les collaborateurs preneurs de risques, dont la moitié a été versée en cash indexé sur l'action Crédit Agricole SA en septembre 2023 après un portage de 6 mois.

Par ailleurs, trois tranches de rémunération variable différée sont arrivées à échéance en 2023 et ont donc été versées aux collaborateurs preneurs de risques :

- La 1ère tranche du plan 2021/2022 libérée ou versée en 2023 sous forme d'actions valorisées à cette date ou instruments équivalents,

- La 2^e tranche du plan 2020/2021 libérée ou versée en 2023 sous forme d'actions valorisées à cette date ou instruments équivalents,
- La 3^e tranche du plan 2019/2020 libérée ou versée en 2023 sous forme d'actions valorisées à cette date ou instruments équivalents.

Certains collaborateurs faisant partie du Personnel identifié sont soumis à des réglementations locales qui peuvent occasionner d'autres modalités de différés (notamment, application du différé sur le variable quel que soit son montant, absence de portage). C'est le cas notamment au Portugal et aux Pays-Bas. Pour autant, lorsque ces salariés sont différés, la rémunération variable différée représente à minima 40 % du total et est payée en tranche de valeur équivalente, et répartie sur 4 ou 5 années.

II.2.2 Montant de l'enveloppe globale de rémunération de la population régulée sur l'exercice 2023

La rémunération globale versée en 2023 aux collaborateurs identifiés en tant que population régulée s'élève à **19 820k€**.

Elle se décompose de la façon suivante :

- **15 235k€** au titre de la rémunération fixe
- **895k€** au titre des avantages en nature (voiture & logement)
- **48k€** au titre d'indemnité de départ octroyées au cours des périodes antérieures qui ont été versées au cours de l'exercice 2023
- **2 491k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2023, relative à la performance 2022 et non différée
- **559k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2023, relative à la performance 2022, non différée et versée à l'issue d'une période de portage de 6 mois
- **364k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2023, correspondante à la 1^{ère} tranche du plan 2021/2022 et versée en cash
- **160k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2023, correspondante à la 1^{ère} tranche du plan 2021/2022 et versée sous forme d'actions ou en instruments équivalents
- **14k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2023, correspondant à la 2^{ème} tranche du plan 2020/2021 18 et versée en cash.
- **25k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2023, correspondant à la 2^{ème} tranche du plan 2020/2021 18 et sous forme d'actions ou en instruments équivalents.
- **4k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2023, correspondant à la 3^{ème} tranche du plan 2019/2020 et versée en cash.
- **26k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2023, correspondant à la 3^{ème} tranche du plan 2019/2020 et sous forme d'actions ou en instruments équivalents.

Pour plus d'information sur la politique de rémunération des preneurs de risques du groupe Crédit Agricole, vous pouvez vous reporter au rapport sur la politique et pratiques de rémunération de Crédit Agricole S.A. publié sur le site Internet de Crédit Agricole S.A.

III. Autres informations du Rapport sur le gouvernement d'entreprise

1. Conventions « réglementées »

Conventions antérieures poursuivies en 2023		
Société co-contractante	Objet	Date
UNIFITEL	Convention cadre de prestations de service	03/04/2008
CREDIT AGRICOLE S.A.	Emprunts subordonnés AT1 (1 ^{ère} tranche et 2 ^{ème} tranche)	01/12/2015 11/03/2016
- CASA - CATS - CAAS - CACIB - CAGS - CAPS - LCL - FNCA - SILCA	Pacte d'associés de CA-GIP (CA Group Infrastructure Platform), modifié par un avenant en 2020	08/06/2018, 02/09/2020
- CASA - CAAS - LCL - CACIB - CAGS - CA-GIP - SILCA	Garantie d'actif et de passif donnée par CA CF aux autres actionnaires de CA-GIP	21/11/2018
CA I&F Crédit Agricole Mobility	Pacte d'associés CA Mobility	20/09/2021
Crédit Agricole Mobility	- Licence de Marque - Convention de prestations de services	29/11/2021

Une convention réglementée a été signée en 2023. Il s'agit d'une convention groupe TVA autorisée lors du conseil du 28/7/2023 et signée le 31/07/2023.

Société co-contractante	Objet	Date
CREDIT AGRICOLE S.A.	Convention Groupe TVA	31/07/2023

Conformément aux dispositions légales, ces informations ont été transmises aux Commissaires aux comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point à l'Assemblée générale des actionnaires.

2. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale (Ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014 sur la simplification de la vie des entreprises)

Pas de convention telle que définie dans l'Ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014, hors convention portant sur des opérations courantes et conclues à conditions normales à la connaissance de la société

3. Tableau récapitulatif des délégations de pouvoir/de compétences accordées par l'Assemblée Générale

NATURE	AG	CONTENU	DUREE	UTILISATION FAITE
Délégation de compétence	AGM du 25/05/2023	Augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 120 M€	18 mois	Aucune utilisation de cette délégation

4. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés au cours de l'exercice 2023

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX
au 31/12/2023**

MONSIEUR OLIVIER GAVALDA

CREDIT AGRICOLE SA	Directeur Général Délégué en charge de la Banque Universelle Dirigeant Effectif Membre du COMEX
CREDIT AGRICOLE TRANSITION ET ENERGIES (CATE)	Président
CA ASSURANCES	Administrateur
CA ITALIA	Vice-Président Administrateur
CA CONSUMER FINANCE	Président du Conseil d'Administration Administrateur Président du Comité des Nominations
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE	Administrateur Représentant Permanent de Crédit Agricole SA
PACIFICA	Administrateur Représentant Permanent de Crédit Agricole SA
PREDICA	Vice-président Administrateur représentant Permanent de Crédit Agricole SA
IDIA	Président du Conseil d'Administration
IFCAM	Administrateur

MONSIEUR STEPHANE PRIAMI

CA CONSUMER FINANCE	Directeur Général Dirigeant Effectif
CREDIT AGRICOLE SA	Directeur général adjoint en charge du pôle Services Financiers Spécialisés Membre du Comité Exécutif Membre du Comité de Direction
CA MOBILITY	Président Membre du Comité Stratégique
AGOS DUCATO	Président du Conseil d'Administration Administrateur
ASF – Association française des sociétés financières	Vice-Président du Conseil d'administration, membre du bureau
CA GRANDS CRUS	Membre du Conseil de Surveillance

CA LEASING & FACTORING	Administrateur Président du Comité des Nominations
CA PAYMENT SERVICES	Administrateur
CA-GIP (Crédit Agricole-group Infrastructure Platform)	Administrateur
EUROFINAS	Administrateur
CA AUTO BANK S.p.A.	Président du Conseil d'Administration Administrateur
IFCAM	Administrateur
WAFASALAF	Membre du Conseil de Surveillance
LEASYS	Administrateur

MADAME LAURE BELLUZZO

CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES ET SERVICES	Directrice Générale
CREDIT AGRICOLE PAYMENT SERVICES	Administrateur
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur
CACIB	Administrateur
CAGIP	Administrateur
FIRECA PORTAGE DE PROJETS	Administrateur
FIRECA INNOVATIONS ET PARTICIPATIONS	Administrateur
PROGICA	Président

MONSIEUR FRANCK BERTRAND

CAISSE REGIONALE FRANCHE COMTE	Directeur Général
CA CONSUMER FINANCE	Censeur
CAPS	Censeur
AVEM HOLDING	Administrateur
CA NEXT BANK	Administrateur
CACFI	Président du Conseil d'administration Président du Comité d'investissement
GRANDS CRUS Investissements	Administrateur

CARVEST	Membre du Comité Stratégique
Syndicat National des Cadres de Direction (FNCA)	Administrateur
Observatoire des conditions de Travail (FNCA)	Président
FNCA	- Membre de la Commission Vie Mutualiste - Membre de la Commission Finances & Risques - Président du Comité Juridique et Conformité - <i>**Membre du Comité Plénier du Contrôle Interne (fin 31.12.2023)</i>

*** Mandats libérés en 2023*

MADAME VERONIQUE GOUTELLE

LCL	<i>Directeur des Ressources Humaines**</i>
CA CONSUMER FINANCE	<i>Administrateur**</i>
IFCAM	<i>Administrateur**</i>
FONDATION LCL	<i>Président du Conseil d'Administration**</i>

*** Mandats libérés en 2023*

MADAME NICOLE GOURMELON

CAISSE REGIONALE ATLANTIQUE VENDEE	Directeur Général
CREDIT AGRICOLE S.A	Administrateur Membre du comité stratégique
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur Président du Comité d'Audit Membre du Comité des Risques
CA TECHNOLOGIES ET SERVICES	Administrateur
LCL	Administrateur
UNEXO, UNEXO Financement, UNEXO Gestion	Administrateur
ACTICAM	Administrateur
Commission Transformation et Performance	Membre de la Commission
Comité de pilotage et de Marketing	Membre du Comité
Comité stratégique Data	Co-Présidente

MADAME BEATRICE GRENADE

CA CONSUMER FINANCE	Administrateur
GROUPE BEL	Chief Data and Marketing Transformation Officer
PHILHEBE	Associé Gérant

MONSIEUR GUY GUILAUME

CAISSE RÉGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU & DU MAINE	Président du Conseil d'Administration
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur
FNCA (FÉDÉRATION NATIONALE DU CREDIT AGRICOLE)	- Vice-président du Bureau Fédéral - <i>Président de la Commission des Ressources Humaines**</i> - <i>Président de la délégation Fédérale de Négociation**</i> - <i>Président de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation**</i> - Membre du Comité Energie Environnement - Membre du Comité Agriculture et Agroalimentaire - Membre de la Commission des cadres dirigeants - Membre de la Commission Nationale de Rémunération des Cadres de direction - Commission Marchés Clients et Innovation
CREDIT AGRICOLE SA	- Président du groupe Projet humain - <i>Membre du Comité d'Entreprise Européen**</i>
SAS LA BOETIE	Administrateur
CREDIT AGRICOLE CORPORATE INVESTMENT BANK	Administrateur Membre du comité d'audit
CAISSE LOCALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU PAYS DE CHÂTEAU-GONTIER	Administrateur du Conseil d'Administration
ASSOCIATION HECA (HANDICAP ET EMPLOI DU CREDIT AGRICOLE)	Président
ASSOCIATION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE CREDIT AGRICOLE ANJOU MAINE	Président
ASSOCIATION SOLAAL PAYS DE LA LOIRE	Membre (Représentant de la Caisse Régionale)
SCI DU GUESCLIN	Co-Gérant
FONDATION LE MANS UNIVERSITE	Président

*** Mandats libérés en 2023*

MADAME CLOTILDE L'ANGEVIN

CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL ILE DE FRANCE	Directrice Générale Adjointe et dirigeant effectif
SA SOCADIF	Présidente et administratrice
SAS SOCADIF DETTE PRIVEE	Présidente et administratrice
FONDS MECENAT ENVIRONNEMENT & MOBILITE DU CREDIT AGRICOLE D'ILE DE FRANCE	Administratrice
CA INDOSUEZ GESTION	Administratrice
CREDIT AGRICOLE S.A	<i>Directrice de la Communication Financière ***</i>
CA CONSUMER FINANCE	<i>Administratrice **</i> <i>Membre du Comité des Risques **</i>
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	<i>Administratrice **</i>
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE	<i>Administratrice **</i>
PACIFICA	<i>Administratrice **</i> <i>Membre du Comité d'Audit **</i>
PREDICA	<i>Administratrice **</i>

*** Mandats libérés en 2023*

MONSIEUR LAURENT MARTIN

CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	Directeur Général
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur Président du Comité des Risques Membre du Comité d'Audit
CAM 62	Représentant de la CRCAM Nord de France
CAPIMO NORD DE France SAS	Président Représentant de la CRCAM Nord de France
COMITE FBF HAUTS DE FRANCE	Président
CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES ET SERVICES	<i>Administrateur **</i>
EXIM EXPERTISES SAS	Membre du Comité Stratégique
FONDATION D'ENTREPRISE DU CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	Membre du Conseil d'administration

SA FONCIERE DE L'ERABLE	Administrateur
SA GROUPE ROSSEL LA VOIX	Administrateur
SA NORD CAPITAL INVESTISSEMENT	Président Directeur Général
SA SEGAM	Administrateur Représentant de la CRCAM Nord de France
SA VOIX DU NORD	Administrateur
SCI SAINTE BARBE	Administrateur Représentant de la CRCAM Nord de France
SPRT (TERRE ET TERRITOIRES) SAS	Membre du Comité Stratégique
SQUARE HABITAT NORD DE France SAS	Président Membre du Conseil d'Administration Représentant de la CRCAM Nord de France
SAS EXIM HOLDING	Président Représentant de la CRCAM Nord de France
SCI BERGAIGNE	Représentant de la CRCAM Nord de France, Gérant
SAS TURENNE CAPITAL	Administrateur du Conseil de Surveillance
SCI FOCH TENREMONDE	Président
SCI SAINTE CROIX	Président
SAS RUE LA BOETIE	Administrateur
SNCD	Président
UNI-MEDIAS	Membre du conseil de gestions
BUREAU FEDERAL	Membre

**** Mandats libérés en 2023**

MONSIEUR GUILLAUME ORECKIN

CA CONSUMER FINANCE	Administrateur
ABANCA SEGUROS GENERALES	<i>Président**</i>
CA ASSICURAZIONI	<i>Président du Conseil d'Administration**</i>
CA LIFE GREECE	<i>Président**</i>
CACI LIFE	<i>Administrateur**</i>

CACI NON LIFE LTD	<i>Administrateur**</i>
CACI REINSURANCE LTD	<i>Administrateur**</i>
CALI EUROPE	<i>Président**</i>
CALI JAPAN	<i>Administrateur**</i>
CREDIT AGRICOLE TU	<i>Président du Conseil d'Administration**</i>
CREDIT AGRICOLE VITA SPA	<i>Administrateur**</i>
CREDIT AGRICOLE ZYCIE	<i>Président du Conseil d'Administration**</i>
MUDUM SEGUROS	<i>Vice-Président**</i>
STELVIO AGENZIA ASSICURATIVA	<i>Président**</i>
EAF – EUROP ASSISTANCE FRANCE	Président du Conseil d'administration
IFCAM	Administrateur
NEXECUR	Vice-Président du Conseil d'administration
UNI-MEDIAS	Membre du conseil de gestion
CAA – CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	Directeur général délégué – dirigeant effectif
PACIFICA	Directeur général
CASA	Membre du CODIR

*** Mandats libérés en 2023*

MONSIEUR MICHEL OLIVE

CA CONSUMER FINANCE	Administrateur élu par les salariés
---------------------	-------------------------------------

MONSIEUR JEAN-YVES REMILLET

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE	Président
CAISSE LOCALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FAYL LAFERTE	Président
CA CONSUMER FINANCE SA	Administrateur
CAMCA MUTUELLE	Vice-Président

CAMCA COURTAGE	Administrateur
BLANK	Administrateur
PROPULSE	Administrateur
ENTREPRISE INDIVIDUELLE	Exploitant Agricole
LCL	Administrateur
AFR GENNEVRIERES	Elu

MONSIEUR BRUNO TARDIEU

CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-OUEST	Président
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur Membre du comité des Nominations
ASSOCIATION NATIONALE DES PRESIDENTS DE CAISSE REGIONALE	Trésorier
CARCENTRE	Membre
CNGRA	Membre titulaire
CODAR	Membre
FNCA (FEDERATION NATIONALE DU CREDIT AGRICOLE)	- Membre du Comité de l'Agriculture - Président de la Commission filière élevage - Président de la Commission Marchés, Clients et Innovations
FONCARIS	Administrateur
Comité Déploiement Village	Président
SAS VILLAGE By CA PARIS au 55 rue la Boétie	Président
SACAM PLEINCHAMP	Président
SAS FIRECA INNOVATIONS ET PARTICIPATIONS & GIE FIRECA EXPERIMENTATIONS	Administrateur
SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE DE NEUVILLE	<i>Co-Gérant (fin 31/12/2023)**</i>
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'INDRE	Membre du Bureau
EARL BRUNO TARDIEU	<i>Gérant (fin 31/12/2023)**</i>
CUMA DE L'AUZON	Trésorier

EARI DU VIADUC	Gérant (fin 31/12/2023)**
----------------	---------------------------

****Mandats libérés en 2023**

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR MADAME DANIELLE TONDENIER
AU COURS DE L'EXERCICE 2023

CA CONSUMER FINANCE	Administrateur
LCL	Membre du Comité Exécutif LCL Directrice Finance, Achats, Affaires juridiques, Engagements et Recouvrement de LCL
CA PAYMENT SERVICES	Administrateur Membre du comité d'audit
CREDIT LOGEMENT	Administrateur Membre du Comité des risques et du Comité d'Audit
LCL CROISSANCE	Membre du Conseil de Surveillance

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR MADAME CECILE MOUTON
AU COURS DE L'EXERCICE 2023

CA CONSUMER FINANCE	Administrateur Membre du Comité des Risques
CREDIT AGRICOLE S.A	Directrice de la Communication Financière
CA ASSURANCES	Administrateur
CA ASSURANCES RETRAITE	Administrateur
PACIFICA	Administrateur Membre du Comité d'Audit & Risques
PREDICA	Administrateur



COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CA Consumer Finance

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

CA Consumer Finance

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société CA Consumer Finance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CA Consumer Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Dépréciations au titre du risque de crédit des créances douteuses sur la clientèle de détail

Risque identifié	Notre réponse
Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation dont le montant est établi à partir d'une estimation statistique qui, fondée sur les données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes, détermine les flux futurs attendus de ces créances tel qu'indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations sur créances douteuses – a fortiori dans le contexte spécifique de l'arrêt au 31 décembre 2023 marqué par le contexte inflationniste et de hausse des taux d'intérêts – constituait un point clé de l'audit, en raison du recours à l'estimation statistique précitée. Le cumul de ces dépréciations sur les encours douteux représente M€ 411 au 31 décembre 2023, comme détaillé dans les notes 3, 3.1 et 9 de l'annexe aux comptes annuels.	Nous avons : ► pris connaissance des procédures de contrôle interne afférentes au processus d'estimation des dépréciations de ces créances ; ► testé l'efficacité des contrôles jugés clés relatifs à ces processus ; ► évalué l'adéquation des méthodes d'estimations statistiques avec les normes comptables applicables en France ; ► testé, par sondages, la qualité des données historiques utilisées dans les estimations statistiques.

■ Evaluation des provisions sur les encours sains et dégradés

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue, au titre des pertes de crédit attendues, des provisions sur les encours sains et dégradés. Ces provisions sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit, en tenant compte de données macro-économiques prospectives appréciées au niveau du groupe CA Consumer Finance et au regard de paramètres propres au portefeuille de crédit de votre société sur la base d'éléments conjoncturels et/ou structurels locaux.

Nous avons considéré que l'évaluation des provisions sur encours sains et dégradés – a fortiori dans le contexte spécifique de l'arrêté au 31 décembre 2023 marqué par le contexte inflationniste et de hausse des taux d'intérêts – constituait un point clé de l'audit, en raison de l'environnement économique incertain et du degré de jugement nécessaire à l'estimation des flux de recouvrement.

Le cumul de ces provisions sur les encours sains et dégradés représente M€ 112 au 31 décembre 2023, comme détaillé dans la note 14 de l'annexe aux comptes annuels.

Notre réponse

Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour catégoriser les encours par classe de risque et évaluer le montant des provisions enregistrées, afin d'apprécier si les estimations retenues s'appuyaient sur des méthodes correctement documentées et décrites dans l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons testé les contrôles clés mis en œuvre pour la mise à jour des notations de crédit, l'identification des encours dégradés et l'évaluation des provisions. Nous avons pris connaissance également des principales conclusions des comités spécialisés en charge du suivi des encours dégradés.

Nous avons :

- ▶ eu recours à des spécialistes en modélisation du risque de crédit pour l'appréciation des hypothèses et les évolutions méthodologiques des modèles de calcul d'ECL ;
- ▶ examiné les modalités d'identification d'une augmentation significative du risque de crédit ;
- ▶ effectué des tests sur les contrôles de déversement des données servant au calcul des provisions ou sur les rapprochements entre les bases servant au calcul des provisions et de la comptabilité ;
- ▶ réalisé des calculs indépendants de provisions sur la base d'échantillons, comparé le montant calculé avec celui comptabilisé et examiné les retraitements réalisés par la direction le cas échéant.

Nous avons enfin examiné les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CA Consumer Finance par votre assemblée générale du 28 avril 1994 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 16 décembre 1999 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la trentième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-cinquième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

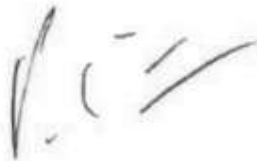
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 03 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Clavié', written over a horizontal dotted line.

Pierre Clavié

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Rochas', written over a horizontal dotted line.

Claire Rochas

CACF

BILAN au 31/12/2023

(Comptes Individuels en euros)

ACTIF	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<u>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</u>		33 187 435 670,81	21 195 270 087,94
Caisse, banque centrale		4 047 368 999,00	122 157 133,34
Effets publics et valeurs assimilées	4, 4.1 et 4.2		0,00
Créances sur les établissements de crédit	2	29 140 066 671,81	21 073 112 954,60
<u>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</u>	3 et 3.1	9 651 095 757,65	8 328 012 091,38
<u>OPERATIONS SUR TITRES</u>		3 260 527 966,45	4 051 511 445,14
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 et 4.1	3 260 526 466,45	4 051 509 945,14
Actions et autres titres à revenu variable	4, 4.1 et 4.2	1 500,00	1 500,00
<u>VALEURS IMMOBILISEES</u>		7 051 876 691,56	5 129 130 529,44
Participations et autres titres détenus à long terme	7	477 482 965,20	1 425 540 804,75
Parts dans les entreprises liées	5 et 7	4 692 576 675,51	2 232 069 565,33
Opérations de crédit-bail & assimilés	3, 3.1, 3.2 et 3.3	1 659 035 558,74	1 233 486 795,49
Immobilisations corporelles	6 et 7	23 243 773,17	25 365 124,78
Immobilisations incorporelles	6 et 7	199 537 718,93	212 668 239,09
<u>COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</u>	8	481 554 329,78	575 448 890,91
Autres actifs		260 606 516,54	311 383 270,34
Comptes de régularisation		220 947 813,24	264 065 620,57
TOTAL		53 632 490 416,25	39 279 373 044,81

BILAN au 31/12/2023

(Comptes Individuels en euros)

PASSIF	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<u>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</u>		29 361 532 735,55	23 114 494 554,72
Banques centrales		0,00	0,00
Dettes envers les établissements de crédit	10	29 361 532 735,55	23 114 494 554,72
<u>COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</u>	11 et 11.1	8 773 429 467,59	2 728 244 073,06
<u>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</u>	12 et 12.1	6 162 913 457,15	4 897 545 844,52
<u>COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</u>	13	803 024 787,75	923 398 154,80
Autres passifs		600 880 394,24	826 448 207,35
Comptes de régularisation		202 144 393,51	96 949 947,45
<u>PROVISIONS & DETTES SUBORDONNEES</u>		3 060 679 117,47	2 669 525 261,13
Provisions	14	193 063 277,47	192 202 944,89
Dettes subordonnées	15	2 867 615 840,00	2 477 322 316,24
<u>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</u>		49 033 574,00	49 033 574,00
<u>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</u>	16	5 421 877 276,76	4 897 131 582,59
Capital souscrit		554 482 422,00	554 482 422,00
Prime d'émission		3 376 278 285,75	3 376 278 285,75
Réserves		67 141 152,79	67 120 552,79
Provisions réglementées		702 422,64	1 172 097,14
Report à nouveau		648 824 884,98	130 513 109,81
Résultat de l'exercice		774 448 108,60	767 565 115,10
TOTAL		53 632 490 416,27	39 279 373 044,82

HORS BILAN au 31/12/2023

(Comptes Individuels en euros)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	21	5 756 579 146,98	6 023 474 772,67
Engagements de financement		3 910 315 092,87	3 961 899 772,66
. En faveur d'établissements de crédit		290 687 334,00	392 260 223,54
. En faveur de la clientèle		3 619 627 758,87	3 569 639 549,12
Engagements de garantie		1 846 264 054,11	2 061 575 000,01
. D'ordre d'établissement de crédit		1 707 451 440,66	2 061 345 000,01
. D'ordre de la clientèle		138 812 613,45	230 000,00
Engagements sur titres			0,00
. Autres engagements donnés			0,00
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	22	1 170 926 085,01	2 542 542 554,57
Engagements de financement			0,00
. Reçus d'établissements de crédit			0,00
. Reçus de la clientèle			0,00
Engagements de garantie		1 170 926 085,01	2 542 542 554,57
. Reçus d'établissement de crédit		732 588 857,76	2 051 978 708,31
. Reçus de la clientèle		438 337 227,25	490 563 846,26
Engagements sur titres			
. Autres engagements reçus			

Hors bilan : autres informations

Opérations sur instruments financiers à terme : notes 22 et 22.1

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

(Comptes Individuels en euros)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	24	227 691 077,24	262 829 689,23
Intérêts et produits assimilés		2 023 133 886,19	760 285 624,17
Intérêts et charges assimilés		-1 844 170 935,84	-508 954 065,27
Produits sur opérations de crédit bail et assimilés		772 132 253,99	604 791 855,75
Charges sur opérations de crédit bail et assimilés		-723 404 127,10	-593 293 725,42
Revenus des titres à revenu variable	25	821 085 469,10	868 406 352,18
Produits nets des commissions	26 et 27	-1 512 942,59	-6 913 898,43
Commissions (Produits)		23 597 553,40	24 971 125,07
Commissions (Charges)		-25 110 495,99	-31 885 023,50
Produits nets sur opérations financières		-29 926 633,59	-13 829 775,44
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	28	-30 488 707,02	-13 829 775,44
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assi	29	562 073,43	0,00
Autres produits nets d'exploitation bancaire	30	566 612 919,21	250 984 695,41
Autres produits d'exploitation bancaire		571 405 814,36	263 705 600,52
Autres charges d'exploitation bancaire		-4 792 895,15	-12 720 905,11
PRODUIT NET BANCAIRE		1 583 949 889,37	1 361 477 062,95
Charges générales d'exploitation		-534 526 374,05	-511 541 642,64
Frais de personnel	31	-270 406 356,38	-244 494 524,24
Autres frais administratifs	33	-264 120 017,67	-267 047 118,40
Dot. aux amort. & dep. / immobilisations corporelles et incorporelles		-44 850 089,32	-31 541 485,96
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 004 573 426,00	818 393 934,35
Coût du risque	34	-198 619 571,56	-134 981 482,11
RESULTAT D'EXPLOITATION		805 953 854,44	683 412 452,24
Résultat net sur actifs immobilisés	35	-28 931 597,63	67 871 027,44
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		777 022 256,81	751 283 479,68
Coûts liés au rapprochement	36		0,00
Résultat exceptionnel			0,00
Impôt sur les bénéfices	37	-3 043 822,71	16 553 752,62
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		469 674,50	-272 117,20
RESULTAT NET		774 448 108,60	767 565 115,10

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

En euros

Présentation juridique :

CA Consumer Finance est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de Commerce.

CA Consumer Finance est un établissement de crédit, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour les opérations de banque, soumis aux dispositions du Code Monétaire et Financier.

Elle est soumise aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

L'adresse du siège social est : Rue Victor Basch 91068 MASSY – France.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro : 542 097 522 Société Anonyme au capital de 554 482 422 euros.

Faits marquants de l'exercice :

Au cours de l'exercice 2023, CA Consumer Finance a réalisé les principales opérations suivantes :

- **Prises de participation et participation aux augmentations de capital**

- Prise de contrôle de l'entité Crédit Agricole Auto Bank (Ex FCA Bank)

En avril 2023, Crédit Agricole Consumer Finance a acquis 50% des titres résiduels de FCA Bank détenus par Stellantis. À l'issue de l'opération, FCA Bank est détenue à 100% par Crédit Agricole Consumer Finance et devient Crédit Agricole Auto Bank.

Cette opération capitalistique ainsi que la réorganisation des activités Mobilité du Groupe CA Consumer Finance a impacté de façon exceptionnelle les comptes de 2023 avec notamment la perception d'indemnités.

- Prise de participation dans Freecars

Le 27 juillet 2023, Crédit Agricole Consumer Finance a acquis 76,98 % de Freecars SAS pour un montant de 27 826 K€.

- Augmentation de capital Crédit Plus

Le 14 décembre 2023, CA Consumer Finance a participé à une augmentation de capital de Crédit Plus pour un montant de 50 000 K€.

- Augmentation de capital CA Mobility

Le 30 novembre 2023, CA Consumer Finance a participé à l'augmentation de capital de CA Mobility pour un montant de 5 250 K€.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

○ Augmentation de capital GAC SOFINCO

Le 18 décembre 2023, CA Consumer Finance a participé à l'augmentation de capital de GAC SOFINCO pour un montant de 70 737 K€.

○ Augmentations de capital CACF Spain

Le 21 mars 2023, CA Consumer Finance a souscrit à l'augmentation de capital de CACF Spain pour un montant de 29 001 K€.

Le 12 juillet 2023, CA Consumer Finance a souscrit à l'augmentation de capital de CACF Spain pour un montant de 12 001 K€.

Le 8 novembre 2023, CA Consumer Finance a souscrit à l'augmentation de capital de CACF Spain pour un montant de 19 999 K€.

○ Fusion simplifiée de l'entité CREALFI

Le 1er juillet 2023, CA Consumer Finance a procédé au rachat des parts détenus par Kingsfisher Investissements dans l'entité CREALFI. À l'issue de l'opération, CREALFI est détenue à 100% par Crédit Agricole Consumer Finance.

La valeur totale des actifs apportés par CREALFI à CA Consumer Finance s'élève à 118 643 K€ et la valeur des passifs de CREALFI supportés par CA Consumer Finance s'élève à 97 840 K€, de sorte que l'actif net apporté s'établit à 20 803 K€.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (soit 20 803 K€) et la valeur nette comptable dans les livres de CA Consumer Finance des 1 042 770 actions de CREALFI, soit 18 555 K€ constitue un boni de fusion d'un montant de 2 248 K€

• **Cession de créances**

En septembre 2023, CA Consumer Finance a cédé 53 342 créances amorties pour une valeur brute faciale de 175 445 K€. L'impact net de cette cession au compte de résultat de 2023 est un produit de 10 800 L€

En décembre 2023, CA Consumer Finance a cédé 21 933 créances actives pour une valeur brute faciale de 101 254 K€. L'impact net de cette cession au compte de résultat de 2023 est une charge de 500 K€

• **Crédit d'Impôt Recherche**

CA Consumer Finance a constitué en 2023 un dossier de demande de Crédit Impôt Recherche (CIR) portant sur les dépenses engagées en 2023. Ces produits d'impôt ont fait l'objet d'une créance d'impôt dans les comptes 2023 à hauteur de 6 622 K€ net des honoraires et net de provision pour risques au titre de 2023.

Événements postérieurs au 31 décembre 2023

Aucun événement postérieur au 31 décembre 2023

Note 1 : principes et méthodes appliqués

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

Elaboration des comptes annuels

La présentation des comptes individuels annuels de CA Consumer Finance sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Changement de méthode comptable

Néant

Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

La rubrique clientèle inclut les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle).

Les créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale y compris les intérêts courus non échus.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le traitement comptable du risque de crédit est défini ci-après.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes permet d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours sains et douteux.

Créances sur la clientèle : créances saines et dégradées

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées ; elles demeurent dans leur poste d'origine.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

- Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

CA Consumer Finance constate, au titre des expositions de crédits (bilan et hors-bilan), des provisions au passif de son bilan pour couvrir les pertes de crédit attendues sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- Notion de perte de crédit attendue « Expected Credit Loss » ou « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

La direction des risques du Groupe CACF est en charge de définir et maintenir la méthodologie de dépréciation pour se conformer aux normes et à leur évolution, d'approuver les écarts et les modifications des modèles locaux proposés par les entités, de valider les backtestings.

Elle pilote la mise en œuvre de la méthodologie de provisionnement et la coordination fonctionnelle entre les entités et le Groupe.

L'estimation des ECL intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Son appréciation s'appuie largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de détermination de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE (Taux d'Intérêt Effectif) déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que CA Consumer Finance ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. La prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
 - Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. CA Consumer Finance applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.
- Dégradation significative du risque de crédit

CA Consumer Finance apprécie, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
 - un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).
-

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit au titre du premier niveau défini ci-dessus pour les encours avec un modèle de notation repose sur les deux critères suivants :

1. Critère relatif

Pour apprécier le caractère significatif de la dégradation relative du risque de crédit, des seuils sont calibrés régulièrement en fonction des probabilités de défaut à maturité qui incluent l'information prospective en date de clôture et en date de comptabilisation initiale.

Ainsi, un instrument financier est classé en stage 2, si le ratio entre la probabilité de défaut de l'instrument en date de clôture d'une part et celle en date de comptabilisation initiale d'autre part est supérieur au seuil multiplicatif défini par le Groupe.

Ces seuils sont déterminés par portefeuille homogène d'instruments financiers en s'appuyant sur la segmentation du dispositif prudentiel de gestion des risques.

A titre d'exemple, le seuil multiplicatif sur les crédits à la consommation varie en fonction du portefeuille entre 2,23 et 4,33.

Ce critère en variation relative est complété par un critère en variation absolue de la probabilité de défaut de +30bp. Lorsque la probabilité de défaut à un an est inférieure 0,3%, le risque de crédit est considéré « non significatif ».

2. Critère absolu

Compte tenu des pratiques de gestion du risque de crédit du groupe Crédit Agricole, quand la probabilité de défaut à 1 an en date de clôture est supérieure à 15 % pour la clientèle de détail et 12% pour la grande clientèle, la dégradation du risque est considérée comme significative et l'instrument financier classé en stage 2.

Le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil de dégradation significative et de classement en stage 2

L'instrument financier est classé en stage 2 en cas de restructuration en raison de difficultés financières.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (stage 1).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financiers pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie ;
- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur es encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- Un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- L'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- La probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- La disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- L'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse.

Parmi les encours douteux, CA Consumer Finance distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

- Créances douteuses non compromises : les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.
- Créances douteuses compromises : ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné, et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par CA Consumer Finance par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les créances retail, le montant est établi à partir d'une estimation statistique qui, fondée sur les données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes, détermine les flux futurs attendus de ces créances. La provision est calculée en valeur actualisée au taux d'origine du contrat ou au dernier taux en vigueur en cas de taux révisable, conformément à l'article 2231-2 du règlement ANC 2014-07.

Pour certains crédits, principalement crédits aux contreparties corporate, les dépréciations sont déterminées créance par créance.

L'ensemble des dépréciations vient en déduction des encours douteux non compromis ou douteux compromis inscrits à l'actif. Les intérêts et accessoires échus impayés des encours douteux avant échéance du terme sont dépréciés à 100 %.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque. L'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps (désactualisation) est inscrite dans la marge d'intérêt en Produit Net Bancaire.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, CA Consumer Finance le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité ou des difficultés financières. Les créances renégociées sont décomptabilisées. La fraction restant à étaler des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction est enregistrée dans le compte de résultat à la date de cette renégociation, dans la mesure où il est considéré qu'un nouvel encours a pris naissance.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en déduction de l'actif et dotée en coût du risque.

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période d'observation a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

➤ Restructurations ordinaires

Qualification en douteux non compromis :

- des créances recevables à une (nouvelle) procédure de surendettement,
 - du 1^{er} au 3^{ème} impayé,
 - des créances douteuses par contagion
-

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

Depuis le passage à la nouvelle définition du défaut de l'EBA, ces créances sont produites en douteux, même sans impayé, sous période de surveillance d'un an.

➤ Moratoires

Qualification en douteux des créances ayant un délai de report supérieur ou égal à 12 mois ou, si le délai est inférieur à 12 mois, en l'absence de plan de remboursement prédéterminé.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux s'élève à 212 125 108.78 euros au 31 décembre 2023 contre 191 046 810 euros au 31 décembre 2022. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

Opérations de crédit-bail

Les opérations de crédit-bail sont classées en opérations de crédit-bail et assimilées. Les revenus de ces opérations sont inclus dans les produits bancaires sous déduction des amortissements calculés sur une durée de deux à cinq ans.

Le mode de paiement des échéances est à échoir.

➤ Réserve Latente :

La réserve latente est constituée par la différence entre l'encours comptable et l'encours financier des contrats sains.

Elle fait l'objet d'une provision lorsqu'elle est négative.

➤ Immobilisations temporairement non louées (I.T.N.L.)

Les I.T.N.L. sont maintenues dans les immobilisations et continuent d'être amorties comptablement.

➤ Principes d'enregistrement des créances douteuses :

Avant la résiliation du contrat, les créances sont classées en encours douteux après 90 jours d'impayé ou en cas de contagion.

Lors de la résiliation du contrat, on constate en comptabilité dès qu'elles sont acquises les indemnités de résiliation qui font l'objet de dépréciations en fonction de la perte estimée probable.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations contentieuses sont intégralement dépréciées.

Portefeuilles Titres

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Cette rubrique contient les titres des tranches de notation A, B, C et D des fonds communs de créances.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenus variables ».

Les revenus des organismes de placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

Cette rubrique contient les parts résiduelles non notées des fonds communs de créance.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels CA Consumer Finance dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est ; enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement ANC 2014-07.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans les entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Si, un titre est acquis avec une clause de révision de prix en fonction des résultats futurs de l'entité concernée, il est procédé à une estimation annuelle pour une comptabilisation de la dette afférente.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

➤ Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, CA Consumer Finance détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence.

Le cas échéant, CA Consumer Finance utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

➤ Dates d'enregistrement

CA Consumer Finance enregistre les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

CA Consumer Finance n'a pas opéré, en **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

Immobilisations

CA Consumer Finance applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Le mali technique de fusion est comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté, en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par CA Consumer Finance, à la suite de l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

- constructions : 20 à 50 ans
- matériels informatiques : 2 à 5 ans
- autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans
- logiciels informatiques : 1 à 5 ans

Les immobilisations comprennent également des immobilisations incorporelles non amorties :

- Le fonds de commerce, issu de la fusion entre CA Consumer Finance et Finalion inscrit pour un montant net de dépréciation
 - Le fonds de commerce inscrit initialement dans les livres de Finaref est amorti sur 20 ans
 - Les droits au bail
-

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dette à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

Les commissions de services financiers versées sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Opérations en devises

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, CA Consumer Finance a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme utilisés à des fins de couverture et figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et les produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Impôt sur les bénéfices

CA Consumer Finance a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale le 1^{er} janvier 2002. Aux termes des accords conclus, CA Consumer Finance constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

CA Consumer Finance est soumise au taux normal de l'impôt sur les bénéfices qui est de 25 %, sauf pour les plus-values nettes à long terme qui sont imposées à taux zéro.

En 2023, le taux d'impôt sur les sociétés applicable à CA Consumer Finance est de 25,83 %. Ce taux tient compte de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Plans de retraite, indemnités de départ en retraite et médailles du travail

➤ Régimes à prestations définies :

CA Consumer Finance a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel
- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation

En application de ce règlement, CA Consumer Finance provisionne ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Depuis 2021, CA Consumer Finance applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19).

CA Consumer Finance a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits et pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

CA Consumer Finance a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

➤ Régimes à cotisations définies :

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, CA Consumer Finance n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

Autres provisions

CA Consumer Finance applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions sont constituées des provisions pour risque d'exécution d'engagement sur signature, pour litiges et autres charges bancaires.

Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G)

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par CA Consumer Finance à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Produits des opérations bancaires avec la clientèle

Les intérêts et agios sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis.

Les commissions et produits assimilés sur opérations bancaires avec la clientèle sont enregistrés en résultat l'année de leur perception.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

Opérations en participation

Les produits et les charges relatifs aux opérations de crédit faites dans le cadre de société en participation sont enregistrés de façon détaillée dès lors qu'une part d'encours est inscrite dans le bilan de CA Consumer Finance. Sinon, ils sont enregistrés pour leur quote-part de résultat faite en commun dans le compte de résultat, au niveau du PNB.

Les sociétés en participation créées en commun avec les partenaires suivants (Intermarché, Oney et Allianz) ont été dissoutes au 1^{er} octobre 2023. CA Consumer finance a racheté les encours pour un montant net de 6 096 K€.

Opérations en commun

Les quotes-parts de résultats faites en commun des GIEs sont enregistrées en charges d'exploitation dans les autres frais administratifs.

Frais de dossiers, commissions aux apporteurs, surcommissions, frais de commercialisation

Les frais de dossiers perçus auprès des clients ainsi que les commissions et surcommissions attribuées aux intermédiaires agréés qui transmettent les demandes de la clientèle, les frais de commercialisation sont classés en intérêts et produits assimilés.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Opérations de refinancement et instruments dérivés

Les opérations de refinancement cash et hors bilan (swap) sont comptabilisées en coupons courus.

Autres produits nets d'exploitation bancaire

Ils comprennent :

- Les résultats liés à la distribution de produits d'assurance ; soit la participation bénéficiaire, les commissions et produits sur sinistres,
- Les quotes-parts de résultat des sociétés en participation (activité de partenariats)
- Les facturations au titre de l'activité pour compte de tiers.

Coût du risque

Le coût du risque comprend :

- Les dotations et reprises liées à la dépréciation des créances
 - Les dotations et reprises de provision des créances saines et dégradées
 - Les pertes sur créances douteuses
 - Les récupérations sur créances amorties
 - Le retraitement sur accessoires douteux
 - La dotation à la décote
-

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

Les pertes sur créances douteuses sont comptabilisées après constatation de l'irrécouvrabilité par les unités en charge du contentieux, ou sur décision de commission de surendettement.

Information relative aux honoraires des commissaires aux comptes

L'information est présentée dans les comptes consolidés de CA Consumer Finance.

Information relative à la rémunération des organes d'administration

Depuis 2018, CA Consumer Finance a décidé d'accorder des jetons de présence aux membres du Conseil d'administration, étant entendu que les 4 administrateurs désignés par Crédit Agricole S.A. ont renoncé à leurs jetons de présence.

Au titre de l'exercice 2023 et compte tenu des modalités de répartition décidées lors du Conseil d'Administration du 2 février 2023, le montant des jetons de présence versé courant février 2023 s'élève à 269 K€.

Au titre de l'exercice 2023, un montant de jetons de présence à verser aux administrateurs a été provisionné à hauteur de 200 K€.

Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

CA Consumer Finance ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code Général des impôts.

Hors-bilan

La société n'a pas conclu, au cours de l'exercice 2023 de contrat de garantie financière assorti d'un droit de réutilisation. Aussi n'a-t-elle pas eu à appliquer l'article 1124-38 du règlement ANC 2014-07 relatif à la comptabilisation des actifs donnés en garantie dans le cadre de ces contrats.

Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle :

Le disponible non utilisé des réserves de crédit revolving et lignes de crédit aux contreparties corporate est classé en engagements donnés à la clientèle.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour CA Consumer Finance.

Instruments financiers :

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2023

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

➤ Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de CA Consumer Finance (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

➤ Opérations de marché :

Elles ne concernent que les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
 - En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
 - Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.
-

II - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

(en millions d'euros)

NOTE 2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans				
Créances et prêts :								
- à vue	224 845 286,53				224 845 286,53	245 662,50	225 090 949,03	1 896 018 133,74
- à terme	5 094 493 337,50	1 809 281 367,81	12 110 396 023,27		19 014 529 718,58	145 368 711,36	19 160 898 430,94	15 542 783 849,44
Valeurs rattachées au passif								
Titres reçus en pension livrée	106 640 709,91	45 800 800,00	291 800 000,00		443 241 510,91	3 194 360,20	446 435 871,11	3 325 905 548,26
Prêts subordonnés	40 000 000,00		449 500 000,00		489 500 000,00	1 400 767,53	490 900 767,53	1 800 837 786,64
Total	5 464 779 334,94	7 654 383 367,81	14 670 896 023,27		27 810 071 667,02	156 218 821,49	27 966 290 488,51	23 160 112 954,04
Spécificités (Note 9)								
Valeurs nettes au bilan								

NOTE 3 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ET CREDIT RAU - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans				
Opérations avec la clientèle								
Créances courantes	1 177 593 621,76	257 100 463,10			1 434 694 084,86	3 570 702,65	1 438 264 787,51	242 296 375,43
Autres créances à la clientèle	2 477 464 795,84	1 401 291 391,81	3 639 186 799,19	2 066 163 803,73	9 584 034 776,57	95 919 687,40	9 680 954 463,97	8 486 560 625,70
Valeurs reçues en pension livrée								
Complexes unitaires débiteurs					9 023 113,17	21 805,40	9 044 918,57	19 278 224,48
Bien total	9 023 113,17				9 023 113,17			
Valeurs nettes au bilan								
Opérations de crédit-bail								
Crédit-bail en location avec option d'achat	1 233 214 407,45	4 261 211,94	43 473 990,46	202 537,30	1 281 160 809,15	6 136 757,13	1 287 300 566,28	1 009 602 485,96
Crédit-bail en location sans option d'achat	289 164 335,57	40 131,26	21 910,41		339 236 581,74	3 513 314,03	342 750 895,77	243 949 384,25
Soins liés								
Dépenses (Note 9)								
Valeurs nettes au bilan								
Total								

Le montant des valeurs présentées pour d'actifs financiers inscrits en annexes démontre au moment de la construction (hors en espèces) des :
Elles concernent la qualification de "valeurs rattachées" jusqu'à la fin de leur vie.

NOTE 3.1 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ET CREDIT RAU - ANALYSE PAR AGENTS ECONOMIQUES

(en euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
	Particuliers	Entreprises	Autres					
Créances salées	1 768 101 796,50	3 512 216 762,45			5 280 318 558,95		5 280 318 558,95	8 253 857 286,72
Données multiples								
Créances non comprises	421 272 164,61	91 120 720,03			512 392 884,64	918 256 613,89	1 430 649 498,53	1 057 799 806,76
Valeur brute	1 815 967 861,11	3 603 337 482,48			5 419 305 343,59	1 916 573 127,92	7 335 878 471,51	8 315 657 093,48
Données multiples								
Créances comprises	300 440 914,88	50 722 174,10	0,00		351 163 088,98	365 832 943,53	717 000 032,51	562 771 262,69
Valeur brute	1 815 967 861,11	3 654 059 656,58			5 470 027 517,69	2 282 406 071,45	7 752 433 589,14	8 878 428 356,17
Données multiples								
Valeurs nettes au bilan								

NOTE 3.2 - OPERATIONS DE CREDIT BAIL - RESERVES LATENTES PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	31/12/2023				Total
	< 3 ans	> 3 ans < 5 ans	> 5 ans	Total	
Credit bail immobilier, LBA, et opérations assimilées	16 543 034,22	43 953 642,37	201 869 685,42	1 436 090,09	222 929 451,10
Total	16 543 034,22	43 953 642,37	201 869 685,42	1 436 090,09	222 929 451,10

NOTE 3.3 - OPERATIONS DE CREDIT BAIL, LBA ET LOCATIONS SIMPLE

(en euros)	31/12/2023				Total
	Valor au 31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Valor au 31/12/2023	
Immeubles/locations brutes					
Immeubles/locations brutes	2 994 089 075,79	1 179 399 579,19	-476 555 541,92	3 796 933 113,06	
Coûts de transaction	46 735 569,42			46 735 569,42	
Créances non compensées et amortissement	37 946 799,38			37 946 799,38	
Créances déductibles	6 997 654,26			6 997 654,26	
Total	3 185 769 138,85			3 988 615 036,12	

(en euros)	31/12/2023				Total
	Valor au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Valor au 31/12/2023	
Amortissements					
Amortissements	-933 692 314,49	-594 054 883,10	351 423 531,08	-1 176 323 666,51	
Provisions	-21 426 876,80	-21 801 450,33	20 321 150,13	-22 907 176,99	
Total	-955 119 191,29	-615 856 033,43	371 744 681,21	-1 200 030 543,51	

(en euros)	Valor au bilan au 31/12/2023	Valor au bilan au 31/12/2022
Total	1 888 586 494,61	1 459 611 581,74

NOTE 4 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE L'ACTIVITE DE PORTFEUILLE

(en euros)	31/12/2023				Total
	Transaction	Placement	Financement	Total	
Titres publics et valeurs assimilées (Note 4.2) :					
- Actifs courants relatifs à assurer				0,00	
- Actifs à court terme à assurer				0,00	
Créances attachées					
Dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	
Valor au bilan au bilan					
Engagements et autres titres à verser (Note 4.2) :					
Emprunts par organismes publics					
Autres émissions					
- Actifs courants relatifs à assurer					
- Actifs à court terme relatifs à assurer					
Créances attachées					
Dépréciations					
Valor au bilan au bilan					
Actifs et autres titres à verser variable :					
Créances attachées					
Dépréciations					
Valor au bilan au bilan					
Total	0,00	1 500,00	1 500,00	3 000,00	3 000,00

NOTE 4.1 - VENTILATION DES TITRES COTÉS ET NON COTÉS A REVENU FIXE OU VARIABLE

(en euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Autres titres à revenu variable
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres cotés	3 248 340 932,46	0,00	1 500,00	3 248 340 932,46	0,00	1 500,00
Titres non cotés	1 122 533,79	0,00	0,00	1 122 533,79	0,00	0,00
Chèques et autres titres à revenu fixe	3 248 340 932,46	0,00	1 500,00	3 248 340 932,46	0,00	1 500,00
Chèques et autres titres à revenu variable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres non cotés	3 248 340 932,46	0,00	1 500,00	3 248 340 932,46	0,00	1 500,00
Total	4 370 881 865,92	0,00	1 500,00	4 370 881 865,92	0,00	1 500,00

NOTE 4.2 - EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	< 3 ans	> 3 ans et < 5 ans	> 5 ans	Total au principal	Cyranisme	Total
Effets publics et valeurs assimilées	588 082,06	2 612 217 464,35	635 785 260,23	3 248 084 806,64	11 891 531,79	3 259 976 338,43
Autres titres à revenu fixe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	588 082,06	2 612 217 464,35	635 785 260,23	3 248 084 806,64	11 891 531,79	3 259 976 338,43

NOTE 5 - PARTICIPATIONS : PARTS BASSES ENTREPRISES LIÉES

Nom des sociétés	31/12/2023			31/12/2022		
	Forme	Activité	Nombre de parts	Valeur nominale	Proportion de détention	
ARGENCE DEVELOPPEMENT AGOS	SNC	ETS FINANCIER	99	493 000,00	99,00%	
CA ALTO BANK	SARL	ETS FINANCIER	769 591	922 344 316,19	61,80%	
CREDIT AGRICOLE MOBILITE	SARL	ETS FINANCIER	769 003 600	2 315 864 492,42	100,00%	
CREDIT AGRICOLE	SARL	ETS FINANCIER	1 154 130	9 163 080,00	100,00%	
CREDIT AGRICOLE	SARL	ETS FINANCIER	7 124 791	85 879 000,00	100,00%	
CREDIT AGRICOLE	SARL	ETS FINANCIER	360 483	182 694 193,81	100,00%	
CREDIT AGRICOLE	SARL	ETS FINANCIER	16 000 000	95 645 961,72	100,00%	
CREDIT AGRICOLE	SARL	ETS FINANCIER	24 800 000	227 035 760,01	100,00%	
CREDIT AGRICOLE	SARL	ETS FINANCIER	57 892	37 824 302,79	76,85%	
CREDIT AGRICOLE	SARL	ETS FINANCIER	692 002 500	692 002 500,00	100,00%	
CREDIT AGRICOLE	SARL	ETS FINANCIER	917 890	3 697 470,86	100,00%	
CREDIT AGRICOLE	SARL	ETS FINANCIER	101 800	2 815 939,25	100,00%	
CREDIT AGRICOLE	SARL	ETS FINANCIER	1	8,94	2,01%	
Total				199 328 754,47		
Autres participations				6 691 643 234,69		
Total				6 890 971 988,96		

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORALES ET INCORPORALES

Immobilisations corporelles	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur brute	Accum. Dep.	Valeur nette	Valeur brute	Accum. Dep.	Valeur nette
Immobilisations corporelles	60 424 584,50	-37 180 811,42	23 243 773,07	25 565 124,79		
Immobilisations incorporelles	395 522 099,24	-195 964 179,51	199 557 919,73	212 664 239,89		
Total	455 946 683,74	-233 145 190,93	222 791 492,81	238 229 364,68		

NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILIER

(en euros)	31/12/2022	Augmentation (Augmentation)	Diminution (Diminution)	Autres Mouvements	Amortissements Provisions	31/12/2022
Tiers de participation et parts dans des entreprises liées	2 579 426 952,33	1 041 570 144,08	-15 941 086,72	123 192 100		5 671 425 611,69
Autres entreprises liées	-347 567 387,98	-71 252 000,00	-42 116 000,00			-418 935 387,98
Autres titres détenus à long terme	1 428 988 884,74	73 656 460,85	-24 880,40	-1 021 969 101,00		488 637 214,29
Valeur brute	-3 448 000,00	-1 322 250,00	1 616 800,00			-3 154 250,00
Depreciations (Net 4)				933 450,82		933 450,82
Comptes participatifs	3 457 418 270,07	1 443 728 304,94	-27 782 514,88			5 173 653 660,13
Valeurs nettes au bilan						
Immobilisations incorporelles	312 668 239,69	43 285 951,76	-20 449 897,76		-39 946 672,14	899 597 716,93
Immobilisations corporelles	25 865 124,78	2 972 233,20	-1 283 888,44		-3 897 980,27	23 241 773,17
Comptes participatifs						
Valeurs nettes au bilan	338 533 364,47	46 258 184,96	-21 733 686,20	0,00	-43 771 662,56	222 781 403,10

NOTE 8 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en euros)	31/12/2022	31/12/2022
Autres actifs	242 608 516,54	211 383 278,34
Gécom obligataire des (des) titres de développement durable		0,00
Comptes de règlement		0,00
Prévisions d'impôt	181 763 632,04	160 722 757,49
Prévisions de garantie sur opérations financières	94 862 877,50	158 659 522,85
Capitaux sociaux non versés		0,00
Actes propres		0,00
Comptes de régularisation	229 947 812,24	244 842 426,47
Comptes d'établissement et de transfert	82 208 134,74	142 384 983,72
Comptes d'établissement et comptes d'attente	192 364,64	15 256 098,79
Provisions à recevoir	134 728 316,81	187 427 247,44
Comptes d'attente et d'attente	-59 721,71	-181 172,87
Comptes d'attente et d'attente	2 475,56	0,00
Primes d'émission et de remboursement des emprunts des entreprises	1 100 459,78	2 884 697,25
Autres comptes de régularisation		
Valeurs nettes au bilan	461 564 326,78	575 448 996,91

NOTE 9 - DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en euros)	31/12/2022	Dotations	Reprises et Utilisations	Autres mouvements	31/12/2022
Sur immobilisations	-34 009 660,00				-34 009 660,00
Sur entreprises liées	-109 213 234,46	-469 214 115,87	446 624 145,22	-4 183 326,16	-386 187 835,41
Sur opérations de financement	-19 425 876,49	-21 811 516,53	20 271 192,13		-24 965 253,21
Sur participations et titres d'investissement	-884 678 813,25	-919 818 171,64	488 947 343,35	-4 349 526,16	-441 055 960,72
Sur participations et titres d'investissement	-950 819 367,46	-79 854 111,00	43 751 000,00		-382 927 727,46
Sur participations et titres d'investissement	-2 852 234,62	-345 982,46	224 069,45		-2 974 147,63
Autres				-4 183 326,16	-4 183 326,16
Total des dépréciations d'actif	-741 807 234,91	-491 257 844,48	513 625 433,19		-828 437 845,96

II - NOTES sur le BILAN PASSIF

Annexe 12 au bilan

NOTE II - DETTES FINANCIÈRES ET LIASSÉS FINANCIERS - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

Désignation	DUREE RESIDUELLE			Total
	≤ 3 ans	3 à 5 ans	≥ 5 ans	
Comptes d'épargne (à vue)	81 144 527,47			81 144 527,47
- à 3 ans	9 514 900 000,00	10 257 000 000,00		19 771 900 000,00
Valeur de dépréciation				
Total	9 596 044 527,47	10 257 000 000,00		19 853 044 527,47

NOTE II - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

Désignation	DUREE RESIDUELLE			Total
	≤ 3 ans	3 à 5 ans	≥ 5 ans	
Comptes de clients créditeurs	227 479 000,00			227 479 000,00
- à 3 ans				
- à 5 ans				
Autres débiteurs clients de la clientèle	100 144 527,47	10 257 000 000,00		10 357 144 527,47
- à 3 ans	100 144 527,47			100 144 527,47
- à 5 ans				
Total	327 623 527,47	10 257 000 000,00		10 584 623 527,47

NOTE II - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENTS ET UNIFORMES

Désignation	Total	
	Agents	Uniformes
Comptes de clients créditeurs	227 479 000,00	2 427 244 527,47
- à 3 ans		
- à 5 ans		
Autres débiteurs clients de la clientèle	100 144 527,47	10 257 000 000,00
- à 3 ans	100 144 527,47	
- à 5 ans		
Total	327 623 527,47	12 684 244 527,47

NOTE II - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN BILLET - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

Désignation	DUREE RESIDUELLE			Total
	≤ 3 ans	3 à 5 ans	≥ 5 ans	
Dettes de trésorerie représentées par un billet	1 428 200 000,00	4 500 000 000,00		5 928 200 000,00
- à 3 ans	1 428 200 000,00			1 428 200 000,00
- à 5 ans		4 500 000 000,00		4 500 000 000,00
Autres débiteurs clients de la clientèle	100 144 527,47	10 257 000 000,00		10 357 144 527,47
- à 3 ans	100 144 527,47			100 144 527,47
- à 5 ans				
Total	1 528 344 527,47	14 757 000 000,00		16 285 344 527,47

NOTE II - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN BILLET - ANALYSE PAR AGENTS ET UNIFORMES

Désignation	Total	
	Agents	Uniformes
Dettes de trésorerie représentées par un billet	1 428 200 000,00	4 500 000 000,00
- à 3 ans	1 428 200 000,00	
- à 5 ans		4 500 000 000,00
Autres débiteurs clients de la clientèle	100 144 527,47	10 257 000 000,00
- à 3 ans	100 144 527,47	
- à 5 ans		
Total	1 528 344 527,47	14 757 000 000,00

NOTE 16 - BILAN DES INVESTISSEMENTS FINANCIERS

(en euros)	01/01/2021	31/12/2021	01/01/2022	31/12/2022
Bilans valeurs dérivées à terme :				
- Swap		614 000 000,00	673 000 000,00	1 515 000 000,00
- Autres				
- Bilans dérivés à terme dérivés			1 200 000 000,00	1 300 000 000,00
- Bilans dérivés à terme dérivés				2 475 000 000,00
Total des investissements financiers		614 000 000,00	1 873 000 000,00	4 290 000 000,00
Total des investissements financiers		614 000 000,00	1 873 000 000,00	4 290 000 000,00
Total des investissements financiers		614 000 000,00	1 873 000 000,00	4 290 000 000,00

NOTE 17 - COMPTES DES INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Comptes des investissements financiers	01/01/2021	31/12/2021	01/01/2022	31/12/2022
- Bilans dérivés		614 000 000,00	673 000 000,00	1 515 000 000,00
- Autres				
- Bilans dérivés à terme dérivés			1 200 000 000,00	1 300 000 000,00
- Bilans dérivés à terme dérivés				2 475 000 000,00
Total des investissements financiers		614 000 000,00	1 873 000 000,00	4 290 000 000,00
Total des investissements financiers		614 000 000,00	1 873 000 000,00	4 290 000 000,00

NOTE 18 - COMPTES DES INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Comptes des investissements financiers	01/01/2021	31/12/2021	01/01/2022	31/12/2022
- Bilans dérivés		614 000 000,00	673 000 000,00	1 515 000 000,00
- Autres				
- Bilans dérivés à terme dérivés			1 200 000 000,00	1 300 000 000,00
- Bilans dérivés à terme dérivés				2 475 000 000,00
Total des investissements financiers		614 000 000,00	1 873 000 000,00	4 290 000 000,00
Total des investissements financiers		614 000 000,00	1 873 000 000,00	4 290 000 000,00

NOTE 19 - COMPTES DES INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Comptes des investissements financiers	01/01/2021	31/12/2021	01/01/2022	31/12/2022
- Bilans dérivés		614 000 000,00	673 000 000,00	1 515 000 000,00
- Autres				
- Bilans dérivés à terme dérivés			1 200 000 000,00	1 300 000 000,00
- Bilans dérivés à terme dérivés				2 475 000 000,00
Total des investissements financiers		614 000 000,00	1 873 000 000,00	4 290 000 000,00
Total des investissements financiers		614 000 000,00	1 873 000 000,00	4 290 000 000,00

NOTE 18 - OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

	30/03/2023	30/03/2022	30/03/2021
CHARGEMENTS			
Sur les entreprises liées	10 023 331 190,00	10 023 331 190,00	10 023 331 190,00
Sur les participations	2 321 187 184,25	2 321 187 184,25	2 321 187 184,25
Sur le groupe	8 892 144 005,75	8 892 144 005,75	8 892 144 005,75
Sur les entreprises liées	2 274 179 862,08	2 274 179 862,08	2 274 179 862,08
Sur les participations	12 561 809 168,03	12 561 809 168,03	12 561 809 168,03
Sur le groupe	1 454 979 764,96	1 454 979 764,96	1 454 979 764,96
Sur les entreprises liées	8 574 809 912,03	8 574 809 912,03	8 574 809 912,03
Sur les participations	3 319 817 189,11	3 319 817 189,11	3 319 817 189,11
Sur le groupe	9 288 111 026,63	9 288 111 026,63	9 288 111 026,63
Sur les entreprises liées	2 168 895 448,35	2 168 895 448,35	2 168 895 448,35
Sur les participations	250 887 238,05	250 887 238,05	250 887 238,05
Sur le groupe	319 018 865,25	319 018 865,25	319 018 865,25
Sur les entreprises liées	1 705 651 442,08	1 705 651 442,08	1 705 651 442,08
Sur les participations	149 891 811,45	149 891 811,45	149 891 811,45
Sur le groupe	0,00	0,00	0,00
ENGAGEMENTS RECUS			
Sur les entreprises liées	731 580 875,76	731 580 875,76	731 580 875,76
Sur les participations	0,00	0,00	0,00
Sur le groupe	731 580 875,76	731 580 875,76	731 580 875,76
Sur les entreprises liées	0,00	0,00	0,00
Sur les participations	0,00	0,00	0,00
Sur le groupe	0,00	0,00	0,00

Les entreprises liées et les participations sont des entités liées au groupe, qui sont des entités liées au groupe, qui sont des entités liées au groupe.

NOTE 19 - OPERATIONS EFFECTUEES EN MONNAIE

	30/03/2023	30/03/2022	30/03/2021
CHARGEMENTS			
Sur les entreprises liées	10 023 331 190,00	10 023 331 190,00	10 023 331 190,00
Sur les participations	2 321 187 184,25	2 321 187 184,25	2 321 187 184,25
Sur le groupe	8 892 144 005,75	8 892 144 005,75	8 892 144 005,75
Sur les entreprises liées	2 274 179 862,08	2 274 179 862,08	2 274 179 862,08
Sur les participations	12 561 809 168,03	12 561 809 168,03	12 561 809 168,03
Sur le groupe	1 454 979 764,96	1 454 979 764,96	1 454 979 764,96
Sur les entreprises liées	8 574 809 912,03	8 574 809 912,03	8 574 809 912,03
Sur les participations	3 319 817 189,11	3 319 817 189,11	3 319 817 189,11
Sur le groupe	9 288 111 026,63	9 288 111 026,63	9 288 111 026,63
Sur les entreprises liées	2 168 895 448,35	2 168 895 448,35	2 168 895 448,35
Sur les participations	250 887 238,05	250 887 238,05	250 887 238,05
Sur le groupe	319 018 865,25	319 018 865,25	319 018 865,25
Sur les entreprises liées	1 705 651 442,08	1 705 651 442,08	1 705 651 442,08
Sur les participations	149 891 811,45	149 891 811,45	149 891 811,45
Sur le groupe	0,00	0,00	0,00
ENGAGEMENTS RECUS			
Sur les entreprises liées	731 580 875,76	731 580 875,76	731 580 875,76
Sur les participations	0,00	0,00	0,00
Sur le groupe	731 580 875,76	731 580 875,76	731 580 875,76
Sur les entreprises liées	0,00	0,00	0,00
Sur les participations	0,00	0,00	0,00
Sur le groupe	0,00	0,00	0,00

Les entreprises liées et les participations sont des entités liées au groupe, qui sont des entités liées au groupe, qui sont des entités liées au groupe.

NOTE 20 - OPERATIONS DE CHANGEMENTS EN MONNAIE

	30/03/2023	30/03/2022	30/03/2021
CHARGEMENTS			
Sur les entreprises liées	10 023 331 190,00	10 023 331 190,00	10 023 331 190,00
Sur les participations	2 321 187 184,25	2 321 187 184,25	2 321 187 184,25
Sur le groupe	8 892 144 005,75	8 892 144 005,75	8 892 144 005,75
Sur les entreprises liées	2 274 179 862,08	2 274 179 862,08	2 274 179 862,08
Sur les participations	12 561 809 168,03	12 561 809 168,03	12 561 809 168,03
Sur le groupe	1 454 979 764,96	1 454 979 764,96	1 454 979 764,96
Sur les entreprises liées	8 574 809 912,03	8 574 809 912,03	8 574 809 912,03
Sur les participations	3 319 817 189,11	3 319 817 189,11	3 319 817 189,11
Sur le groupe	9 288 111 026,63	9 288 111 026,63	9 288 111 026,63
Sur les entreprises liées	2 168 895 448,35	2 168 895 448,35	2 168 895 448,35
Sur les participations	250 887 238,05	250 887 238,05	250 887 238,05
Sur le groupe	319 018 865,25	319 018 865,25	319 018 865,25
Sur les entreprises liées	1 705 651 442,08	1 705 651 442,08	1 705 651 442,08
Sur les participations	149 891 811,45	149 891 811,45	149 891 811,45
Sur le groupe	0,00	0,00	0,00
ENGAGEMENTS RECUS			
Sur les entreprises liées	731 580 875,76	731 580 875,76	731 580 875,76
Sur les participations	0,00	0,00	0,00
Sur le groupe	731 580 875,76	731 580 875,76	731 580 875,76
Sur les entreprises liées	0,00	0,00	0,00
Sur les participations	0,00	0,00	0,00
Sur le groupe	0,00	0,00	0,00

Les entreprises liées et les participations sont des entités liées au groupe, qui sont des entités liées au groupe, qui sont des entités liées au groupe.

III - NOTES SUR LE HORS BILAN

(en millions d'euros)

NOTE 21 - HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES

	31/12/2023	31/12/2022
Ouvertures de crédits confirmés en faveur d'étab de crédit	290 687 334,00	392 260 223,54
Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle	3 282 637 758,87	3 261 639 548,12
Autres engagements en faveur de la clientèle	337 000 000,00	308 000 000,00
Cautions, avais et oblig. en faveur de la clientèle	138 812 613,45	230 000 000,00
Cautions, avais et oblig. en faveur d'établissements de crédit (1)	1 707 451 440,66	2 061 345 000,00
Engagements sur titres	5 756 579 146,98	6 023 474 772,67

(1) La majeure partie de ces engagements vient en garantie d'emprunts de filiales étrangères.

NOTE 22 - HORS BILAN - ENGAGEMENTS RECUS

	31/12/2023	31/12/2022
Accord de refinancement	732 588 857,76	2 051 978 708,31
Engagement des établissements de crédit	438 337 227,25	490 563 846,26
Engagement de la clientèle	1 170 926 085,01	2 542 542 554,57
Engagement sur titres		

NOTE 23 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en euros)	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total 31/12/2023	Total 31/12/2021
Opérations formelles				
Opérations de gré à gré	-11 571 275 494,40	0,00	-11 571 275 494,40	17 802 400 000,00
-Swaps de taux d'intérêt				0,00
-FRA				0,00
-Swaps de devises	-1 023 250 016,25		-1 023 250 016,25	400 271 548,54
-Opérations de change à terme	-95 763 711,93		-95 763 711,93	68 384 019,39
Opérations conditionnelles				
Opérations de gré à gré				
-Instruments de taux d'intérêt à terme conditionnels:				
*Caps, Floors, Collars			0	0
Total	-12 690 289 221,58	0,00	-12 690 289 221,58	18 271 055 567,93

Risque de contrepartie sur produits dérivés

Les opérations de refinancement cash et hors bilan (SWAP) sont comptabilisées en coupons courants. Il s'agit d'opérations de couverture (micro et macro). La mesure du risque de contrepartie sur produits dérivés est mesurée sur la base d'une valorisation selon la méthode du "mark to market".

Le notional de l'ensemble des SWAP, d'ailleurs conclus presque exclusivement avec des établissements financiers de première catégorie (notés A et +), représente 11,571 Md€. Les opérations sur instruments financiers à terme s'inscrivent dans le cadre de la gestion du risque de taux de la banque. Il s'agit principalement d'opérations de macro couverture.

Le cumul des SWAP en position latente positive correspond à un notional de 8 417 Md€.

Le cumul des SWAP en position latente positive correspond à un notional de 8 417 Md€ et à une valorisation de 330,7Md€.

Informations sur les coupons de Hors Bilan

Durée Catégorie	<= 1 an	<= 5 ans	> 5 ans	Total
Micro couverture				
Prêteur	-1 712 750 000,00	-1 778 800 000,00	2 130 274 505,60	-1 361 275 494,40
Emprunteur	-1 712 750 000,00	310 000 000,00	2 729 274 505,60	3 049 274 505,60
		-3 048 800 000,00	-409 000 000,00	-4 410 550 000,00
Macro couverture				
Prêteur	-3 085 000 000,00	-6 099 000 000,00	-1 026 000 000,00	-10 210 000 000,00
Emprunteur	380 000 000,00	140 000 000,00	-1 026 000 000,00	570 000 000,00
	-3 465 000 000,00	-6 249 000 000,00	-1 026 000 000,00	-10 740 000 000,00
Autres que couverture				
Prêteur	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunteur	0,00	0,00	772 800 000,00	772 800 000,00
			-772 800 000,00	-772 800 000,00
Total	-4 797 750 000,00	-7 877 800 000,00	1 104 274 505,60	-11 571 275 494,40

ANNEXE HB

NOTE 23.1 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	REPARTITION PAR DUREE RESTANT A COURIR AU 31/12/2023					
	Total			dont opérations effectuées de gré à gré		
	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans
- Swaps de taux d'intérêt	-4 797 750 000,00	-7 877 800 000,00	1 104 274 505,60	-4 797 750 000,00	-7 877 800 000,00	1 104 274 505,60
- FRA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Caps, Floors, Collars	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total	-4 797 750 000,00	-7 877 800 000,00	1 104 274 505,60	-4 797 750 000,00	-7 877 800 000,00	1 104 274 505,60
- Swaps de devises	-599 950 666,05	-423 299 350,20	0,00	-599 950 666,05	-423 299 350,20	0,00
- Opérations de change à terme	-95 763 711,93	0,00	0,00	-95 763 711,93	0,00	0,00
Total général	-5 493 464 377,98	-8 301 099 350,20	1 104 274 505,60	-5 493 464 377,98	-8 301 099 350,20	1 104 274 505,60

NOTE 23.1 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	REPARTITION PAR DUREE RESTANT A COURIR AU 31/12/2022					
	Total			dont opérations effectuées de gré à gré		
	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans
- Swaps de taux d'intérêt	-6 250 000 000,00	-7 834 100 000,00	1 559 064 562,60	-6 250 000 000,00	-7 834 100 000,00	1 559 064 562,60
- FRA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Caps, Floors, Collars	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total	-6 250 000 000,00	-7 834 100 000,00	1 559 064 562,60	-6 250 000 000,00	-7 834 100 000,00	1 559 064 562,60
- Swaps de devises	327 011 475,30	-73 260 073,24	-	327 011 475,30	-73 260 073,24	-
- Opérations de change à terme	60 127 427,23	-	-	60 127 427,23	-	-
Total général	-6 637 138 902,53	-7 907 360 073,24	1 559 064 562,60	-6 637 138 902,53	-7 907 360 073,24	1 559 064 562,60

IV - NOTES sur le COMPTE de RESULTAT
(notes 24 à 37 en euros)

NOTE 24 - PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES			
(en euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 128 513 641,48	244 576 002,71	
Sur opérations avec la clientèle :	587 752 730,01	449 228 411,06	
Dont produits	309 343 603,09	408 023 853,95	
Dont amortissement de la décote	4 150 000,04	31 179 584,98	
Dont reprise de la dépréciation liée au passage du	24 319 977,36	21 676 766,67	
Produit net sur opérations de macro-couverture	187 819 128,24	668 583,56	
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 25)	119 046 386,46	57 958 587,41	
Autres intérêts et produits assimilés		7 914 039,43	
Intérêts et produits assimilés	2 023 133 886,19	760 385 624,17	
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 357 444 182,63	-278 186 995,72	
Sur opérations avec la clientèle	-277 368 791,85	-287 261 189,87	
Charge nette sur opérations de macro-couverture		5 847 708,19	
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-209 357 961,36	-29 353 588,07	
Autres intérêts et charges assimilés			
Intérêts et charges assimilés	-1 844 170 935,84	568 954 065,27	
Produits sur opérations de crédit-bail et de location	772 132 253,99	684 791 855,75	
Dont reprise de la dépréciation liée au passage du	786 713,54	526 576,69	
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	-213 404 127,16	-593 381 725,43	
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	227 891 877,24	262 829 689,23	

NOTE 25 - REVENUS DES TITRES

(en euros)	Titres à revenu fixe		Titres à revenu variable	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Titres de participation parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme			767 427 271,15	809 277 173,86
Titres de placement et titres de l'actif de portefeuille Cudavi	112 528 077,96	57 858 587,41	53 658 197,95	59 129 178,32
Titres d'investissement	6 518 308,50			
Opérations diverses sur titres				
Revenus des titres	119 046 386,46	57 858 587,41	821 085 469,10	868 406 352,18

NOTE 26 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(en euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Produits	Charges	Net	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit		-811 449,80	-811 449,80	-12 901 177,20
Sur opérations avec la clientèle	105 357,90	-353 053,24	-247 695,34	-512 675,91
Sur opérations sur titres		-2 577 489,25	-2 577 489,25	-1 919 129,97
Sur opérations de change			0,00	0,00
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan			0,00	8,00
Sur prestations de services financiers (note 27)	23 492 195,50	-21 365 503,70	2 126 691,80	24 728 014,46
Total	23 597 553,40	-25 116 495,99	-1 518 942,59	-31 885 023,50
				8 175 974,04
				-6 913 898,43

NOTE 27 - PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	10 714 844,05	12 012 186,46
Produits (Charges) nets sur moyens de paiement; Commissions d'assurance-vie	-4 730 463,27	-998 354,59
Autres produits (charges) nets de services financiers	-3 860 688,98	-2 837 867,83
Total des prestations de services financiers	2 123 691,80	8 175 974,04

NOTE 28 - SOLDE DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Solde des opérations sur titres de transaction et sur instruments financiers à terme	26 136 293,30	6 186 595,08
Solde des opérations de change et instruments financiers dérivés	-56 625 600,22	-29 016 371,12
Produits nets sur portefeuille de négociation	-30 488 707,02	-13 829 775,44

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dotations sur dépréciations	-368 350,00	
Reprises sur dépréciations		
Dotations ou reprise nette sur dépréciations	-368 350,00	0,00
Plus-values de cession réalisées	930 423,43	
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	930 423,43	0,00
Solde des opérations sur titres de placement	562 073,43	

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dotations sur dépréciations	-368 350,00	
Reprises sur dépréciations		
Dotations ou reprise nette sur dépréciations	-368 350,00	0,00
Plus-values de cession réalisées	930 423,43	
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	930 423,43	0,00
Solde des opérations sur titres de placement	562 073,43	

NOTE 30 - AUTRES PRODUITS NETS D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Sur opérations avec les établissements de crédit		
Participation résultat assurances	63 620 487,43	70 867 805,34
Quote part de résultat en commun	73 407 190,24	126 917 995,53
Autres produits	434 378 136,69	65 919 799,65
Total des produits	571 405 814,36	263 705 600,52
Quote part de résultat en commun	-184 466,74	
Autres charges	-4 308 428,41	-12 720 905,11
Total des charges	-4 792 895,15	-12 720 905,11

NOTE 31 - FRAIS DE PERSONNEL

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Salaire et traitements	-161 051 080,13	-136 169 983,69
Réduction charges de personnel		0,00
Charges sociales	-70 474 870,90	-64 385 954,48
Intéressement	-15 051 027,04	-18 973 781,00
Participation		0,00
Impôts et taxes sur rémunérations	-23 828 778,31	-25 043 885,97
Total des frais de personnel	-270 406 356,38	-244 494 524,24

NOTE 32 - EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	1 818	1 790
Agents de maîtrise		
Employés	878	936
Total	2 696	2 725

NOTE 33.1 - DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

	31/12/2022	Droits acquis	Consommation	31/12/2023
Nombre d'heures acquises par les collaborateurs				0,00

NOTE 33 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Impôts et taxes	-8 189 461,72	-734 133,99
Services extérieurs	-233 364 126,68	-293 390 790,36
Autres frais administratifs	27 433 570,73	27 877 886,95
Total des frais administratifs	-264 120 017,67	-267 647 118,40

NOTE 34 - COUT DU RISQUE

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dotations sur dépréciations et provisions	-586 259 646,34	-478 469 590,40
Dépréciations sur créances douteuses	-570 647 727,33	-469 306 644,71
Autres provisions	-15 611 313,01	-9 162 864,69
Reprises sur dépréciations et provisions	522 269 838,92	503 857 576,19
Reprises sur dépréciations sur créances douteuses	511 248 481,60	491 257 908,60
Autres reprises de provisions	11 021 349,32	12 599 660,50
Variation des dépréciations et provisions	-63 989 409,42	-35 388 868,79
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	-21 638 914,18	-38 489 046,34
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	-188 209 981,14	-154 200 025,84
Débite	-4 552 975,49	366 636,93
Récupérations sur créances amorties	79 771 708,67	51 953 800,35
Cout du risque	-198 619 571,56	-134 981 482,11

NOTE 35 - RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations financières		
Dotations pour dépréciations	-75 496 000,00	-8 182 000,00
Reprises sur dépréciations	43 752 000,00	64 735 000,00
Dotations ou reprises nette pour dépréciations	-31 744 000,00	56 653 000,00
Plus-values de cession réalisées	2 247 870,06	11 963 572,01
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession	2 247 870,06	11 963 572,01
Solde (en perte) ou en bénéfice	-29 496 129,94	68 596 572,01
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Dotations ou reprises nette pour dépréciations		
Plus-values de cession	7440 241,62	
Moins-values de cession	-175 709,31	-728 544,57
Solde (en perte) ou en bénéfice	564 532,31	-728 544,57
Résultat net sur immobilisations	-28 931 597,63	67 871 027,44